

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

DOSSIER

De l'ambition pour nos métiers



PÉTITION REMPLACEMENTS

Vers les 100 000 !

BUDGET, LOI FILLON, REMPLACEMENTS

4 et 12 octobre : des suites en novembre



© Daniel Maunoury

9 Pétition remplacements
Vers les 100 000 !

Édito

Virage à l'autocritique

Depuis le 4 octobre, il est bien clair que l'Éducation reste l'un des secteurs majeurs de confrontation avec le gouvernement. Ce qui pique au vif notre ministre beaucoup plus porté sur le consensus, même s'il n'existe que dans son esprit, que sur le conflit (remplacement par exemple). D'où un extraordinaire communiqué du ministre. À première lecture, le ministre est dans l'autosatisfaction...

Le ministre assène : « *la grève d'aujourd'hui a été moins suivie que ne l'avaient annoncé les syndicats* ». L'essentiel est pourtant bien que la grève a été majoritaire dans les lycées et les collèges, ce qui est bien l'indicateur d'une très forte mobilisation. Mais le plus cocasse se trouve dans les raisons qui expliqueraient selon le ministre que cette grève ait été « *moins suivie* » :

- « *la qualité de la concertation avec les partenaires sociaux depuis trois mois* ». Il n'y a pourtant plus aucune concertation depuis la mi-juin et le passage en force sur les remplacements ;
- « *la priorité gouvernementale en faveur de l'emploi, y compris dans l'Éducation nationale* ». Les 10 000 non-titulaires au chômage à cette rentrée apprécieront !
- « *la mise en œuvre d'une vraie politique d'égalité des chances à l'Éducation nationale* ». Pourtant avec la loi Fillon, ce sera le renforcement de la ségrégation sociale au collège, voire la remise en cause des ZEP ;
- « *un effort budgétaire sans précédent pour l'année 2006* ». Argument sidérant. Le ministre s'est bien gardé d'évoquer dans sa communication officielle sur le budget ce qui figure dans le « bleu » : la suppression de plusieurs milliers d'emplois de contractuels, la disparition de 1 600 emplois de stagiaires et un sous-calibrage des postes mis aux concours 2006 de plus de 6 000 postes par rapport aux besoins calculés par le ministère lui-même ! À bien y regarder, le ministre insiste tellement sur les points les plus noirs

de sa politique, que son auto-satisfaction pourrait bien virer à l'autocritique.

Bernard Boisseau
cosecraire général



21 Dossier
De l'ambition pour nos métiers !

44 Entretien
avec Mathias Millet



Sommaire

Revue de presse	4	Dossier	21
30 jours	5	• De l'ambition pour nos métiers !	
Débat/courrier	6	Métier	29
Actualités	9	• Enseignements artistiques : un rapport de plus ?	
• Pétition remplacement : vers les 100 000 !		• Langues vivantes : état des lieux	
• Rencontre avec le SNPDEN		• La « découverte professionnelle » en Troisième	
• Seconde carrière : beaucoup d'appelés mais peu d'élus		Catégo	32
• Le 4 octobre et ses suites		• CPE et hors-classe	
• Budget 2006 : toujours la même logique		• Hors-classe des agrégés : la carrière, pas l'arbitraire	
• Bernard Defaix : l'avenir des services publics		Fenêtre sur	34
• Projet de loi de financement de la Sécurité sociale		• Le CNED, un service public	
• Affaire Makombo		International	36
• Mutations 2006		• Le Sri Lanka après le tsunami	
Eco/social	18	Culture	38
• Régions : budget 2005		• Livres-revues	
• Directive Bolkestein : la droite libérale revient !		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Conférence de la famille : des mesures en demi-teinte		• Multimédia	
• Chère rentrée !		Entretien	44
		• Avec le sociologue Mathias Millet	



AUJOURD'HUI COMME HIER

Devoir de savoir



21 septembre 2005

AU-DELÀ DE CETTE LIMITE, VOTRE CHÔMAGE N'EST PLUS VALABLE

Qu'est-ce donc qu'un emploi valable ? Cette question est au cœur du nouveau dispositif de contrôle et de sanction des chômeurs mis en place début août par le gouvernement et précisé par une circulaire en début de semaine. Provoquant des réactions outragées chez les syndicats et les mouvements de chômeurs. [...] C'est que les nouvelles règles édictées en matière de contrôle et de sanction des chômeurs qui ne rechercheraient pas activement un emploi sont particulièrement durcies. Instaurant une gradation dans les sanctions, allant d'une « réduction de 20 % pendant deux mois de l'allocation versée » à la suppression totale de cette allocation. La circulaire précise ainsi qu'en refusant trois emplois « valables » un chômeur risque de perdre ses indemnités. [...] Difficile pourtant d'imaginer que la sanction, même graduée, devienne une arme antichômage efficace. [...]



4 octobre 2005

COMMENT OUVRIR LES GRANDES ÉCOLES AUX LYCÉENS DE BANLIEUE ?

Comme l'élite reproduit l'élite, l'enseignement supérieur n'est pas spontanément accueillant pour les lycéens des banlieues. [...] Deux voies s'offrent pour cette relance de l'intégration : celle défrichée par l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), et celle imaginée par l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC). La première consiste à passer des conventions avec des lycées de banlieue : après un fort accompagnement dès la classe de Seconde, ces lycées sélectionnent leurs meilleurs éléments qui intègrent l'IEP sans concours à l'issue d'un entretien. La seconde propose à des lycéens volontaires de suivre de la Seconde à la Terminale une formation complémentaire à l'ESSEC, afin de leur permettre d'affronter les concours dans les meilleures conditions. [...]



12 octobre 2005

Cent ans de laïcité, ça se fête

par Guy Coq

L'année 2005 aura été celle du centenaire d'une des lois essentielles de la laïcité, d'un des fondements de notre République. Conférences, colloques, débats ont marqué l'année dans les régions, les villes, les associations. Hélas, ce foisonnement à la base contraste étrangement avec le vide au sommet de l'État. [...] Cette situation est profondément anormale. Elle provient sans doute d'une grave incompréhension du sens du terme « commémoration ». Il ne s'agit en rien d'un repli nostalgique. [...] Mais devant la carence de la commémoration nationale se pose la question de savoir si cette société – qui se définit par son historicité, donc par une mémoire – n'en est pas arrivée à un tel degré de mépris d'elle-même qu'elle cultive la perte de mémoire. La conséquence est immédiate. Leur absence de mémoire conduit les responsables du pouvoir à l'ignorance sur la laïcité. Le champion de cette inconscience est le ministre de l'Intérieur lui-même. Alors que la plus grande part des problèmes posés par la laïcité provient d'un défaut dans l'application de la loi de 1905, d'un oubli de la jurisprudence, Nicolas Sarkozy ne rate pas une occasion de dire qu'il faut la remettre en question. Ce qui est par exemple scandaleux, c'est la tendance à aligner l'application de la loi de 1905 sur les réformes de la loi de 1901 qui concerne les associations. Avec pour effet pervers de bloquer le fonctionnement des associations culturelles protestantes, dans la mesure où le pasteur ne peut plus en être le salarié. Voilà qui contredit l'esprit de l'article 4 de la loi de séparation, lequel spécifie au contraire que la législation respecte les règles d'organisation que les cultes se sont données. Tout le monde sait, sauf visiblement le ministre de l'Intérieur, que mettre sur le chantier une révision de la loi de 1905, c'est ouvrir la boîte de Pandore. Il en sortira inévitablement le conflit ingérable de deux extrémismes. D'un côté, ceux qui en profiteront pour remettre en question la laïcité, de l'autre, ceux qui voudront la durcir dans le sens d'une lutte contre les religions. [...]



2-3 octobre 2005

COMPÉTITION MONDIALE ACHARNÉE AUTOUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Explosion du nombre d'étudiants étrangers, compétition pour attirer les meilleurs professeurs, création de campus délocalisés à l'étranger, multiplication des échanges entre universités et grandes écoles de tous les pays... L'enseignement supérieur est devenu un marché où s'affrontent des établissements et des pays, un espace de concurrence entre économies et systèmes éducatifs. Un rapport publié mercredi 28 septembre par le Commissariat général du plan prévoit une « intensification » de cette compétition mondiale pour la maîtrise de la matière grise. [...] Le nombre d'élèves effectuant tout ou partie de leur cursus dans un autre pays a été multiplié par deux entre 1980 et 2002, pour atteindre 1,9 million d'« étudiants étrangers » dans le monde. Selon les dernières projections, citées par le Commissariat général du Plan, leur nombre devrait encore être multiplié par cinq d'ici vingt ans. Pour comparer le poids des différents pays, on parle dorénavant de « parts de marché » : les États-Unis en détiennent 28 %, le Royaume-Uni 12 %, l'Allemagne 11 %, la France 10 %, l'Australie 9 % et le Japon 4 %, selon les données de l'OCDE. [...]

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 12 octobre 2005



12 octobre 2005

LA MUTU FAIT LE PLEIN CONTRE BOLKESTEIN

« Il paraît que si l'on n'accepte pas cette directive, on n'est pas moderne. Mais la dignité humaine n'est ni ancienne ni moderne ! » C'est par cette remarque acerbe que l'universitaire belge Raoul-Marc Jennar choisit de conclure son exposé sur le contenu du projet de directive sur la libéralisation des services dans le marché intérieur. [...] Reporté à janvier 2006, l'examen du projet de directive par le Parlement européen pourrait être moins feutré que ne l'espèrent ses promoteurs, si toutefois la mobilisation sociale et citoyenne est au rendez-vous. [...]



© DR

SNCM

Un combat emblématique

Les salariés de la SNCM, avec la CGT, le STC et le soutien d'autres organisations, et notamment la FSU de Corse, sont en grève depuis 24 jours, contre la privatisation de leur entreprise. Le gouvernement brandit la menace d'un dépôt de bilan – soit 2 200 licenciements – en cas de refus du projet de reprise prévoyant la réduction de la part de l'État à 25 % du capital et 400 suppressions d'emplois, « sans licenciements secs » selon le PDG de la SNCM. Réunis en assemblée générale le jeudi 13 octobre, ils ont voté la fin de la grève.

- 2 sept.** **Chirac, malade mais pas trop.**
- 11 sept.** **Ça recommence...** Gilles de Robien prône une « égalité de moyens aux enseignements public et privé ».
- 12 sept.** **Libération.** L'armée israélienne quitte définitivement Gaza.
- 13 sept.** **Modèle français.** L'OCDE juge « insuffisant » l'investissement public en faveur de l'enseignement supérieur.
- 16 sept.** **ZEP.** Un rapport de l'INSEE estime que le classement en ZEP a peu d'effets sur les résultats des élèves.
- 18 sept.** **Tous perdants.** Incertitude après le résultat des élections législatives en Allemagne.
- 23 sept.** **Après Katrina, Rita.** Un million de personnes évacuées dans la région de Houston et de nouvelles inondations à la Nouvelle-Orléans.

- 25 sept.** **Victoire de la droite aux législatives en Pologne.**
- 27 sept.** **SNCM.** Sous la pression des syndicats et face au blocage du port de Marseille, le gouvernement renonce à privatiser totalement la SNCM.
- 28 sept.** **SNCM, suite.** Villepin décide l'assaut par le GIGN du navire de la SNCM détourné la veille par des grévistes.
- 28 sept.** **L'interprétation des rêves.** Thierry Breton présente un budget fondé sur une prévision de croissance très optimiste de 2,25 %.
- 3 oct.** **Portes ouvertes.** L'Union européenne ouvre finalement les négociations en vue de l'adhésion de la Turquie et de la Croatie.
- 4 oct.** **Grève public-privé.** Plus d'un million de manifestants pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat.
- 5 oct.** **Sécu.** Les caisses d'assurance-maladie et vieillesse émettent un avis défavorable sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.
- 5 oct.** **Vive la France !** Le Français Yves Chauvin obtient le Prix Nobel de Chimie.
- 8 oct.** **Asie.** Un séisme aurait fait plus de 30 000 morts au Pakistan et en Inde.
- 10 oct.** **Angela Merkel chancelière d'Allemagne.**

BILLET D'HUMEUR

Noire

Oui, humeur noire. Comme la peau, parfois. Curieux comme le noir est tristement tendance depuis quelques semaines. Noyés et matraqués à la Nouvelle-Orléans. Matraqués et rejetés au désert au Maroc. Brûlés ou expulsés à Paris : moindre mal se surprendra-t-on à penser ! Amalgames hâtifs ? Sentimentalisme facile ? Politique correcte ? Peut-être. Mais on se dit que parfois la misère, comme le malheur, ont vraiment une couleur.

Matthieu Leiritz



© AFP photos/Abdelhak Senna



ELECTIONS PROFESSIONNELLES
JE VOTE SNES

Programmes

Les états d'âme du proviseur

Guy D., Nantes (44)

J'ai cette année la charge (en philosophie) des deux Terminales S dans mon établissement (Luçon, académie de Nantes), l'une comprenant 21 élèves, l'autre 24. Les élèves ont 3 heures de cours en classe entière. Étant donné les situations inégales au sein même de l'académie et les injustices dont les élèves sont les victimes, étant donné par ailleurs l'indifférence du proviseur à l'égard du problème qui renvoie la responsabilité au recteur, j'ai cette année dans le premier cours informé les élèves de l'« infaisabilité » du programme (car quand on ne le finit pas, et comment le finir ?, ce sont les parents qui nous tombent sur le dos...), et leur ai demandé de prendre en note sur leur carnet de correspondance quelques lignes qui rappelaient d'une part que le programme avait été conçu pour 4 heures, d'autre part que l'établissement avait choisi (cela dit en raccourci) de n'attribuer que 3 heures. Les parents ont signé ce mot à ma demande. J'avais informé les représentants syndicaux de ma démarche.

J'ai été convoqué hier par le proviseur, qui a eu vent de cette démarche par des parents inquiets, pour un entretien, qui a été tendu, d'une heure. Il a cherché à m'intimider (je passe bien des détails), m'a mis sous le nez un « texte » (sic) extrait d'une brochure de l'Onisep, en fait un tableau (!) récapitulatif des horaires en Terminale S, où apparaissait « 3 heures ». Je lui ai rappelé que ce n'était pas un texte, que ce document n'avait aucune valeur officielle et l'ai renvoyé au texte officiel que j'avais en mémoire (heureusement car j'ignorais l'objet de ma convocation une semaine plus tôt, le proviseur n'ayant pas voulu me donner le motif...), en l'occurrence la circulaire n° 2002-076 du 11/4/2002 du BO n° 16 du 18 avril 2002, qui se prête pour sa part à interprétation. Le proviseur m'a soutenu fermement sans jamais se démentir (mais c'était je crois un aveu de faiblesse), que son document était un texte ! (un tableau je le rappelle) et qu'il avait valeur officielle. Pour dire vite, car je suis déjà long mais j'aurais pourtant encore bien des choses à écrire, le proviseur a fini par reconnaître l'ambiguïté du texte (l'officiel cette fois-ci je suppose !), m'a avoué en avoir fait part aux parents inquiets ; j'en ai donc profité pour lui rappeler, encore une fois, d'une part que les pressions du rectorat n'enlevaient pas sa part de responsabilité dans la décision de répartition horaire ; d'autre part que, puisqu'il reconnaissait l'ambiguïté, donc l'injustice dont les élèves étaient victimes, il reconnaissait alors implicitement que cette situation était un non-sens administratif qu'il fallait régler impérativement dans le souci des élèves (mais m'a-t-il dit, à cet égard, il n'a pas d'« état d'âme » [sic] - je vous fais grâce du commentaire que j'ai alors fait) et que la seule façon de le faire était, face à la « machine administrative », d'instaurer un rapport de force, et que tel était mon but en informant les parents, et qu'enfin un tel rapport de force ne pouvait qu'être sain.

Le même jour a eu lieu au lycée une réunion intersyndicale où ce problème notamment a été soulevé. Il devrait être, à nouveau, évoqué au CA. L'inspecteur de l'académie de Nantes (M. H. Élie) soutient ce type de démarche et nous incite à les entreprendre, il s'entretient par ailleurs longuement sur cette question avec les proviseurs à l'occasion de chaque inspection.

SNES-Échanges vous propose

Correspondance scolaire

Espagne : Professeur de français dans un collège d'Andalousie désire des contacts avec un collège français pour mettre sur pied une correspondance scolaire avec ses élèves de 13 à 15 ans.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu.

Correspondance personnelle

Suède : Professeure de français, 45 ans, mariée à un Espagnol, enseignant dans un collège (élèves de 12 à 16 ans), habitant un village à 15 minutes en métro du centre de Stockholm, aimerait rentrer en contact avec des collègues de toute discipline.

Roger-Charles Le Breton

Remplacements

Du côté de chez Ubu

Véronique B.

Demain, je ne peux pas assurer mes cours d'allemand du matin au collège, car je siège au Conseil technique paritaire départemental. J'ai donc prévenu de mon absence à l'avance. Avant-hier, la principale en profite pour me présenter ma remplaçante d'une demi-journée : devinez-qui ? Une professeure d'espagnol ! C'est une MA (maîtresse auxiliaire) qui était déjà rattachée au collège l'an dernier. La principale se justifie (j'étais très étonnée) : « Maintenant il faut remplacer toutes les absences de courte durée. Vous avez certainement du travail à leur faire faire. Elle leur fera corriger. » Je suis tellement étonnée que je reste bouche bée... La professeure d'espagnol me regarde et répond gentiment : « Heu, je ne connais que trois ou quatre mots d'allemand. » La principale du collège se ravise alors : « Bon, alors elle leur fera faire leurs devoirs. »

Réforme

Consternant

Marianne R.-M., Paris (75)

J'ai sous les yeux le n° 2827 de L'Express (5/9/05) qui compte parmi ses chroniqueurs un ancien ministre de l'Éducation nationale, « notre » Claude Allègre. À la page 78, il prend à bras-le-corps un sujet qu'il connaît bien et sur lequel il a démontré sa grande autorité. Il affirme fortement : « Oui, on peut réformer l'école » (c'est le titre de sa chronique). Le tout est de savoir dans quel sens et par quels moyens. Le spécialiste expérimenté qu'il est pose comme condition fondamentale une exigence toute simple : « Que le président de la République décide et annonce que le ministre de l'Éducation nationale est là pour cinq ans, nonobstant les manifestations qui seront organisées contre lui. » Son assurance a quelque chose de touchant. Mais il n'a pas oublié les actions du SNES et il sait mieux que quiconque ce qu'il convient d'en penser : « Les 80 % d'enseignants de qualité, débarrassés [...] de la pression syndicale qui tend à la baisse du niveau pourront, eux, réformer l'Éducation nationale par l'action quotidienne de terrain » et ne pas être à la merci de 10 % d'enseignants qui n'ont rien à faire dans ce qui est autant une vocation qu'un métier ? (Sic) Il est à la fois révoltant et grotesque de voir un ancien ministre qui s'est généralement tenu éloigné des difficultés concrètes des établissements scolaires invoquer « l'action quotidienne de terrain ».

Ce sont d'ailleurs les jeunes qui ont décidé finalement Lionel Jospin à écarter Claude Allègre du pouvoir exécutif : on se rappelle leurs pan-

cartes de l'hiver 2000 qui représentaient le visage du « bouffon » barré d'une croix, avec un commentaire : « Plus jamais ça ! » On connaît l'origine historique de cette expression, lourde de sens. Je me souviens aussi d'une manifestation de l'hiver 1999 pour laquelle le SNES avait adapté la célèbre Nini peau d'chien d'Aristide Bruant. On chantait en couplet : « Quand il donne des chiffres, ils sont toujours faux ; oui, mais il s'en fiche, ça passe aux infos... ». Claude Allègre est prêt à reprendre du service et se tient « en réserve de la République ». Les ambitions persistantes ne peuvent pas être complètement ignorées, car il compte encore des admirateurs, éblouis par son prestige de grand « scientifique » (éminent spécialiste des cailloux de toute espèce) : ils ne vont sans doute pas remettre l'occasion de mesurer la suffisance, l'étroitesse - voire la bassesse - d'esprit du personnage.

Publicité



De la suite dans les idées

Gaby P., Montpellier (34)

Dans le supplément au n° 621 du 20 juin 2005, Alexis Chabot a recueilli les propos de Hortense Archambault, directrice, avec Vincent Baudrier, du festival d'Avignon. J'ai trouvé très intéressante cette initiative d'article et forts pertinents les problèmes évoqués. Mais j'aime également qu'on ait « de la suite dans les idées » et qu'on n'abonde pas sans lendemain les propos évoqués.

L'été est passé et, avec lui, le festival d'Avignon 2005. Le divorce avec le public y a été manifeste. Et, plus particulièrement encore quand il s'agit de théâtre, la relation des artistes au public mérite qu'on s'en préoccupe. Or, avec le recul et l'expérience vécue en Avignon cet été, les propos d'Hortense Archambault portaient en eux, déjà, l'annonce de ce qui allait se passer. Elle déclarait que, dans la « ligne » de ce que Vilar avait fait, « l'idéal d'un festival de théâtre » devait savoir « allier l'avant-garde d'une part et le caractère populaire, l'ouverture au public le plus large d'autre part » (c'est moi qui souligne). Oui, c'est l'enjeu véritable – si on laisse de côté, quand même, que Vilar se prononçait pour un théâtre engagé. Elle analysait très justement ensuite le caractère « très diversifié » du public d'Avignon.

Ne pouvait-on alors s'attendre à de vives réactions au choix d'un « artiste associé » tel que Jan Fabre ? Il s'agit de souligner l'énorme contradiction entre l'analyse, d'une part, de l'extrême diversité du public (et, donc, de ses attentes, surtout quand pèse d'un tel poids ce que Vilar – et d'autres ensuite – ont fait d'Avignon) et la réponse fournie concentrée autour de quelqu'un disons... de très particulier.

La déception, cette année, fut terrible. Je ne crois pas qu'elle soit essentiellement venue d'une fermeture du public à l'art contemporain. Elle est venue de cette volonté manifeste d'en imposer une forme. Et il me semble qu'un journal syndical qui aborde (qui a abordé) la question, ne peut laisser sans écho des propos qui incitaient les enseignants que nous sommes à aborder avec sympathie ces spectacles 2005.

Littérature

Azouz Begag censuré

Dominique Q., Aix-en-Provence (13)

Dans le cadre de lectures cursives sur l'initiation à l'autobiographie, les collègues de lettres de Jas-de-Bouffan avaient décidé de faire lire *Le gône du Chaâba* d'Azouz Begag aux classes du collège. Le livre est recommandé par les instructions officielles et étudié par la revue *L'école des lettres*. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque des parents, sans venir consulter la collègue, ont déposé plainte au commissariat et

sommé la principale de retirer le livre à cause d'un passage un peu cru.

Bien mieux, la principale est allée voir la collègue et lui a demandé de renoncer à cette étude avec la classe pour éviter les conflits. Qu'en est-il de notre liberté pédagogique ? Faut-il accepter les pressions extérieures bien-pensantes ? Faut-il renoncer à nos ambitions ? Faudra-t-il à l'avenir censurer la littérature ?

Dévouement

Pas un euro de plus...

Jean S., Saint-Raphaël (83)

L'honneur (et l'efficacité) du secteur public peut reposer sur le dévouement des fonctionnaires ! Certes, on pense immédiatement au « privilège » fort précieux en période de chômage, à la sécurité de l'emploi et à la garantie des retraites... Je songe en particulier à deux exemples : les dépenses, parfois assez importantes (déplacements, séjours) engagées par des enseignants lors du bac, leur sont remboursées au mois de mars suivant (académie de Nice)... Quand une section européenne se met en place dans un lycée, les enseignants concernés se forment eux-mêmes, sont volontaires. Cela leur prend beaucoup de temps, en particulier pendant les vacances. Sans qu'ils soient ensuite payés un euro de plus, ni que leur carrière en soit positivement modifiée. Ceux qui le font pensent à l'avenir de leurs élèves et pourquoi pas, sont heureux de ce travail qui valorise leur enseignement et leur établissement.



ADAPT • Éditions

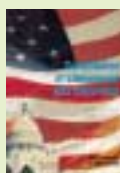
Un service du SNES

Tous nos ouvrages peuvent être commandés en ligne avec paiement sécurisé par carte sur www.adapt.snes.edu. Le port est gratuit

L'orthographe en classe Pour enrichir nos pratiques

Des pratiques simples et assez nouvelles pour entraîner les élèves régulièrement à l'orthographe, loin de la peur de la « faute », en suscitant la réflexion et l'habitude de ce dialogue intérieur qui est la condition de la vigilance orthographique. Avec une présentation très simplifiée des recherches en didactique de l'orthographe. Par une collègue qui a vécu de l'intérieur les difficultés des dyslexiques.

• Jeanne-Marie Bury, 120 pages, mars 2005, 14 euros



Constitution et citoyenneté aux États-Unis Textes fondateurs et études de cas

Présentation intégrale de la constitution américaine en anglais et français, avec les nombreux amendements et la Déclaration d'Indépendance. Regroupements thématiques abordant la séparation des pouvoirs, le fédéralisme et le citoyen face à l'État.

• 14 euros

L'histoire des sciences (co-édition Vuibert/ADAPT)

Histoire de l'acoustique sous-marine

Sondage et repérage en mer

Connaître la hauteur d'eau sous la quille du bateau, naviguer par temps de brume : comment les savants ont-ils tenté de résoudre ces problèmes en étudiant la transmission du son par l'eau ? Du Titanic et des sous-marins qui provoquèrent un afflux d'inventions dont le premier sondeur acoustique de Paul Langevin jusqu'aux menaces pesant sur les cétacés qui désormais doivent partager avec l'homme le domaine des ondes acoustiques, c'est toute l'histoire du repérage en mer qui est ici racontée, dans un contexte scientifique dominé par les conflits entre nations et la pression d'intérêts commerciaux. Préface de Pierre Alais.

Un petit ouvrage original, plein de surprises et d'anecdotes, abondamment illustré, d'où les collègues de Physique extrairont avec plaisir idées et documents pour enseigner les ondes.

• De Pierre Juhel, Adapt/Vuibert, 192 pages, 25 euros (franco de port)



L'algèbre arabe. Genèse d'un art

Où comment s'est développé ce langage du IX^e au XV^e siècles au Moyen-Orient, au Maghreb et en Andalousie. Tout un pan de l'histoire des mathématiques en langage clair et avec des informations inédites par un spécialiste de l'histoire arabo-andalouse des mathématiques.

• Ahmed Djebbar, Vuibert/Adapt, juillet 2005, 224 pages, 25 euros.

Voltaire newtonien.

Le combat d'un philosophe pour la science

C'est grâce à Voltaire qu'au XVIII^e siècle on a appris en France ce qu'était la loi de l'attraction universelle de Newton. Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, comment, envers et contre tous les cartésiens, et malgré la rivalité entre la France et l'Angleterre, cet ami de Mme du Châtelet a-t-il fait connaître et admettre les théories de Newton en France ?

• Véronique Le Ru, mars 2005, 120 pages, Vuibert/Adapt, 15 euros



La naissance de la géologie historique La Terre, des « théories » à l'histoire

Du XVII^e au XIX^e siècle, des savants comme Stenon, Élie de Beaumont, Hutton, Werner se sont interrogés sur l'histoire du globe, avec la stratigraphie puis la tectonique, pour déchiffrer les archives de la Terre sans faire appel à des causes mystérieuses. Cette géologie faite de science et d'histoire, qui a engendré après une seconde rupture la théorie des plaques, est étudiée ici à travers les tâtonnements qui l'ont fait émerger.

• Gabriel Gohau, 2003, 124 pages, 15 euros

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer avec le chèque correspondant (port gratuit) libellé à l'ordre d'ADAPT, à ADAPT Éditions, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 28 30.

Site : www.adapt.snes.edu

12 OCTOBRE VERS LES 100 000 PÉTITIONS!



Plusieurs centaines de représentants des établissements ont porté, mercredi 12 octobre, les plus de 50000 pétitions recensées à ce jour auprès des divers inspecteurs d'académie, des recteurs et du ministre de l'Éducation nationale. Ces initiatives ont été relayées dans beaucoup d'établissements par le dépôt des signatures recueillies localement auprès des chefs d'établissements. Cette journée a été aussi l'occasion de multiples réunions et conférences de presse, elle a permis d'atteindre les objectifs qui lui avaient été assi-

gnés, notamment parce qu'elle a bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle, tant au niveau national qu'au niveau local. Le flux des pétitions qui arrivent au siège du SNES s'étant considérablement accéléré depuis 48 heures, le cap des 100000 signatures devrait être atteint maintenant très rapidement, ce qui permettrait de dire qu'un enseignant sur trois a exprimé son refus du système de Robien de remplacement, chiffre évidemment considérable. Le ministre de l'Éducation est ainsi très directement interpellé. Le SNES lui demande de

retirer le décret et de remettre à plat le dossier des remplacements dans toutes ses dimensions, y compris le remplacement de longue durée. Le SNES constate que le ministre fait preuve depuis 48 heures de fébrilité. Nul doute qu'il commence à prendre la mesure de la mobilisation que suscite sa décision autoritaire, et contraire à ses propres engagements, prise début juillet, de passer en force et de modifier le statut des enseignants. Le SNES déplore que le ministre se borne pour l'instant à multiplier des opérations de communication qui ne peuvent convaincre personne :

- Médiatisation maximum, non annoncée à l'avance, d'une audience du SNES et de la FSU le 11 octobre dans laquelle il n'a donné aucune réponse à nos questions, notamment sur la question du remplacement. L'objectif pour le ministre était manifestement plus de montrer aux médias les apparences d'un dialogue avec les partenaires sociaux que de discuter avec eux des problèmes tels qu'ils se posent réellement.
- Sondage diffusé le 11 octobre mettant en avant des questions savamment sélectionnées notamment sur l'approbation du système de rem-

placement approuvé à plus de 70% par les parents d'élèves, le plus étonnant étant que l'on puisse trouver 30% n'approuvant pas les remplacements.

- Médiatisation d'une question opportunément posée par un parlementaire UDF et de la réponse du ministre, toujours le 11 octobre.
- Refus de recevoir personnellement la délégation officiellement constituée par le SNES en région parisienne. Le ministre a en revanche attendu la dispersion du rassemblement pour aller rencontrer – en catimini, mais devant de nombreuses caméras de télévision – les quelques manifestants restés sur place.

Le ministre doit maintenant passer du registre de la communication à celui de la concertation. Le SNES est bien décidé à poursuivre son action (pétition, engagements collectifs à ne pas assurer les remplacements imposés, nouvelle action d'ampleur nationale en novembre). Il rencontrera dans les prochaines heures les autres organisations syndicales du second degré afin de décider ensemble d'éventuelles actions communes. ■

Bernard Boisseau



Remise des pétitions au ministère par les secrétaires généraux du SNES

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT LES RÉTICENCES DU SNPDEN

Le SNES a rencontré jeudi 4 octobre le SNPDEN, syndicat de l'UNSA-Éducation, majoritaire parmi les chefs d'établissements. L'essentiel de la discussion a porté sur la question des remplacements. Le SNPDEN a rappelé sa très ferme opposition au système qu'entend imposer le ministre. Le SNPDEN a donné comme consigne à ses adhérents de ne pas présenter de protocole aux conseils d'administration tant que le syndicat n'aurait pas obtenu de réponses aux questions précises qu'il a posées au ministre :

- sur la possibilité pour un enseignant de se remplacer lui-même ;
- sur la possibilité pour un volontaire de dépasser le plafond des 60 heures ;
- sur le sort du décret limitant à une seule heure les heures supplémentaires imposables ;

- sur la dotation des établissements leur permettant de rémunérer les remplacements ;
- sur l'utilisation des TZR rattachés aux établissements pour des remplacements de courte durée ;
- sur la possibilité de présenter un protocole en cas de mouvement collectif de refus des enseignants d'y participer ;
- sur l'application du décret aux classes post-bac ;
- sur les conflits de priorité entre le remplacement de courte durée et l'encadrement des examens ;
- sur la nécessité de représenter chaque année un protocole.

Constatant que les établissements ne disposent pas à l'heure actuelle des crédits leur permettant de rémunérer les remplacements, refusant toute forme de protocole-type, le SNPDEN « préconise à cette date de travailler d'abord sur

le dialogue et l'apaisement autour de cette question dans les établissements ».

Concernant les conseils pédagogiques, le SNPDEN rappelle son attachement à cette structure, souhaite qu'elle fasse l'objet de discussions avec le SNES, mais affirme qu'il n'a donné aucune consigne de mise en place sauvage de ces conseils.

Pour les contrats d'emplois aidés (emplois vie scolaire), le SNPDEN rappelle que, pour lui, c'est bien l'ensemble des contrats qui doivent être individuellement soumis aux CA. Il récusé l'idée que des chefs d'établissement pourraient privilégier le recrutement d'emplois aidés au détriment d'emplois d'aides éducateurs et souligne l'importance qu'il accorde à la qualification des jeunes qui seront recrutés. Il



Les TZR très concernés

confirme aussi que la suppression des TPE en Terminale n'a pas été compensée par une dotation équivalente pour les langues vivantes. Le principe d'un nouveau rendez-vous a été arrêté pour le début janvier au moment où la question des remplacements entrera dans une nouvelle phase. ■

B. B.

5 octobre 2005

Journée mondiale des enseignants

Dans le cadre de ses activités internationales, le SNES participe à différentes initiatives de l'Internationale de l'Éducation, IE.

À l'occasion de cette journée dont le thème, cette année, était « des enseignants de qualité pour une éducation de qualité, de la formation pour des enseignants plus forts », une lettre a été adressée au président de la République ainsi qu'au ministre de l'Éducation.

Deux priorités revendicatives ont été rappelées :

- la nécessité de programmer une augmentation des postes aux concours externes sur les prochaines années avec une première étape de 18 000 postes offerts à la session 2006 ;
- l'intégration des IUFM dans les Universités qui ne pourra se faire et réussir sans respecter certaines conditions préalables (décret, appel à candidature, cadrage national, participation des personnels aux différentes étapes du processus). Il est donc urgent pour nos gouvernants d'inverser la tendance avec une politique ambitieuse de recrutement et de formation.

(Texte complet sur site du SNES, rubrique « actualité professionnelle ».)

Sur nos fiches de paie

Mensualisation

La mensualisation de l'ISOE et des indemnités des CPE, CO-Psy et documentalistes devrait intervenir sur nos paies d'octobre si la technique suit les annonces politiques. Une vraie fausse augmentation, car si la paie d'octobre « augmente » de ce fait, le revenu de décembre ne sera pas abondé comme à l'habitude. Augmentation de 95 euros pour les professeurs, de 88 euros pour les CPE, 46 euros pour les CO-Psy et documentalistes, inégalités que le SNES conteste depuis le début.

Des prélèvements qui courent toujours

La cotisation pour le régime additionnel de la fonction publique est de 5% sur les indemnités et heures supplémentaires dans la limite de 20% du traitement indiciaire brut. Plafond annuel et prélèvements mensuels conduisent chaque mois à une réévaluation du plafond par cumul. Des cotisations peuvent donc être prélevées qui correspondent à des heures supplémentaires perçues antérieurement.

Nous reviendrons prochainement sur le RAFP dont le CA doit en novembre fixer les valeurs d'achat et de service du point.

DOCUMENTALISTES SUREXPOSÉS AUX DÉRIVES

Il y avait déjà les départs en retraite non remplacés et les remplacements des certifiés documentalistes imposés à des collègues de discipline en sous-service, reconversion, réadaptation. Des CES (Contrats emploi solidarité) et AE (Aides-éducateurs) ont encore été obligés d'ouvrir les CDI lors de la dernière grève, donc de nous remplacer.

Le recrutement des emplois vie scolaire va-t-il pallier le manque de postes de certifiés documentalistes ? Au fait, qui va nous remplacer les jours de stage ou de congé maladie ? Dernier avatar, on demande à certains collègues d'accueillir au pied levé des classes complètes, de modifier leur emploi du temps pour remplacer (bénévolement car nous n'avons pas droit aux HSE !) un professeur absent ! Le décret de Robien va-t-il faire encore des



Mobilisés, toutes catégories confondues

© Daniel Maunoury

dégâts collatéraux sur le rôle pédagogique des CDI et des professeurs documentalistes, sur la formation des élèves ? Nous devons réaffirmer partout nos demandes de pouvoir offrir aux élèves des lieux diversifiés de travail, celles des nécessaires postes de professeurs documentalistes mais aussi celles de per-

sonnels pour la vie scolaire. Pour mettre fin à ces dérives consultez un article sur notre site http://www.snes.edu/docs/spip/article.php?id_article=808 Et rien ne remplacera l'action syndicale. ■

Jean-Pierre Hennuyer,
Vassilia Margaria
documentalistes@snes.edu

À L'ÉTRANGER ?

Suède

L'US : En cas d'absence de courte durée (moins de deux semaines) d'un collègue, son remplacement est-il systématiquement assuré ?

Jörgen Lindholm : Depuis le début des années 90, le système scolaire suédois est très décentralisé et a subi de nombreuses dérégulations. Les deux syndicats suédois ont réussi à maintenir un dialogue social au niveau national qui inclut des accords collectifs sur le salaire individuel pour chaque enseignant, le temps et l'organisation du travail. Dans la plupart des établissements du primaire comme du secondaire, les enseignants travaillent en équipe et effectuent les remplacements en cas d'absence de courte durée d'un collègue.

L'US : Au quotidien ?

J. L. : La décision revient au chef d'établissement qui doit avoir un dialogue continu avec chaque enseignant et avec le représentant syndical de l'établissement. Le salaire est discuté de la même

façon, dans le cadre d'un dialogue sur la qualité de l'enseignement, l'organisation du travail, le salaire individuel, avant que l'accord collectif au plan local ne soit finalisé au niveau municipal.

L'US : Quel est votre avis sur ce dispositif ?

J. L. : Nos deux syndicats et nos adhérents sont en général satisfaits du dispositif. Nous avons fait deux sondages auprès de nos adhérents et 60 à 80 % demandent plus de discussions avec le chef d'établissement. Le rôle du syndicat est toujours extrêmement important en tant qu'organisation

représentative défendant les intérêts individuels tout comme les intérêts collectifs de la profession. La section locale du syndicat a le dernier mot en matière d'accord collectif qui engage les différentes parties, employeur local, municipalité et chef d'établissement.

Espagne

En Galice, pour les absences inférieures à 15 jours, les remplacements sont assurés par des professeurs présents dans l'établissement, sous forme de surveillance des élèves et non de cours. Idem à Mérida, en Castille - Léon, où deux professeurs, chaque jour, sont désignés comme « surveillants du jour », en cas d'absence d'un de leurs collègues. Des professeurs remplaçants interviennent pour les absences supérieures à 15 jours. Considérées comme intégrées à leur service, ces fonctions ne donnent pas lieu à rétributions supplémentaires.

D'après des propos recueillis par Gisèle Jean et Odile Cordelier



MI-NOVEMBRE VERS DE NOUVELLES MOBILISATIONS

Pour le SNES, le succès du 4 octobre rend possible une nouvelle action de grande ampleur de toute l'Éducation Nationale courant novembre. C'est aussi ce qu'a confirmé l'impact de la journée nationale du refus des remplacements de Robien et les 50 000 signatures déjà obtenues. La plateforme de cette nouvelle action doit porter sur 4 grands thèmes qui ne peuvent être dissociés :

- les moyens de l'Éducation et notamment le budget 2006 (même si les régressions les plus graves ont été cachées);
- la loi Fillon dans toutes ses dimensions (abandon des ambitions pour l'Éducation, renforcement de la ségrégation sociale, notamment au collège, dénatura-tion de nos métiers);
- les salaires et les carrières.

La question des remplacements est de toute évidence pour les personnels des lycées et collèges une entrée essentielle dans cette plateforme puisqu'elle est très directement liée à l'évolution de nos métiers, à l'influence de plus en plus grande des chefs d'établissements dans nos carrières et,

même, le ministre compte bien là-dessus, à notre pouvoir d'achat de plus en plus érodé.

Quant aux modalités, il faut qu'elles soient à la hauteur de ce qu'est la situation dans l'Éducation en général et dans le second degré en particulier. Il faut aussi que, pour notre secteur, elle corresponde à un pas de plus après le 4 octobre et qu'elle s'intègre dans un véritable plan d'action susceptible de nous faire déboucher sur des résultats. C'est aussi de ce point de vue que nous faisons tout pour que l'action soit la plus unitaire possible. Une première rencontre des fédérations de l'Éducation a eu lieu le 7 octobre. En réponse aux propositions de la FSU, l'UNSA et le SGEN ont manifesté des réserves, du moins au niveau des fédérations, par rapport à l'idée d'une nouvelle grève et proposé une journée de manifestations par département. La plateforme envisagée est celle de l'appel commun du 4 octobre qui comporte une référence à la loi Fillon malgré les réserves de nos partenaires à ce sujet. Trois décisions ont été finalement prises :

1. Publier immédiatement un texte

attestant de la volonté des fédérations de continuer à travailler en commun après le 4 octobre.

2. Chaque fédération revenant devant ses propres instances d'ici là, les fédérations se retrouvent le vendredi 14 octobre après-midi.

3. Le principe d'une rencontre des organisations syndicales du second degré, notamment SNES, SNEP, SGEN, SE-UNSA, UNSEN-CGT, SNCL-FAEN a été arrêté. Elle devrait avoir lieu le 14 octobre au matin et devrait être centrée sur la question des remplacements.

Pour tirer les conclusions de ces contacts, la FSU réunit son bureau fédéral le 13 puis le 17 octobre. Enfin, le SNES arrêtera ses propres décisions, si nécessaire, le 18 octobre dans un bureau national élargi à tous les secrétaires de S3. Chacun pourra se tenir au courant en consultant régulièrement le site. Et surtout, que chacun à tous les niveaux, syndiqués, S1, S2 et S3 donne son avis pour que le SNES soit en mesure de prendre les meilleures décisions possibles. ■

Bernard Boisseau



« Monsieur le Ministre, on ne se satisfera pas de mots »

© Daniel Maunoury

APRÈS LE 4 OCTOBRE SUITES UNITAIRES EN DISCUSSION

À l' lendemain du 4 octobre, les discours des confédérations ont été très voisins : «On n'en restera pas là», «la balle est dans le camp du gouvernement». La balle a été renvoyée par le Premier ministre le 6 octobre sous forme d'une très longue intervention du Premier ministre à la télévision. Tous les observateurs ont noté que Villepin, parti-

culièrement volubile sur les généralités, semble totalement pris de court quand il était confronté directement aux victimes de la politique gouvernementale. Trois chantiers ont été présentés comme ouverts sans plus de précisions : la sécurisation de la vie professionnelle, la réduction des inégalités, le pouvoir d'achat. Concernant les fonctionnaires, il a repris à son

compte l'idée provocatrice de Nicolas Sarkozy de consacrer 50% des économies réalisées au titre des départs en retraite à l'augmentation de leur pouvoir d'achat et 50% à la réduction de la dette de l'État.

Toutes les confédérations ont considéré ces réponses comme inacceptables. Une réunion pourrait avoir lieu au cours de la semaine du 17 octobre. D'ici là un meeting réunira à Marseille, Bernard Thibault pour la CGT, Gérard Aschieri pour la FSU, A. Coupé pour les Solidaires et un responsable de l'UNSA.

Par ailleurs, la FSU avait pris l'initiative d'une réunion des fédérations de fonctionnaires le 11 octobre. Toutes étaient présentes, sauf la CFDT qui souhaite attendre la réunion envisagée entre les confédérations. Une démarche commune était envisa-

gée auprès du ministre de la Fonction publique pour hâter la tenue des négociations salariales. Le ministre vient de faire savoir qu'un premier échange sur ce sujet aurait lieu le 27 ou 28 octobre.

Quant à la proposition de la FSU d'organiser de façon unitaire un colloque sur l'avenir de la fonction publique, seul la CGT y a apporté pour l'instant une réponse positive.

Si la FSU reste très attentive à tout ce qui pourrait contribuer à la construction de suites unitaires tant au plan interprofessionnel et fonction publique, il est clair que c'est aujourd'hui dans le secteur de l'Éducation que se dessinent à court terme les perspectives les plus précises. Le SNES et la FSU s'emploieront à leur donner corps. ■

Bernard Boisseau



La précarité dans l'Éducation nationale aussi

© Daniel Maunoury

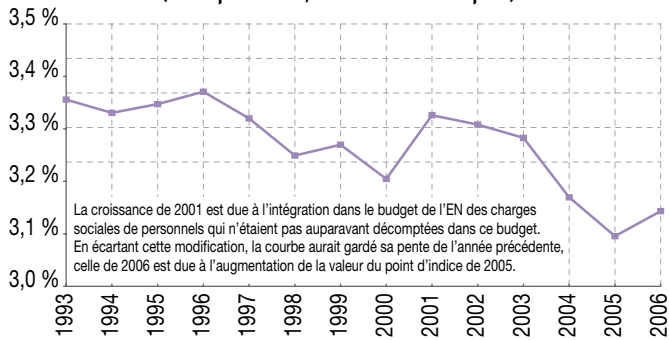
L'augmentation affichée de 6,8 % du budget de l'Éducation nationale pourrait apparaître comme un considérable progrès. La réalité est tout autre. Les 6,8 % d'augmentation du budget de l'Éducation nationale ne sont pas, contrairement aux apparences, la traduction d'un effort significatif pour améliorer la situation du système éducatif et de ses personnels. En effet, si on enlève le poids que représente l'augmentation du coût des pensions de retraite il ne reste que 3,65 %⁽¹⁾. Par ailleurs le budget est mécaniquement augmenté par les effets sur 2006 de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires réalisé en 2005, en particulier parce que cette mesure n'avait pas été prévue dans le budget 2005. L'augmentation du budget de l'Éducation nationale est donc ramenée à 1,9 %, ce qui est moins glorieux face à un budget de l'État dont l'augmentation est de 1,8 %. Mais il ne faut pas oublier que, face à une inflation de 1,8 % prévue par le gouvernement, aucun moyen budgétaire n'est prévu pour une revalorisation du point d'indice dans le budget 2006. En clair cela signifie que, soit les personnels n'auront aucun élément d'indexation de leur rémunération sur les prix, soit l'indexation

des salaires absorbera l'intégralité de l'augmentation du budget de l'Éducation nationale.

1 684 emplois de personnels titulaires disparaissent des établissements du second degré auxquels s'ajoutera une disparition importante de moyens assurés par les personnels non-titulaires (vacataires et contractuels). C'est autour de 4 000 postes qui vont ainsi disparaître des collèges et des lycées à la rentrée 2006. Il faut y ajouter la suppression de 1 350 professeurs stagiaires qui représentent ainsi une suppression de 450 postes supplémentaires⁽²⁾.

La suppression des 1 350 emplois de professeurs stagiaires et de 50 CPE stagiaires est aussi une mesure qui hypothèque gravement l'avenir. En effet, sont ainsi programmés des recrutements en nombre très inférieur aux départs à la retraite dont les effets se feront sentir à la rentrée 2007⁽³⁾. Le déficit ne cesse de se creuser. Les recrutements au printemps prochain devraient être de l'ordre de 11 200 pour des départs d'environ 17 300. Cela annonce donc de graves difficultés qui conduiront, soit à des suppressions de postes importantes dans les années qui viennent, soit à un recours élargi à la précarité. Ce constat est à croiser avec l'annonce

Part du budget de l'Éducation nationale dans le PIB (hors pensions, SUP et EPS compris)



de difficultés majeures dans les années qui viennent pour recruter des personnels au niveau bac + 3 et au-delà. Cette crise, prévisible depuis de nombreuses années, risque de placer l'Éducation nationale dans l'impossibilité de recruter au niveau de ses besoins dans les années qui viennent.

Quant aux éléments de la réforme Fillon qui sont consommateurs de moyens, ils n'ont qu'une ébauche de financement dans le projet de budget. Ainsi, les moyens dégagés pour le PPRE en collège correspondent à 1/6 de poste par collège.

Concernant l'encadrement des élèves, le bilan n'est pas plus reluisant. L'introduction des EVS⁽⁴⁾ va sans aucun doute se faire au détriment du recrutement des assistants d'éducation dont le statut était déjà fortement dévalorisé par rapport aux MI-SE. De plus en étendant les missions des EVS aux missions éducatives, pédagogiques et à l'aide aux élèves handicapés, le gouvernement prend le risque de recruter des person-

nels qui n'ont aucune qualification pour exercer ces missions. Mais on voit l'intérêt que notre ministre y trouve : les EVS sont financés par le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, alors que les assistants d'éducation sont financés sur le budget de l'Éducation nationale. Malgré les apparences, et les déclarations du ministre, le projet 2006 est bien la poursuite de celui que nous avons dû subir en 2005. ■

Daniel Robin

daniel.robinsnes.edu

LA LOLF : QUELS INDICATEURS ?

Les indicateurs quantitatifs, construits tant par Bercy qu'imposés par la loi et les élus à l'Assemblée nationale ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation sans qu'il soit possible de les modifier.

Les questions de la mixité sociale, de la diversité des langues, des pourcentages des classes chargées, le nombre de journées de formation continue sont évacués.

Le taux d'accès au bac pour 2010 est de 65 %, soit seulement de 2,5 points de plus qu'en 2003 !

Le pourcentage de jeunes en difficulté en lecture retenu correspond aux tests passés lors de la journée d'appel. Or, ces tests sont extrêmement contestables et varient sans cesse, d'où la difficulté de construire des repères fiables.

L'objectif de développer l'apprentissage est clairement affiché.

Le pourcentage d'élèves ayant bénéficié à 6 ans d'un bilan de santé passerait de 88 à 80 %. Le ministère enregistre une baisse de ses ambitions. Les indicateurs des heures non assurées montrent à l'évidence que le véritable problème n'est pas celui des absences des enseignants mais bien celui de l'indisponibilité des locaux ou des enseignants !

Gisèle Jean

2003 - 2006 :

18 000 emplois supprimés

classes surchargées,

enseignements sacrifiés, chômage

STOP!

AVEC LE **snes** SE FAIRE ENTENDRE
fsu

Défendons les services publics

En avril 2003 le Conseil général de la Creuse a initié des assises départementales des services publics, conscient que localement beaucoup de gens ressentent à la fois lassitude et colère de voir se dégrader depuis de nombreuses années le maillage de ces services sur le département.

De nombreuses luttes aussi, années après années, ont été menées, parfois avec des succès ponctuels – notamment dans l'Éducation – mais d'une manière générale le sentiment de travailler à « limiter les dégâts », et de façon dispersée, s'est installé peu à peu ainsi que l'idée que ça ne pouvait plus durer ! Au niveau des collectivités locales également, l'amertume a grandi de voir l'État pratiquer surtout un désengagement et une fausse décentralisation dans laquelle « la responsabilisation des élus » consiste d'abord à les enfermer dans des choix entre le moins bon et le plus mauvais. Comment mettre en œuvre, dans de bonnes conditions, des politiques territoriales de qualité si l'État participe régulièrement *a minima*, voire renie des engagements, et ne mène pas avec l'ambition suffisante, une politique de péréquation assurant les nécessaires égalités et solidarités entre les territoires ?

Création d'un collectif

Les assises se sont terminées par l'adoption d'un manifeste signé par de nombreuses organisations syndicales, politiques et associations. En octobre 2003, un collectif a été créé, le but étant de favoriser des rassemblements autour d'équipements publics menacés. Sur cette base le collectif organise une première manifestation de 7 à 800 personnes en février 2004, mais l'événement marquant a été l'annonce brutale fin juin, sans aucune concertation, de la fermeture de cinq trésoreries.

Début octobre 2004 mûrit l'idée d'une démission collective des élus lors de l'assemblée générale des maires.

Je crois que l'originalité vient du fait qu'on ait réussi à construire une réelle homogénéité sur le caractère indispensable des services publics pour une société se réclamant de l'égalité, de la solidarité, et de la liberté d'exercer

pleinement un certain nombre de droits fondamentaux.

Au soir du 13 novembre 2004, dans l'appel national que nous avons lancé pour que se multiplient des collectifs départementaux, l'idée forte était là : faire des services publics une question centrale pour une autre société que celle prônée par la mondialisation libérale et sa volonté de marchandiser toutes les activités humaines. La satisfaction des besoins essentiels des populations ne peut être soumise en permanence aux règles de

tion en faveur des services publics et sa relation avec la construction européenne. D'autant qu'il y a plusieurs générations de collectifs de défense et de développement des services publics et notamment les plus récents qui ont lié « le non » au TCE et à la problématique services publics. Nous respectons ce choix et nous persistons à dire qu'on ne peut être cohérent dans les exigences sur les services publics en France que si on demande également à l'Europe de reconnaître leur validité et leur rôle indispensable, incompatibles

en tant que fédération – la manifestation que nous organisons le samedi 19 novembre à Paris dans l'après-midi. Elle est conçue en relation avec le congrès de l'Association des Maires de France les 22, 23 et 24 novembre, mais aussi avec les travaux de la conférence sur les services publics en milieu rural qu'a installée l'ex-premier ministre Raffarin et qui doit rendre ses travaux à cette époque-là.

La dynamique sur les services publics commence à s'installer au cœur de la vie sociale dans ce pays.



© Clément Martin

la rentabilité financière. Pour cela il faut des services publics qui pèsent d'un poids suffisant, avec le contrôle des élus et des citoyens, pour la mise en œuvre d'activités et de projets économiques et sociaux fondés sur le développement du bien commun. C'était déjà le grand thème du programme national de la Résistance rappelé par ATTAC en mars 2004 lors du 60^e anniversaire. La manifestation du 5 mars 2005 à Guéret est née de cette dynamique. La démission des élus, affirmée non comme une fuite mais comme une résistance à une politique inacceptable, a permis que cette notion du trépied prenne corps et fasse réellement la démonstration de son efficacité (même si par ailleurs on peut regretter que seul Philippe Breuil, conseiller général de La Courvine, une des figures emblématiques de ce mouvement, retourné devant les électeurs qui ont largement validé son comportement courageux).

Services publics et Europe

Depuis le 5 mars nous avons eu durant la campagne référendaire à être politiquement clairs sur l'ac-

avec le dogme libéral qui domine actuellement. En revanche la question d'une lutte unitaire pour une Europe plus sociale, prenant les droits fondamentaux des populations comme logique centrale dans ses textes législatifs et réglementaires, dépasse largement le clivage « non, oui ». Nous n'émettrons aucune exclusive.

Cela m'amène à évoquer la totale indépendance des collectifs et de la fédération qui, à la suite du 5 mars, s'est créée les 25-26 juin 2005 à Guéret. Fédération dans l'esprit, mais sans contraintes juridiques ni statutaires. Nous avons voulu une structure souple totalement respectueuse de la souveraineté des collectifs.

Définir une charte

Nous voulons notamment contribuer à définir une charte des services publics, y compris dans sa dimension européenne. Il faut s'attacher à faire la synthèse des acquis dans le cadre politique (au sens sociétal du terme) que nous avons encore rappelé à Angoulême et qui nous sert de socle pour bâtir notre première grande sortie publique

Il n'y a pas une France du privé et une France du public : la question du rôle des services publics pour assurer la liberté, l'égalité et la fraternité au sein de la République concerne l'ensemble des citoyens. Il y a nécessité urgente à fédérer, à faire converger toutes les forces pour convaincre qu'on ne peut fonder une société de droit (et donc de responsabilité et d'obligations collectives), à partir d'intérêts privés dominants. L'avenir immédiat de l'humanité passe par un bond qualitatif dans l'exigence de « services publics de qualité partout et pour tous » et donc par une capacité bien plus grande de tout un chacun à débattre politiquement. Tous les jours Jean-Marc Sylvestre nous rappelle que la guerre économique se joue d'abord dans l'idéologique et que le poids des chiffres (et les tragédies humaines qui en découlent) est toujours déterminé par des batailles perdues ou gagnées sur des valeurs morales et politiques. ■

Bernard Defaix

Porte-parole de la Fédération nationale des collectifs de défense et de développement des services publics

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT

TRISTE ANNIVERSAIRE POUR LA SÉCU !

Le 4 octobre 1945 une ordonnance créait la Sécurité sociale, issue du programme du Conseil national de la résistance et fondée sur un pacte social fort. Les coups portés depuis plusieurs années par les politiques libérales, l'ont affaiblie.

Attaques sur les retraites, attaques sur l'assurance-maladie, l'objectif est le même : au nom de la réduction des dépenses, s'en prendre aux seules dépenses socialisées, pour mieux mettre en œuvre des logiques individuelles, épargne-retraite, contrats de complémentaires santé. Il s'agit de détruire les protections solidaires et collectives que se sont données les salariés, de passer d'une logique d'assurance (sociale) à une logique d'assistance pour les plus pauvres, en laissant le reste au marché.

Cette politique vient encore de s'illustrer dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale : après l'augmentation du forfait hospitalier et la franchise d'un euro pour les consultations, le gouvernement vient de commettre un nouveau forfait : il pré-

voit d'instaurer, pour les actes techniques « lourds » (ceux qui dépassent 91 euros, par exemple une radio, une analyse de sang, l'arrachage d'une dent de sagesse, IRM, scanner, etc.), en médecine de ville ou à l'hôpital, un forfait de 18 euros restant à charge des patients. Jusqu'à présent, le gouvernement s'efforçait d'avancer masqué : il s'agissait selon lui de « responsabiliser »

des assurés coupables de gaspiller l'argent de la Sécu ! Il dévoile nettement aujourd'hui sa volonté d'un désengagement très significatif de l'assurance-maladie obligatoire au profit des assurances ; coupable d'être malade, le patient devra payer, directement s'il n'a pas de complémentaire, indirectement par les hausses de cotisations qui ne manqueront pas d'intervenir très

vite. Pour les malades, c'est la « double peine » !

La FSU a immédiatement réagi en exigeant le retrait de cette proposition contenue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, et souhaité une réaction forte et unitaire de l'ensemble des organisations syndicales. Aidons la Sécu à faire de la résistance ! ■

Élizabeth Labaye

MENACES SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE MUTUALISTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La commission européenne de la concurrence vient d'enjoindre le gouvernement français de modifier les règles concernant l'aide de l'État employeur aux mutuelles de la fonction publique, règles provoquant selon elle une distorsion de concurrence par rapport aux assurances privées, désireuses d'investir le « marché » de la santé des fonctionnaires.

De plus, un arrêt du Conseil d'État, sollicité par une mutuelle privée créée par la CGC, vient d'abroger l'arrêté Chazelles, qui permettait à l'État employeur de verser une aide pouvant aller jusqu'à 25 % des cotisations versées aux mutuelles (aide limitée de fait dans l'EN pour la MGEN aux alentours de 2 % !); il n'empêche : l'enjeu, de taille, est le maintien dans la protection sociale complémentaire des agents de l'État de conceptions solidaires, intergénérationnelles, sans sélection des risques. Ce n'est évidemment pas cette conception qui est défendue par les assurances privées à but lucratif.

Les cinq plus importantes fédérations de fonctionnaires (FSU, CGT, CFTD, FO, UNSA) ont élaboré avec les mutuelles de la fonction publique (regroupées dans la MFP), des contre-propositions, permettant le maintien des valeurs mutualistes solidaires. Elles ont adressé en commun au ministre de la Fonction publique, une demande urgente d'ouverture de négociations spécifiques sur ce sujet.

RETRAITE

LA CONTRE-RÉFORME SE POURSUIT À L'IRCANTEC

S'il joue la montre en reportant toute discussion salariale à la mi-novembre, Christian Jacob entend en revanche aller vite pour réformer l'IRCANTEC, qui gère la retraite complémentaire obligatoire des agents non titulaires. Le projet diffusé au cours de l'été est particulièrement inquiétant.

Une hausse des cotisations
Régulièrement relevé de 2006 à 2009, le taux de cotisation augmenterait jusqu'à 40 % pour le salarié (20 % au maximum pour l'employeur). Cette augmentation, représentant près de 1 % du revenu brut, s'ajoute au relèvement annoncé pour janvier 2006 de la cotisation vieillesse du

régime général : 0,15 % du revenu brut pour le salarié, 0,05 % pour l'employeur.

Une baisse des pensions

La valeur d'achat du point serait relevée; on aura donc moins de points avec le même revenu. En revanche, la valeur de liquidation est réduite : la revalorisation des pensions serait jusqu'en 2009 limitée aux deux tiers de l'inflation. Combinées, ces mesures entraîneraient une baisse de la pension de 2 % pour ceux qui liquideront leur pension en 2008, jusqu'à 35,5 % en 2050.

Le gouvernement justifie ce projet au nom de l'équilibre du régime. Mais l'IRCANTEC doit-il être équilibré? Nos revendica-

tions, si elles étaient satisfaites, priveraient le régime de la quasi-totalité de ses cotisants. C'est en premier lieu aux employeurs publics et à l'État de garantir la retraite des agents qu'ils ont employés. En commençant par compenser pour l'IRCANTEC le « coût » de la retraite à 60 ans, ce qui n'a jamais été fait, et les conséquences des titularisations intervenues depuis 1984.

Le sujet est sérieux, d'autant que la création d'un contrat indéterminé dans la fonction publique risque de conduire les employeurs à développer l'emploi de non-titulaires. La FSU ne laissera pas une présentation comptable masquer le débat de fond, celui du financement des retraites. Elle intervient,



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
JE VOTE SNES

en lien avec les autres fédérations de la fonction publique, pour contrer cette régression. ■

Anne Féray, Félicité Montagnac

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE 6 DÉCEMBRE NOUS VOTONS!

Tous les trois ans les enseignants, les CPE, les conseillers d'orientation-psychologues, les surveillants, élisent leurs représentants dans les commissions paritaires académiques et nationales (CAPA et CAPN voir encadré). Les élections sont organisées cette année dans tous les établissements le 6

décembre prochain. Ce scrutin se fait sur la base de listes de candidats présentées par les organisations syndicales. Les résultats déterminent aussi la répartition des sièges pour chaque organisation dans les instances de concertation de l'Éducation nationale aux plans départemental, académique et national

(Conseil Supérieur de l'Éducation, Comités Techniques Paritaires...). Enfin, c'est sur la base des résultats obtenus que sont répartis les moyens de fonctionnement de chaque organisation syndicale.

La participation est régulièrement très forte (plus de 70 %) car l'enjeu de ces élections est d'importance. À travers leur choix, les personnels envoient aussi un message fort en direction du ministère. Voter majoritairement le 6 décembre pour les listes présentées par le SNES FSU c'est confirmer au ministre la confiance de la profession dans l'organisation qui a conduit les luttes du printemps 2003, la bataille contre la loi d'orientation, et mène aujourd'hui la lutte contre le décret sur les remplacements et pour la défense du métier. ■ **Claudie Martens**

CAPA, CAPN : QU'EST-CE QUE C'EST ? À QUOI ÇA SERT ?

Ce sont des commissions administratives paritaires académiques et nationales. « Paritaires » signifie composées pour moitié de représentants des personnels et pour moitié de représentants de l'administration.

Elles sont obligatoirement consultées pour les opérations de gestion des personnels : avancement, hors-classe, mutations... les projets élaborés par l'administration y sont examinés. Les élus du SNES y interviennent pour la défense collective et individuelle des personnels. Ils garantissent aussi par leur travail de vérification, la transparence, le respect des règles et l'égalité de traitement entre les uns et les autres. Nous détaillerons dans le prochain dossier de *L'US mag*, consacré aux commissions paritaires, l'importance de ce travail.

DROITS ET LIBERTÉS

AFFAIRE MAKOMBO : MOBILISATION

Deux enfants aux visages camouflés dans les journaux : les aînés de Mme Makombo. En fuite pour éviter l'expulsion de la famille. Ils sont cachés, hébergés par des citoyens. Un texte de solidarité à l'initiative du réseau Éducation Sans Frontières circule en forme d'appel à la désobéissance civile.

De quoi s'agit-il ? Nous avons relaté l'affaire dans *L'US* n° 625 : Madame Makombo et ses quatre enfants sont sous le coup d'une menace d'expulsion. Heureusement la solidarité s'est tout de suite constituée. « C'est le pasteur de l'École Évangélique de Sens qui a contacté la FSU », explique Jacques Pioch, professeur d'histoire-géographie au lycée de Sens (où devait entrer Jonathan, l'un des deux enfants en fuite), syndiqué au SNES. « Et un collectif se crée en lien avec RESF, collectif atypique loin d'un cartel d'organisations » qui multiplie tracts, communiqués, pétitions, manifestations. « Notre priorité : le plan humain ; et nous entourons Mme Makombo et ses deux jeunes enfants. La plus jeune a pu rester à Sens, elle est hébergée par une enseignante du SNUIPP et nous nous relayons pour que la petite fille puisse voir

SOS ÉLÈVES EN DANGER

D'autres jeunes sont en danger, victimes d'une politique inhumaine. Rose, élève de Terminale STG à Saint-Nazaire, mariée à un Français depuis avril, est sous la menace d'une expulsion. Leïdi, élève de Terminale ES à Paris au lycée Balzac, en France depuis la Quatrième, vient de se voir refuser son titre de séjour. Elina, élève du lycée de Vaulx-en-Velin ne peut obtenir de papiers alors qu'elle est invitée au festival de Berlin pour un court-métrage qu'elle a réalisé. Des élèves parmi d'autres. Partout la solidarité. Mais la situation est intenable pour ces centaines de jeunes (163 « cas » dans huit départements). Pourtant « le peuple français proclame que tout être humain, sans distinction de race, de religion ou de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés », affirme la Constitution. Le gouvernement peut-il continuer à violer ainsi les lois républicaines ? Le droit à l'éducation doit être respecté. **Marylène Cahouet**

sa mère assignée à résidence à Sens. Nous vivons des moments très forts, ajoute Jacques, de solidarité et d'espoir ; quelle distorsion avec les réponses policières, figées, impitoyables ! Madame Makombo est une femme admirable, digne, qui ignore le ton larmoyant. Elle vit des moments difficiles mais elle est partout présente et garde espoir malgré tout. L'interview dans la presse de ses deux enfants l'a rassurée. Elle les sait protégés, entourés. Elle sait que des enseignants viennent leur donner des cours de français, de maths, d'anglais. Car cette famille est un modèle parfait d'intégration réussie. Comme ses enfants, elle maîtrise parfaitement

la langue française et s'est construite un réseau d'amis autour d'elle. Son habitation à Sens s'impose totalement. » En attendant, Madame Makombo vit dans une pièce avec trente euros par semaine que lui verse la Croix-Rouge !

Samedi 1^{er} octobre : colloque sur l'intégration à Sens avec présence du préfet ! Mais ce dernier ne s'est pas déplacé. Manifestation. La mobilisation se poursuit notamment au niveau du lycée et des jeunes de Seconde organisent un concert de solidarité pour la fin du mois d'octobre. La lutte continue. (Signez la pétition « vous nous prenez pour qui ? » sur www.ras.eu.org) ■ **M. C.**

LE 6 DÉCEMBRE
JE ME FAIS
ENTENDRE!
SNES
FSU



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
JE VOTE SNES

ÉLECTEUR(TRICE)?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pas de démarche à faire pour s'inscrire, mais bien vérifier que l'on figure sur la liste des électeurs par catégories établie par l'administration ! Chaque liste électorale par catégorie doit être affichée le jeudi 13 octobre au plus tard (24 octobre à La Réunion) dans votre lycée, collège ou CIO. Six listes concernent nos catégories⁽¹⁾ :

- celle des certifiés, AE et chargés d'enseignement (à l'exclusion de ceux d'EPS) électeurs pour les CAP communes aux certifiés, AE et Ch. E. Les professeurs biadmissibles sont inscrits sur cette liste ;
- celle des agrégés, y compris ceux d'EPS, électeurs pour les CAP agrégés ;
- celle des professeurs de chaires supérieures électeurs à la CAP nationale du corps ;
- celle des CPE, électeurs pour les CAP CPE ;
- celle des CO-Psy et D.CIO électeurs pour les mêmes CAP ;
- celle des PEGC électeurs à la CAP « académique » du corps.

Chaque titulaire dispose de 8 jours pour vérifier qu'il (elle) est inscrit(e) sur la liste du corps dans lequel il (elle) est titulaire et que toutes les mentions qui figurent sont exactes. Ne pas être inscrit(e) vous priverait de la possibilité de participer au scrutin du 6 décembre. Vérifier son inscription individuelle et celle des autres collègues est un acte syndical. Tout(e) électeur (trice), qu'il (elle) soit directement concerné(e) ou non, dispose de 8 jours après la date d'affichage pour présenter une demande d'inscription, de modification ou de radiation. Pour ce faire, s'adresser, par écrit, au chef d'établissement, qui transmet sans délai au recteur, auquel revient la décision. En cas de problème ou de doute, contacter la section académique (S3) du SNES, ou à défaut le SNES national (eugenio.bressan@sn.es.edu).

Eugenio Bressan

(1) La liste électorale des MI-SE, électeurs à la commission paritaire consultative académique, sera affichée ultérieurement selon un calendrier arrêté par chaque rectorat (cf. circulaire académique SNES).



MUTATIONS 2006

PERMANENCES, ACTIONS ET ÉVOLUTIONS

Le ministère a ouvert fin septembre les discussions sur le mouvement 2006. Avec un troisième projet de note de service, nous sommes dans la dernière ligne droite avant la publication du texte définitif au *BO* du 27 octobre (peut-être repoussée au 3 novembre).

L'architecture générale du mouvement 2006, tout comme la logique qui l'inspire, restent les mêmes qu'en 2005 : système des APV, « intra » laissé à la main du recteur, déséquilibres des barèmes et de la prise en compte des situations réelles des collègues. L'attaque globale contre le système de remplacement assuré par les TZR s'amplifie (cf. *US* n° 626). Ce dispositif s'inscrit dans les logiques budgétaires de réduction du nombre de titulaires, à relier à la volonté de mise en place de l'auto-remplacement « de Robien » et de recourir à un volant de précaires

pour les remplacements plus longs. Il s'agit à terme pour le ministère d'en finir avec un système de remplacement assuré par des titulaires de postes dévolus à cette mission et d'imposer à tous des « parcours » professionnels (passage par les APV pour obtenir une mutation). Pour autant, **le ministère a dû concéder des reculs non négligeables**, soumis à la pression de l'engagement syndical : remise de la pétition 2005 par les élus nationaux lors de l'ouverture des FPMN de mouvement le 16 mars 2005 (23000 signatures), batailles acharnées dans les académies menées par nos élus pendant la phase intra... et actuellement la mobilisation autour de la journée du 12 octobre et les interventions incessantes à tous les niveaux que nous diligentons.

Où en est-on ?

Situations familiales : les stagiaires devraient recouvrer la pos-

sibilité de bénéficier de l'APU (autorité parentale unique) dont ils ont été privés l'an passé. Si le ministère campe ferme sur le 1^{er} septembre comme date de prise en compte des situations civiles et familiales (comme annoncé en 2005), il est possible d'obtenir que cette date soit repoussée au 31 décembre en cas d'enfant à naître.

ZEP et APV : le dispositif transitoire 2005 pour les établissements non classés « APV » serait reconduit en 2006 et 2007 pour les collègues n'ayant pas obtenu de mutation en 2005 ; ils conserveraient le bénéfice des bonifications engrangées. Par ailleurs, consigne de *statu quo* serait donnée aux recteurs sur le classement APV pour cette année.

TZR : le projet initial prévoyait la disparition pure et simple des bonifications TZR (près de 30000 collègues) et un vaste plan de

« stabilisation » générale sur poste fixe. Les bonifications TZR resteraient conservées pour les mouvements inter 2006 et 2007, même si elles restent « gelées » à hauteur de l'acquis 2004.

La position du ministère est fragilisée : même si la logique initiale reste entière, nous avons ouvert de sérieuses brèches. **Sans attendre la publication du *BO* et sans non plus s'y arrêter, amplifier les actions après le 12 octobre reste le plus sûr moyen de continuer à engranger des avancées vers un mouvement moins injuste et plus humain, à l'inter comme à l'intra.** Le numéro spécial « Inter 2006 » fera un point exhaustif à la rentrée de la Toussaint. ■

Christophe Barbillat,
Xavier Marand,
Bernard Collongeon
emploi@snes.edu

CO-PSY

ATTENTION, UN "THARIN" PEUT EN CACHER UN AUTRE

Avant son départ J.-P. Raffarin avait confié à I. Tharin, députée UMP du Doubs, la mission d'étudier le fonctionnement de l'orientation dans le Supérieur. Celle-ci n'a pas hésité à élargir ses investigations à l'ensemble du système éducatif. Davantage fondé sur des conceptions *a priori* que sur une étude approfondie de la question, le rapport préconise des mesures très « novatrices »⁽¹⁾ dont la plupart existent déjà sur le terrain depuis de nombreuses années. On pourrait en rire si le rapporteur ne se livrait pas à une attaque en règle contre le service public d'orientation et contre les personnels, accusés sans autre forme de procès de manquer de professionnalisme. À tous les dysfonctionnements pointés, une seule explication : le titre de psychologue et le prétendu manque de

connaissance de l'entreprise par les CO-Psy !

La solution ? Recruter des non-psychologues, enseignants en reconversion de préférence, réduire la formation à un an en IUFM, centrer les interventions de ces nouveaux personnels sur la valorisation de l'apprentissage et de l'entreprise.

Ignorant manifestement la réalité de la formation des CO-Psy, le rapporteur recommande un stage en entreprise (alors que les stagiaires en effectuent déjà un de 6 à 8 semaines) et une refonte totale du recrutement. Il s'en prend également à la spécificité des CIO, en proposant la création de GIP, et critique l'horaire hebdomadaire et la durée des congés jugée trop longue bien sûr.

Les raisons d'un tel acharnement (ce rapport est le cinquième depuis 2000) sont à rechercher

dans la volonté de reconfigurer complètement le service public d'orientation selon le modèle anglo-saxon et à faire de la place pour le secteur privé !

Le rapport des inspections générales est sur le bureau du ministre. Malheureusement tout porte à croire que les orientations de fond ne seront pas très différentes. Certes les menaces sur le métier ne datent pas d'hier et la profession a toujours su y faire obstacle. Mais aujourd'hui nous avons à faire avec une transformation radicale des

missions assignées à l'école, avec une volonté de remise en cause de l'équilibre public-privé, des missions et des statuts des personnels. La campagne d'opinion que nous avons lancée en direction des élus et des parents doit être un moyen pour mobiliser autour du débat budgétaire, pour la défense du service public.

Catherine Remermier

(1) Installation d'espaces dédiés à l'orientation dans les CDI, informatisation de l'affectation en LP et dans le Supérieur, organisation de réunion avec les parents sur l'orientation en Troisième.



RÉGIONS

Budget 2005

A lors que les Régions élaborent en ce moment leurs projets de budget pour l'année 2006, l'analyse des budgets primitifs 2005 tels qu'ils ont été votés en fin d'année dernière⁽¹⁾ permet de mettre en évidence des choix politiques faits alors par les assemblées régionales.

Les budgets primitifs 2005 sont les premiers budgets votés par les nouvelles assemblées issues du scrutin de 2004 et après la loi de décentralisation du 13 août 2004 qui leur a confié de nouvelles compétences.

Ils se caractérisent notamment par une très forte hausse des dépenses et des recettes prévues avec un montant de ressources en augmentation de 13 % par rapport à 2004 pour les Régions de métropole, du fait notamment d'une croissance très importante des recettes fiscales. La pression fiscale s'accroît très fortement dans toutes les Régions et il faut remonter aux années 1987 et 1989 pour constater des hausses de taux d'imposition à des niveaux comparables⁽²⁾. Il est important de noter que cette augmentation ne trouve pas sa justification dans la prise en compte des charges liées aux compétences nouvellement transférées. En effet, certaines de ces

dernières, comme le transfert des personnels TOS des lycées, n'induisent pas de nouvelles dépenses pour l'année 2005, seules les missions étant transférées à cette date. Pour d'autres, les Régions ont renvoyé à des décisions modificatives ultérieures les ajustements nécessaires. La comparaison entre les données 2004 et les données 2005 est donc pertinente.

C'est la volonté des Régions de s'investir encore plus fortement dans leurs principales compétences (ferroviaire, lycées, formation professionnelle et surtout apprentissage), voire dans des domaines hors compétences, qui explique la hausse des dépenses prévues. En effet, l'État se désengage toujours plus, comme on a pu l'observer par exemple pour les transports ferroviaires, incitant ainsi les Régions à prendre sa place (dépenses pour le transport ferroviaire de voyageurs en hausse de 12,9 %).

Concernant l'éducation, les Régions font toutes le choix d'un développement important de l'apprentissage, à des niveaux divers certes (les dépenses prévues variant de 17,20€ par habitant en Franche-Comté à 44,40€ par habitant en Pays-de-Loire).

Les dépenses totales pour la formation professionnelle et l'ap-

prentissage sont prévues en hausse de 17,7 % (avec une progression particulièrement importante des dépenses consacrées à l'apprentissage), celles consacrées aux lycées étant en hausse de 9,2 %.

Les dépenses de fonctionnement pour les lycées augmentent fortement du fait de la prise en charge par toutes les Régions des manuels scolaires en lycées, ce qui devrait être le rôle de l'État. Les dépenses prévues pour les universités deviennent significatives, alors que, là encore ce domaine ne relève pas des compétences des Régions.

La part de financement de ces actions sur ressources propres est très importante (pour les lycées par exemple, depuis de nombreuses années, la DRES⁽³⁾ ne représente que le cinquième des dépenses d'investissement consenties par les Régions). Pour 2005, les Régions ont donc décidé d'augmenter très fortement les taux d'imposition (restés stables depuis 2002) et de recourir encore un peu plus à l'emprunt. Mais les disparités entre régions sont très grandes : ainsi le taux du foncier bâti augmente en moyenne de 20 % mais dans des proportions variant de 2,6 % en Alsace à 80 % en Languedoc-Roussillon et les

emprunts sont prévus en augmentation de 19 % en moyenne par rapport à 2004. Les écarts entre Régions riches et Régions pauvres se creusent. Ainsi la Région Nord-Pas-de-Calais est celle où l'on observe l'une des pressions fiscales les plus élevées, un potentiel fiscal parmi les plus faibles et où l'endettement est le plus fort.

Les effets de la péréquation par le biais des dotations d'État restent très marginaux et ne compensent absolument pas les disparités de richesses qui existent sur le territoire national.

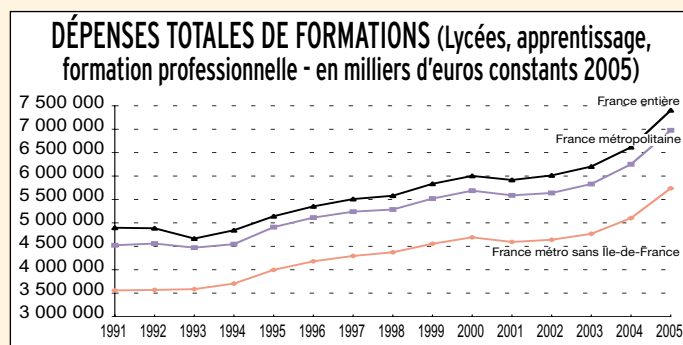
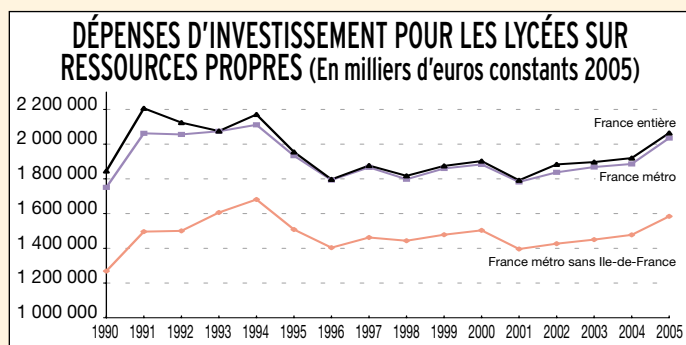
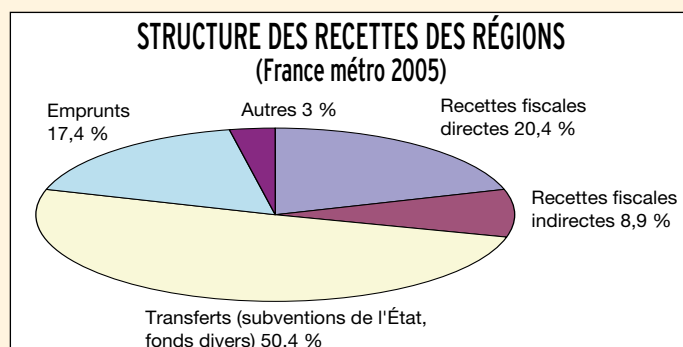
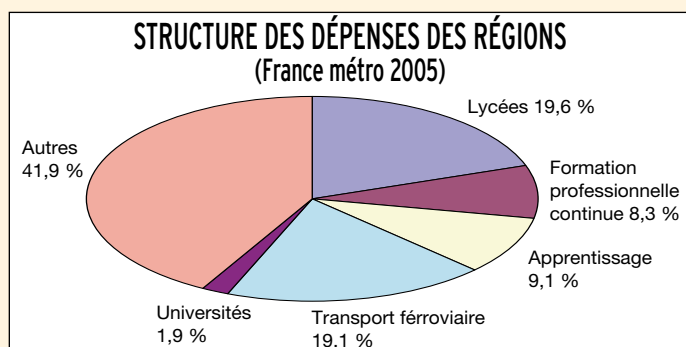
Il en résulte des écarts importants entre les Régions dans leurs capacités à financer les services publics dont elles ont la charge et le développement d'une fiscalité particulièrement injuste. ■

Fabienne Bellin

fabienne.bellin@snes.edu

Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu



DIRECTIVE BOLKESTEIN La droite libérale revient !

A l'occasion du référendum du 29 mai, la critique de l'orientation libérale de la construction européenne a dépassé le cercle des initiés pour pénétrer en profondeur dans la société.

Un sondage réalisé par la Sofres dans cinq grands États de l'Union vient de confirmer la profonde insatisfaction sociale des Européens, notamment dans les classes populaires. 58 % des ouvriers français et 48 % des ouvriers allemands pensent qu'ils vivent moins bien à cause de l'Europe. Pourtant, avec un certain aveuglement, la majorité libérale du Parlement européen poursuit son offensive. Le 28 septembre, elle a fait voter un texte demandant la libéralisation du transport ferroviaire des voyageurs dès le 1^{er} janvier 2008,

et non le 1^{er} janvier 2010 comme la Commission le proposait !

L'exemple le plus frappant de cette offensive est fourni par le retour de la directive Bolkestein. Alors que cette directive sur la libéralisation des services avait été au centre de la critique sociale pendant les débats sur le Traité, obligeant la Commission à la suspendre temporairement, le projet a en fait poursuivi son chemin.

Aucun gouvernement, y compris le gouvernement français, n'en a demandé le retrait. La directive a été discutée dans plusieurs commissions du Parlement européen, notamment la commission du marché intérieur. Rapporteuse de cette commission, la députée socialiste allemande Évelyne Gebhardt a proposé un compro-

mis portant sur l'exclusion des services économiques d'intérêt général du champ d'application de la directive, le remplacement du principe du pays d'origine (PPO) par celui de la reconnaissance mutuelle, le maintien du droit du pays d'accueil là où on exerce ce service, et le rétablissement de l'obligation pour l'entreprise étrangère de déclarer au préalable le détachement de travailleurs.

Début septembre, la droite libérale (y compris les députés français de l'UMP) s'est sentie suffisamment forte pour refuser ce compromis. Elle veut le rétablissement du PPO, refuse d'exclure les services de santé, et veut la suppression des règles d'autorisation pour l'ouverture d'une pharmacie (ou de toute

entreprise exerçant une mission d'intérêt général ?).

Mais le coup de force tenté le 4 octobre devant la commission parlementaire a échoué, ce qui montre l'importance des mobilisations sociales et des pressions sur les parlementaires. Le texte sera rediscuté le 22 novembre en commission et le débat en séance plénière aura lieu en janvier à Strasbourg. Parallèlement, le Conseil travaille sur son propre texte.

Le 15 octobre, une grande manifestation s'est tenue à Rome, mais la mobilisation en Europe, et notamment en France, est insuffisante. Il faut se réveiller et organiser une mobilisation dans un cadre très large réunissant tous ceux qui veulent une autre Europe. ■

Daniel Rallet

daniel.rallet@snes.edu

CONFÉRENCE DE LA FAMILLE

Des mesures en demi-teinte

La Conférence de la famille est en France toujours un évènement tant la famille est une institution. Si Gide proclamait « *Familles, je vous hais* », Pétain en avait fait un pilier de son régime. Après la Deuxième Guerre mondiale, la Constitution a donné aux familles une légitimité de représentation par l'intermédiaire de l'UNAF (union nationale des associations familiales, qui les regroupe) ; présente également à la CNAF (caisse d'allocations familiales), elle joue un rôle majeur sur ces questions, sans avoir su en épouser réellement les évolutions. Ainsi des nouvelles formes de parentalité, des familles recomposées... du rôle des mères, longtemps vues comme gardiennes du foyer. La dernière conférence a vu à cet égard des modifications significatives, portées surtout par les organisations syndicales, en particulier la FSU qui y était invitée pour la première fois. Il est ainsi reconnu que l'activité des femmes est non un obstacle mais au contraire un facteur favorable à la natalité. Certes, le gouvernement le reconnaît à

contrecœur tant son aspiration demeure contraire à cette évolution, mais il doit aussi assumer son souhait d'une natalité plus importante, même si la France est plutôt une bonne élève en Europe en ce domaine (avec un taux de fécondité de 1,9 enfant par femme). Contraint donc d'afficher le souhait d'un maintien d'activité des femmes, il s'efforce cependant d'en contrebalancer les effets par l'incitation continue à la garde des jeunes enfants par la mère, d'où depuis plusieurs années, le développement du congé parental dont on a vu les effets négatifs sur l'activité des femmes (la possibilité offerte aux deux parents servant d'alibi, compte tenu du nombre infinitésimal de pères prenant un congé parental). Si l'idée d'un congé parental plus court et mieux rémunéré faisait l'accord des organisations syndicales, pour la FSU, la primauté devait être accordée, d'une part à l'allongement du congé de maternité, d'autre part, à la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance, notamment en construisant un réseau de crèches publiques. La FSU avait

par ailleurs souligné que dans la fonction publique, le congé parental était de 6 mois, renouvelable jusqu'aux 3 ans de l'enfant, et qu'il donnait satisfaction. L'annonce d'un congé d'un an un peu mieux rémunéré (750 euros au lieu de 500), à partir du troisième enfant n'est pas satisfaisante : d'abord parce qu'elle ne concerne pas les premiers-nés (alors que c'est au premier que se joue pour l'essentiel le maintien en activité des femmes, et parce que la rémunération n'est pas suffisamment attractive). La FSU s'est attachée à démontrer que « l'accomplissement du désir d'enfant » (sujet de la conférence), ne pouvait se faire lorsque les débuts d'entrée dans la vie active se faisaient par la précarité et les bas salaires, que la question du logement était déterminante pour concrétiser le souhait de l'enfant. Le recul, déploré par le gouvernement, de l'âge de la mère à la première grossesse

(plus de 29 ans aujourd'hui), n'est pas seulement lié aux poursuites d'études, mais aussi aux incertitudes sociales. On le sait, les politiques gouvernementales mises en œuvre ne permettent actuellement pas d'espérer des améliorations de ce côté. Pour autant, il ne faut pas négliger l'impact des mesures financières et organisationnelles en direction de la famille, au regard de qui se passe en Allemagne ou en Italie par exemple. Elles sont sans conteste l'une des raisons du maintien de la natalité en France, alors que celle-ci s'effondre ailleurs. ■

Élizabeth Labaye

elizabeth.labaye@snes.edu



© DR / Karen Squires

Fonction publique

Égalité hommes/femmes : 15 propositions

Le comité de pilotage pour l'accès aux emplois supérieurs dans la fonction publique a remis ses propositions. Il rappelle que les femmes occupent seulement 12,1 % des postes d'encadrement alors qu'elles représentent 58 % des emplois dans la fonction publique. Un exemple, l'Université et la recherche, où elles n'occupent que 7,3 % des emplois supérieurs. Ainsi, elles ne sont que 12 à présider une université (sur 94 !). Parmi les propositions, la généralisation de la règle exigeant au moins un tiers de personnes du sexe sous-représenté dans les jurys, les comités de sélection et organismes consultatifs ainsi que des quotas de nominations de femmes, en particulier pour les emplois relevant de décision du gouvernement. Des propositions concrètes sont également avancées, concernant les horaires des réunions mais aussi en terme de compensation des déséquilibres de carrière et de formations à l'égalité. Le comité estime qu'il faut pour mettre en œuvre ces mesures « une volonté politique forte ». L'espoir fait vivre !

Déficit de la Sécu

Cavalerie

Après EDF et GDF en 2005, le gouvernement veut faire financer le déficit de la Sécu par les autres entreprises publiques, notamment la RATP. La combine consiste à intégrer l'entreprise au régime général et à lui demander de payer le surcoût correspondant aux avantages particuliers (37,5 ans de cotisation pour un départ à taux plein, départ à 50 ans des roulants...) dont bénéficient les salariés de ces entreprises. Ça fait de l'argent frais aujourd'hui... et des déficits supplémentaires demain.



Dans l'attente d'un logement salubre depuis cinq ans

© Diane Grimmet

COÛT DE LA SCOLARITÉ Chère rentrée !

La CSF (Confédération syndicale des familles) publie annuellement un rapport complet sur le coût de la scolarité 2005. Si elle constate une très légère baisse sur l'équipement de rentrée (-0,4 % : baisse des produits textiles et manufacturés), elle souligne que les listes des frais au-delà de la rentrée s'allongent :

- voyages scolaires dont le coût supporté par les familles oscille entre 50 € et 400 €. La CSF réclame la définition, par les conseils d'administration, d'une politique cohérente, le remplacement des enseignants accompagnateurs et le départ de tous les enfants d'une classe ;
- nouvelles technologies : le développement des TICE à l'école met les familles sous pression grandissante sans compter l'inégalité d'accès

persistante sur le territoire face au haut débit. Elles rallongent cette liste des achats de rentrée qui intègrent les CD, les ramettes de papier et cartouches d'encre, les clés USB souvent conseillées... L'espoir de réduction de la fracture numérique s'amenuise au fur et à mesure que les TICE s'intègrent au décor de l'Éducation nationale ;

- la marchandisation du soutien scolaire se traduit par une inflation des sommes qui lui sont consacrées par les familles (pouvant aller jusqu'à plus de 20 % du budget annuel de la famille !). La CSF réclame que ce soit au sein même du service public que des solutions soient trouvées et précise que ce n'est pas le rôle de l'école de construire la compétition scolaire qui caractérise de plus en plus le système éducatif.

Concernant les manuels scolaires, si la CSF constate des avancées dans la plupart des conseils régionaux sur les processus d'aide, elle constate aussi qu'on est loin de la gratuité totale qu'elle souhaite. Le CSF continue de revendiquer une TVA à 5,5 % sur les fournitures scolaires, une subvention d'État par élève pour les voyages scolaires, une allocation (AJAFEE*) qui permettrait des conditions de vie moins difficiles à de nombreux étudiants. Enfin concernant l'attribution des fonds sociaux, la CSF demande la mise en place de critères communs nationaux ainsi qu'une meilleure information des familles. ■

Sylvie Nony

* Allocation pour les jeunes en attente de formation d'emploi ou en études, qui pourrait être attribuée à tous les jeunes de 18 à 24 ans.

LOGEMENT

Pour en finir avec la pénurie

En France, aujourd'hui, il est possible de travailler régulièrement à temps plein et de ne pas pouvoir se loger décentement. Cet échec grave de notre société mérite réflexion. Les prix immobiliers sont inaccessibles à beaucoup pour des raisons très simples. Par le passé, il est arrivé que la spéculation financière soit à l'origine de hausses brutales des prix. Elle a peu joué cette fois, comme en témoigne l'absence de stock des marchands de biens ; ce qui veut dire que les prix peuvent certes se stabiliser ou baisser lentement, mais ont peu de chances de s'effondrer. La hausse des prix s'explique simplement par le fait que la demande de logement est supérieure à l'offre. La population continue d'augmenter, se fractionne en unités plus petites et plus nombreuses et se concentre en ville et dans certaines régions. Cette demande en évolution n'a pas été anticipée et l'offre est bloquée par le manque de terrains à bâtir. Au final, les prix ont progressé de 90 % environ depuis le creux

de 1997, la hausse étant particulièrement marquée dans les villes moyennes du Sud et de l'Ouest. La stagnation des salaires et la précarité croissante des statuts accentuent le problème.

Pour que les prix augmentent, cependant, il faut des acheteurs. Ceux-ci se recrutent d'abord parmi les possesseurs d'un bien immobilier, qui peuvent l'utiliser comme apport. Le premier achat est, par contre, très difficile. Les banques, en mal de clients, proposent des taux variables moins élevés que les taux fixes (et transfèrent ce faisant le risque de hausse des taux sur l'emprunteur) et prêtent désormais sur 25, voire 30 ans, ce qui paraît bien long face aux aléas du marché du travail et du couple. C'est loin de constituer une solution.

L'intervention de l'État par l'aide « à la pierre » donne des résultats importants, les HLM permettant à des millions de gens d'accéder à un logement décent. Mais les listes d'attente s'allongent aujourd'hui et la construction est limitée par le manque de réserves foncières dans de nombreuses communes, sans parler de la mauvaise volonté des élus des beaux quartiers. Dans ce contexte, la concentration du logement social a accentué de manière dramatique la ségrégation spatiale.

L'aide « à la personne » prend principalement la forme d'une allocation logement aujourd'hui concentrée sur les titulaires de bas revenus : elle représente 16 % du revenu disponible des 20 % les plus pauvres de la population... et quasiment rien pour les autres. C'est donc un facteur important de réduction des inégalités. Par contre, on peut douter de son efficacité pour résoudre le problème du logement : tant que l'offre de logement est structurellement inférieure à la demande, l'allocation logement se transforme en hausse des loyers et finit donc dans la poche des propriétaires... ce qui valide les prix d'achat élevés qu'eux-mêmes ont payé.

La seule solution aujourd'hui semble être d'accroître l'offre, ce qui peut être obtenu de trois façons : mobiliser les logements vides, estimés entre 100 000 et 150 000 rien qu'à Paris, éventuellement en aménageant le droit de réquisition ; inciter le secteur privé à construire davantage, mais cette solution s'est traduite jusqu'ici par d'importants effets d'aubaine pour les propriétaires ; enfin, l'État peut devenir lui-même constructeur, quitte à revendre ensuite. La puissance publique n'est donc pas démunie. À elle de jouer. ■ Arnaud Parienty

DOSSIER

Métiers



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

le 6 décembre, je me fais entendre !



Dossier coordonné par Mireille Breton et Frédérique Rolet et réalisé par Mireille Breton, Anne Féray, Fabrice Giovanazzi, Jean-Pierre Hennuyer, Pierre Heumetz, Élisabeth Labaye, Didier Pihoué, Catherine Remermier, Frédérique Rolet, Évelyne Salé, Nicole Sergent, Francis Valenti.

Le mouvement de 2003, les débats récents autour des choix sur l'Europe ont montré l'attachement des Français aux services publics et aux valeurs dont ils sont porteurs, notamment le système éducatif. Ce dernier, en proie depuis une trentaine d'années à de fortes évolutions, est traversé de rudes interrogations; c'est particulièrement vrai du métier d'enseignant du secondaire en pleine recomposition, sommé de répondre à des demandes multiples, des familles comme des élèves. Or, un des moyens de relancer la démocratisation du système éducatif, de lui faire gagner en efficacité résiderait dans l'amélioration de la condition enseignante. Elle est indispensable d'abord à un maintien du nombre de candidats aux métiers du secondaire, elle répondrait ensuite à la complexité croissante de nos métiers et au besoin de les revaloriser. Faire réussir tous les élèves, permettre une intégration scolaire et sociale durable supposent de donner aux acteurs de l'éducation les moyens de construire une réelle professionnalité et de nouveaux repères, de clarifier les missions des différents intervenants; cela implique de retrouver du temps, de pouvoir développer le travail en équipe, de conforter les exigences spécifiques du secondaire, à savoir une formation de haut niveau, une spécialisation disciplinaire, une

liberté de choix dans la conduite de son travail pour remplir au mieux des objectifs communs.

À rebours, l'institution tente, de façon insistante, de contrôler l'activité enseignante, de pallier le manque de personnels par une dilution des missions, de pratiquer une gestion reposant sur la définition de profils de « bons » enseignants, adaptés à un poste; d'où les attaques contre la hors-classe, l'évaluation, la remise en cause des règles nationales. Persévérer dans la voie d'une individualisation qui rompt avec des critères objectifs reviendrait à rompre avec une conception de la fonction publique fondée sur l'indépendance du fonctionnaire au service de l'intérêt général, partout, pour tous.

D'autres choix doivent être faits pour prendre en compte l'aspiration à une meilleure reconnaissance de l'investissement professionnel, la garantie d'un déroulement de carrière, l'amélioration des conditions d'exercice.

Voter le 6 décembre pour les candidats présentés par le SNES en renforçant sa représentativité, c'est donner à la profession les moyens de faire respecter et revaloriser nos métiers, reconnaître la qualification, préserver les droits de chacun.



Quand on quitte le collège ou le lycée, on ne quitte pas le travail.

Temps de travail et charge de travail pour les CPE

La loi sur les 35 heures a conduit à « l'aménagement et à la réduction de temps de travail » pour les CPE, mais les 1258 postes nécessaires n'ont pas été créés dans les établissements. Cet abaissement horaire n'a donc pas permis un recentrage sur le métier, mais il a été le révélateur de diverses difficultés.

Le poste unique dans beaucoup d'établissements a obligé le CPE à faire des choix contraignants dans l'exercice de ses fonctions. Les exigences des chefs d'établissement varient et diffèrent, voire sont opposées à celles des CPE. La multiplicité et la diversité des tâches assignées sont fortement tributaires du style de « management » de l'établissement.

Ce métier est exigeant dans sa dimension humaine, sociale, scolaire et demande une gestion efficace du quotidien.

Aujourd'hui, nous refusons un métier de plus en plus bureaucratisé et normé par les injonctions institutionnelles à déclinaisons locales très variables (par exemple la gestion des assistants d'éducation, alors que disparaissent les MI-SE...).

CO-Psy : conditions de travail

Catégorie concernée par l'application des 35 heures dans la fonction publique, les CO-Psy et DCIO voient leurs horaires de travail de plus en plus remis en cause. Le rapport Tharin qui fait office de ballon d'essai, s'offusque d'un horaire hebdomadaire de 27h30 et du nombre de semaines de permanences sur l'année. Comme dans les autres champs de la psychologie, le temps consacré au travail personnel (formation, documentation, préparation) est de plus en plus contesté. Alors que l'application de la loi devait se traduire par un allègement du travail, elle n'a abouti, dans le contexte de suppression de postes, qu'à un empilage d'heures supplémentaires que les collègues ne peuvent le plus souvent même pas récupérer.

En supprimant le titre de psychologue, on pourrait exiger 35 heures de présence devant élèves et régler pour un temps la question des effectifs. Mais pour quel métier ? Pour quelle qualité d'intervention ? Augmenter les horaires de travail, imposer d'autres contraintes pendant les congés, c'est s'attaquer à notre capacité de conception du métier, à notre qualification, et à l'ancrage de nos missions dans le scolaire.

Pénibilité

Temps et charge de travail

Le temps de travail d'un enseignant fait souvent l'objet de débats dans l'opinion. Les données chiffrées existent pourtant, et il est clairement établi qu'un enseignant en France travaille en moyenne plus de 40 heures hebdomadaires. Nous publions ci-dessous les chiffres produits par le ministère fin 2002. Ces données n'intègrent pas les réunions et autres convocations (nouveaux programmes, jurys d'examen...), qui ne sont pas hebdomadaires mais auxquelles l'enseignant consacre aussi une partie de son temps.. Les enseignants n'ont pas été concernés par les 35 heures alors que travail est devenu plus fatigant, la dégradation des conditions de travail incontestable.

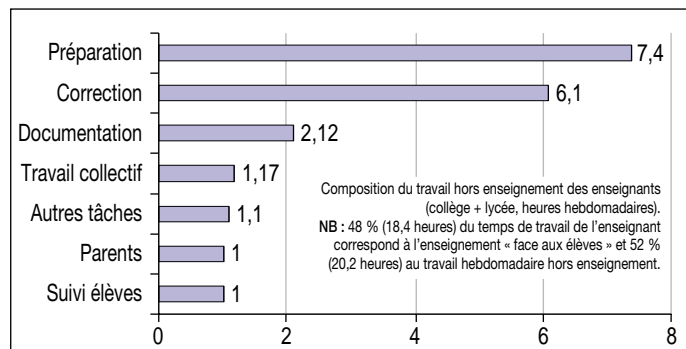
L'évolution du métier, l'élargissement des publics, les situations d'exercice de plus en plus diversifiées, l'empilement des « réformes » imposées, les restrictions budgétaires ainsi que la pénibilité

(effectifs par classe, nombre de classes, maintenance liée aux nouvelles technologies...), rendent le métier plus complexe, plus déstabilisant.

Dans les années qui viennent, comment recruter massivement des jeunes enseignants si les conditions de travail ne sont pas plus attractives ?

Pour maintenir une bonne qualité du service public et l'améliorer dans l'intérêt de tous, des mesures générales et la prise en compte des situations spécifiques, comme des différentes étapes de la carrière, doivent se conjuguer. C'est le sens de nos propositions. ■

Tâches hors enseignement (heures hebdomadaires)



Santé

souffrance et plaisir mêlés

L'enquête du SNES, comme celles effectuées par la MGEN le montre. Nos métiers sont éprouvants et ont des conséquences qui peuvent être importantes sur la santé des personnels. Celles-ci ne sont pas simplement « psychiques », comme beaucoup le croient. Les enseignants sont épuisés nerveusement, notamment en fin de trimestre. Ils craignent la tension, le surmenage, mais les problèmes physiques ne sont pas absents : problèmes de voix et musculo-squelettiques,

environnement bruyant, salles et sièges inconfortables, trajets épuisants... Mais par-dessus tout, les collègues mettent en avant la difficulté à faire réussir les élèves, alors même que c'est le but qu'ils doivent atteindre, et c'est bien ce qui provoque le « stress professionnel ». Ainsi faire cours avec plaisir voire enthousiasme, ou faire cours au prix d'une véritable souffrance est intimement lié à l'attitude des élèves (attentive, vivante, indifférente, hostile, bruyante...), mais aussi à leurs possibilités de réussite ou d'échec. Le sentiment d'impuissance peut alors se transformer en « burn out » (syndrome d'épuisement). La situation est alors d'autant plus difficile si l'on est isolé, si les conditions d'un travail en équipe ne sont pas réunies. La lourdeur des effectifs reste l'aspect le plus pénible du métier et l'une des revendications que le SNES porte avec le plus de détermination. Les effectifs avaient d'ailleurs un peu décliné ces dernières années, au fil des combats menés, mais les suppressions de postes risquent de se traduire pour chaque collègue par des élèves plus nombreux. De même, le temps de travail reste un facteur de pénibilité, >>>



>>> les collègues à temps partiel ou en CPA notent qu'il est plus facile pour eux de résister à la fatigue, avec moins d'heures de cours.

Collectivement les enseignants ont le sentiment d'avoir « encaissé », sans beaucoup d'aide de la Nation, les évolutions de leurs missions liées à la démocratisation, les demandes croissantes et toujours plus diverses de la société, les difficultés liées à l'hétérogénéité des élèves. Pourtant, les collègues aiment leur métier : très majoritairement, ils estiment qu'ils feraient encore ce choix s'il était à refaire. Mais les conditions de travail et le manque de soutien de l'institution assombrissent le tableau et les fins de carrière sont, pour le SNES, une question majeure à traiter. Bien que de nombreux groupes de travail aient été réunis, notamment après la loi Fillon, à la fonction publique, le ministère reste sourd. Si la notion de pénibilité de nos métiers



est désormais admise (en théorie), rien n'est mis en œuvre pour apporter des réponses concrètes, que ce soit en terme de conditions et temps de travail, qui tendent à s'aggraver, ou même de propositions concernant le temps de concertation, de formation, les congés de mobilité, l'année sabbatique par exemple... ou que ce soit pour aménager les fins de carrière (la modification Fillon de la CPA est une catastrophe). ■

Temps de travail des enseignants documentalistes

La fonction des documentalistes est duale : une part est un travail de gestion, l'autre est composée de séquences d'enseignement. La non-prise en compte dans la définition du service des activités pédagogiques est une injustice flagrante. Le vécu des enseignants documentalistes montre qu'un bon fonctionnement des CDI exige la présence d'au moins 2 professeurs documentalistes pour permettre l'ouverture sur tout le temps scolaire souhaité par les élèves et les autres enseignants. Le principe d'un poste pour 12 classes permettrait d'abaisser le maximum de service à 27 heures pour tenir compte à la fois du travail de gestion et d'information, et de celui des séquences pédagogiques pour la mise en œuvre de la formation de tous les élèves.

Remplacements

Une méconnaissance totale du métier

La loi Fillon, présentée au CSE du 7 juillet, prévoit le principe de la continuité pédagogique dans le cas d'absence d'un professeur.

Prenant appui sur cette disposition, Gilles de Robien a imposé, sans la moindre concertation, un décret le 26 août modifiant les textes statutaires des enseignants du second degré. Celui-ci prévoit que les enseignants pourront effectuer 60 heures supplémentaires par année scolaire en plus de leurs obligations réglementaires (avec une limite hebdomadaire de 5 HS, toutes HS comprises) pour remplacer leurs collègues absents, notamment pour les absences prévisibles.

À partir du 1^{er} février 2006, si aucun volontaire ne se déclare, le chef d'établissement « désignera » les enseignants tenus de remplacer leurs collègues.

Cette mesure démagogique, censée répondre aux attentes des parents alors même que le gouvernement a supprimé les emplois de MI-SE, et que le nombre de TZR est insuffisant, pose des problèmes fondamentaux : elle repose d'abord sur une méconnaissance totale de la réalité du métier d'enseignant, de ce que recouvre l'acte pédagogique, nécessitant une durée d'intervention dans la classe.

Elle fait fi de la charge de travail sans cesse croissante des professeurs, de la multiplication des tâches, de l'investissement professionnel de plus en plus important face aux différents publics scolaires.

Elle méconnaît aussi le fonctionnement des établissements (locaux, emplois du temps...) et les contraintes qui pèsent sur tous.

Il s'agit en fait, pour le ministre de l'Éducation nationale, d'éviter la question du remplacement de moyenne et longue durée, trop mal assuré, de reconnaître insuffisamment les sujétions spécifiques des missions assurées par les TZR, d'in-

troduire des formes d'annualisation des services. Assurer la continuité du service public d'éducation et garantir aux élèves la continuité pédagogique dans la discipline suppose qu'on prévoit, dans les recrutements et créations de postes, d'intégrer la mission de remplacement à part entière.

Les choix en matière de recrutement et trois années de suppressions d'emplois d'enseignants vont à rebours (passer à 5 % de titulaires remplaçants / nombre de titulaires nécessiterait 8000 créations d'emplois; nous demandons 7 % minimum...).

Quant au problème des absences de très courte durée, il ne peut être traité uniquement sous l'angle « remplacement »; il s'agit de savoir ce que recouvre ce terme : assurer une efficacité réelle de l'acte pédagogique ou accueillir et encadrer les élèves? L'ignorance, feinte ou

réelle, de l'acte d'enseignement, de sa complexité interne conduit à dire qu'un professeur pourrait cumuler des heures, comme si les élèves étaient interchangeable, comme si le travail se réduisait à la prestation en classe sans rien en amont ni en aval. Les enseignants savent, eux, que le travail avec les élèves se construit, que la lourdeur de leurs charges actuelles est peu compatible avec de nouvelles tâches.

Encore une fois, au lieu de prescrire, le ministère de l'EN serait bien inspiré de mettre à plat sérieusement les conditions d'accueil des élèves, de réfléchir aux moyens de développer leur autonomie de façon diversifiée selon les cycles, d'améliorer en conséquence les équipements, le nombre de personnels (documentalistes, MI-SE, ces derniers ayant de par leur qualité d'étudiants la possibilité d'un rôle d'accompagnement éducatif). ■

Réalité de l'absentéisme des enseignants

Programme 141 : enseignement scolaire public du 2nd degré.

Indicateur 3 : pourcentage d'heures d'enseignement non assurées.

Pour absence des enseignants

2003	2004	2005	2006
4,2	3,2	2,5	< 1

(formation, maladie, congés statutaires)

Ces indicateurs, présents dans le projet de loi de finances, permettent de constater que le pourcentage le plus important d'heures d'enseignement non assurées provient des besoins

Pour indisponibilité des locaux ou des enseignants

2003	2004	2005	2006
4,3	4,4	4,4	4,3

(fermeture d'établissements pour examens, raisons de sécurité... enseignants mobilisés par l'organisation d'examens ou leur participation aux commissions statutaires)

de l'institution (le cas de 2003 est atypique du fait des mouvements de grève); quant à la catégorie des absences des enseignants, elle globalise tous les motifs, en particulier la participation à des stages de formation continue, véritable nécessité pour l'exercice du métier.

Taux d'absence des professeurs : 1,6 % contre 3 % pour l'ensemble des salariés.

Source : projet de loi de finances 2006 (enquête INSEE sur la période 1991-1998).



Entretien avec Jean-Pierre Obin

Jean-Pierre Obin est inspecteur général, il a notamment écrit en 2002 un rapport important sur le métier d'enseignant du second degré.

« Un métier courageux, un métier d'exposition sociale »

Pourriez-vous rappeler les circonstances de la rédaction de votre rapport sur le métier d'enseignant ?

Ce rapport a été remis au ministre Jack Lang en mars 2002⁽¹⁾. On s'inquiétait beaucoup, pas seulement en France, du départ massif à la retraite des enseignants du second degré recrutés dans les années 60 qui coïncide avec leur remplacement sur le marché du travail par des classes d'âges beaucoup moins nombreuses. Ces deux phénomènes arrivent en conjonction entre 2004 et 2006. On s'aperçoit alors que l'on va avoir du mal à recruter des cadres, pas uniquement des enseignants, alors que l'Éducation nationale est en concurrence avec les entreprises, pour recruter à bac + 4, bac + 5. Ce rapport fait le point sur les aspects qualitatifs, c'est-à-dire ce qui pourrait rendre plus attractif ce métier, ce qui pourrait y attirer davantage de jeunes, ou moins jeunes.

Vous avez donc analysé les raisons des difficultés de recrutement dans le second degré, peut-on parler de désaffectation ?

Au contraire. Les comparaisons internationales montrent que la France est un des rares pays où il n'y a aucune désaffectation pour le métier d'enseignant, contrairement à bien d'autres où on la constate à la fois à l'entrée dans le métier et surtout, chose qu'on ne connaît pas ici, où beaucoup de professeurs partent en cours de carrière⁽²⁾. S'il y a une difficulté de recrutement, elle correspond à des causes objectives, de type démographique ; à des causes économiques aussi : il y a des disciplines où l'on est davantage que dans d'autres en concurrence avec les entreprises. C'est le cas de certaines disciplines scientifiques ou professionnelles et l'on voit réapparaître des pénuries traditionnellement connues ; et puis, il y a une 3^e cause. Selon l'enquête annuelle de la DEP3 auprès des étudiants entrant à l'Université, à la question « pensez-vous passer les concours de recrutement du second degré ? », environ 50 % des jeunes répondent « en aucun cas ». Cette proportion est assez stable malgré un bond en 1999. J'ai souhaité qu'on leur demande pourquoi. 75 % de ces jeunes répondent qu'ils ont un autre projet professionnel, mais 25 %, ce qui n'est pas négligeable, que le métier leur fait peur. En 20 ans l'image du métier s'est complètement inversée : c'est devenu un métier courageux, un métier d'exposition sociale, ce n'est plus un métier de sécurité sociale. Cette représentation inquiète un certain nombre de jeunes qui penseraient volontiers faire ce métier, mais qui n'osent pas : car ils pensent qu'ils vont être en difficulté, qu'ils ne sauront pas faire avec les élèves, ou qu'ils vont être maltraités en débutant dans un établissement exposé

notamment à la violence des jeunes et à la violence sociale.

Une fois entrés dans le métier, il y a une forte demande de reconnaissance et de soutien...

Il faut faire une distinction entre les jeunes et les plus anciens⁽³⁾. La vision de ceux qui ont entre 15 et 20 ans d'ancienneté est relativement sombre. Pour eux ce qui a le plus changé, ce sont les élèves. Les jeunes ne se retrouvent pas dans les querelles pédagogiques classiques, ils cherchent des solutions. De ce point de vue, les IUFM ont certainement fait beaucoup pour dédramatiser les enjeux pédagogiques. En revanche, dans les établissements, le choc des générations a un peu secoué les entrants, notamment la difficulté d'échanger sur les pratiques et les difficultés. Ces jeunes enseignants demandent d'abord l'aide concrète de leurs collègues et du soutien de la part du chef d'établissement ; de l'institution, ils attendent surtout de la formation, on sent la volonté d'échapper à la sclérose. Ce pragmatisme ne signifie pas pour

Il nécessite des capacités à anticiper, à prendre les bonnes décisions au bon moment. Il implique à la fois liberté et responsabilité.

autant l'abandon de certaines valeurs. Je fais le constat de jeunes arrivant pour la plupart dans le métier avec une véritable vocation professionnelle, avec la conscience d'entrer dans un métier éthiquement marqué. Un métier certes difficile mais qui a du sens et choisi justement parce qu'il constitue un engagement social.

Dans votre rapport vous proposez des pistes pour transformer l'accès au métier.

Je ne suis pas partisan de la décentration de la discipline sur l'élève. Mais les enseignants ont toujours pris en charge l'éducation des comportements dans la classe. Il faut prendre cette question de façon positive. Il s'agit de construire des compétences, dans ce domaine aussi, à partir de réelles qualifications. Il faut réfléchir au viatique que doivent donner les universités et les IUFM. Et réfléchir aussi sur les concours. Pourquoi ne pas y introduire une épreuve qui attesterait de qualifications nécessaires au métier relevant des sciences humaines et sociales ? La gestion de la classe, par exemple, requiert des qualifications en psy-

chologie des adolescents, etc. D'autres pays le font. Nos concours ont fort peu évolué de ce point de vue, mais c'est un sujet très sensible...

Vous revenez souvent sur la question des premières affectations comme frein à l'attractivité du métier.

Les jeunes enseignants commencent presque tous dans les postes les plus difficiles : remplacements, ZEP... Une des propositions que j'ai formulées est que les jeunes doivent aller ailleurs que dans le poste le plus difficile de leur carrière. Il faut en finir avec cette sorte de bizutage institutionnel et donc revoir le barème et les débuts de carrière. Ce d'autant plus qu'il y a une forme d'injustice sociale à mettre les enseignants les moins expérimentés dans ce type de postes. Pour attirer les enseignants plus expérimentés vers ces affectations, il faut des mesures incitatives, un système un peu plus individualisé de gestion des postes avec des avantages proportionnés au manque d'attractivité.

Vous proposez de définir ce métier comme un métier de « cadre intellectuel ».

L'exercice de ce métier montre qu'on ne peut y réussir en exécutant de simples prescriptions. Il nécessite des capacités à anticiper, à prendre les bonnes décisions au bon moment. Il implique à la fois liberté et responsabilité. Une liberté qui n'est d'ailleurs pas toujours facilement assumée par l'institution. Ce sont précisément ces éléments qui définissent les métiers de cadres. Cela conduit notamment à la question de l'évaluation. Aujourd'hui la seule variable en corrélation avec la note est l'âge. C'est très démotivant ! L'évaluation doit servir d'une part à s'améliorer, d'autre part à gérer la carrière. Ce ne sont pas forcément les mêmes procédures. On pourrait supprimer la note, comme on l'a fait pour d'autres catégories, justement car il s'agit de cadres, et la remplacer par quelques grands rendez-vous « orienteurs » et « accélérateurs » de carrière, le statut permet de le faire. En tout cas, il me semble que l'institution comme les syndicats auraient tout à gagner à débattre de cette question.

**Propos recueillis par
Fabrice Giovanazzi et
Frédérique Rolet**

1. Mission de réflexion sur le métier d'enseignant : Enseigner, un métier pour demain, Rapport au ministre de l'Éducation nationale présenté par Jean-Pierre Obin, mars 2002, paru à la Documentation française en 2003 (<http://www.education.gouv.fr/rapport/obin.pdf>).

2. Voir aussi Attirer, former et retenir des enseignants de qualité, Rapport de base national de la France présenté par Françoise Cros et Jean-Pierre Obin dans le cadre de l'activité de l'OCDE, avril 2003, La Documentation française.

3. Direction de l'évaluation et de la prospective.

4. Voir Jean-Pierre OBIN – Le renouvellement des professeurs du second degré : formes et enjeux in Recherche et Formation - n° 45, INRP, 2004.

Ma première année...
c'était pas facile !
On s'en est sorti ensemble.

En équipe

Travail en complémentarité

La diversification des métiers présents dans l'établissement scolaire est une richesse en France à préserver et à faire mieux vivre. Documentalistes, CPE, MI-SE, CO-Psy, mais aussi infirmière(s), assistante sociale, permettent un regard croisé sur l'élève pour la meilleure gestion possible de sa scolarité. La diversité des attentes des élèves qu'a engen-

drée la massification du second degré nécessite une attention de plus en plus individualisée. Donner plus de sens aux apprentissages, remobiliser ou redonner des repères aux élèves en difficulté rend de plus en plus nécessaire les échanges et le travail collectif. Un véritable travail en complémentarité, un travail d'équipe demande du temps (par exemple

sous forme de décharge pour l'enseignant), sans contrôle tatillon de l'institution. Respecter les champs de compétences, les missions de chacun, et travailler ensemble à la réussite de tous les élèves en liant éducation et apprentissage pour considérer l'élève dans sa globalité implique la connaissance du métier de l'autre et la reconnaissance de son professionnalisme. Cela ne va pas de soi. Mais l'enjeu vaut d'être défendu. ■



CO-Psy

Le recours à des psychologues pour aider les élèves à élaborer leurs projets d'orientation est une particularité en Europe (France, Belgique, Portugal), qui s'oppose à la version anglo-saxonne où ces fonctions sont confiées aux enseignants et où les choix d'orientation sont traités séparément des questions de construction de l'identité, de contribution à la réussite scolaire, de lutte contre les déterminismes sociaux. Aujourd'hui, le service public de psychologie, d'information et d'orientation doit faire face à une attaque frontale visant à laisser le champ libre au secteur privé. Comme pour le soutien scolaire, ou le « coaching », le privé lorgne les marchés de l'information et du conseil. Déjà écartelés entre deux ou trois établisse-

ments en plus du CIO les CO-Psy ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions et à travailler comme il le faudrait avec les enseignants. Des secteurs entiers sont découverts faute de postes. L'extinction du corps actuel et l'utilisation des professeurs en reconversion ou des personnels précaires pour l'information et le conseil sont programmées. Défendre notre métier contre une vision rétrograde de l'École qui adhère aux valeurs de l'Entreprise libérale et se soumet aux besoins du marché à court terme, c'est aussi contribuer au développement maximum des connaissances et des capacités de chaque élève pour favoriser l'accès de tous aux meilleurs niveaux de qualification.

CPE

Une bonne gestion de la dimension éducative et la prise en charge de l'élève en dehors des heures de cours rendent décisive la présence de ces spécialistes que sont les CPE. Le suivi de l'élève, l'absentéisme, les incivilités, entre autres, sont des domaines communs d'intervention. Les différentes fonctions du CPE sont sollicitées quotidiennement, car il est au contact de la vie de l'établissement et à la croisée des secteurs pédagogique, éducatif et administratif.

Le CPE, spécificité française, apporte un regard particulier sur l'élève. Il contribue à traiter collectivement ses difficultés d'apprentissage et à lui montrer la cohérence d'une équipe. L'institution doit permettre à la profession de se recentrer sur ses missions essentielles : l'échange d'informations sur l'élève, les conditions de son travail, la recherche commune des aides à apporter. Elle doit aussi lui donner le temps nécessaire à la concertation, en particulier avec les enseignants.

Documentaliste

Nous avons accumulé dans les CDI un capital d'expériences positives du travail en équipe avec nos collègues COP, CPE, infirmières et bien évidemment avec les enseignants de discipline. Depuis longtemps nous promouvons l'idée que la recherche documentaire est une activité utile à toutes les disciplines ; notre dernier congrès a encore rappelé qu'elle devait faire l'objet d'un apprentissage pour tous les élèves en collège. Mais la question de l'horaire à y consacrer ne doit pas être un tabou. Les TPE ont en effet révélé le chemin qui restait à parcourir et que trop de lycéens étaient en difficulté sur ces questions. Certes, ils maîtrisaient (pas tous) un certain nombre de compétences procédurales mais ils étaient peu enclins à avoir un regard distancié sur les informations récoltées et triées très aléatoirement. Et c'est bien pour assurer cette formation d'un esprit critique que le travail en équipe trouve toute sa pertinence et sa légitimité dans les CDI. Mais cela nécessite des moyens en professeurs documentalistes, il faut donc recruter beaucoup plus au CAPES.

Reprendre la main sur notre métier

C'est l'objectif d'un travail en partenariat entre le SNES et le CNAM (Centre National des Arts et Métiers). Le métier d'enseignant du secondaire est aujourd'hui malmené. Alors que les attentes sociales se font de plus en plus pressantes et diverses, une bonne part de la formation ne prend pas en compte les conditions réelles d'exercice. Les politiques éducatives sont pour l'essentiel élaborées et mises en œuvre sans tenir compte de l'expérience professionnelle des enseignants. L'institution, qui leur adresse de plus en plus d'injonctions parfois contradictoires, ne leur laisse aucun espace ni temps pour une prise de distance et une réflexion collective sur leur activité. Pour contribuer à ce que la profession reprenne la main

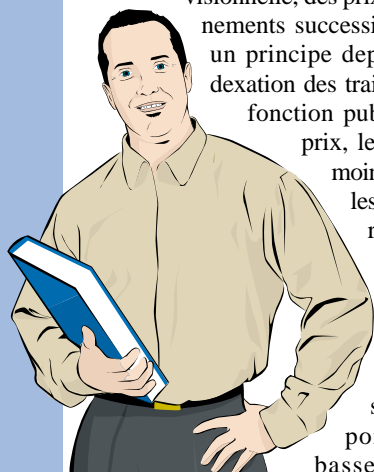
sur son métier, des chercheurs en psychologie du travail, accompagnés de militants du SNES, ont engagé depuis quatre ans, avec des petits groupes de professeurs de différentes disciplines en collège et en lycée, un travail d'observation et d'analyse de l'activité réelle des enseignants dans leurs classes : ce que l'on fait, mais aussi ce que l'on n'arrive pas à faire, ce qui échappe, ce que l'on fait sans le vouloir, et la succession de micro-décisions que chacun prend sans avoir vraiment le temps d'y réfléchir. À partir de l'analyse de son activité par l'enseignant lui-même (auto-observations), des confrontations croisées entre collègues permettent de mieux identifier des situations problématiques où se nouent les conflits et les difficultés du métier.

Sans jamais chercher à faire émerger des recettes miracle ni de « bonnes méthodes », cette réflexion collective est d'abord un moyen d'échapper au risque de culpabilisation lié à l'exercice solitaire du métier. Elle aide aussi chacun à mieux s'armer pour trouver ses réponses à la multitude de situations qu'il rencontre, tout en reconstruisant une culture professionnelle menacée d'atomisation. Elle peut ainsi renforcer la conviction du caractère légitime des revendications collectives : mieux saisir que bien des problèmes rencontrés au quotidien relèvent d'enjeux de tout un milieu professionnel, ne peut que conduire à revendiquer la maîtrise des évolutions de notre métier et de ses conditions d'exercice.

Rémunérations

Une situation salariale très dégradée

Résultat de notre mobilisation, 2005 est une année exceptionnelle: l'évolution du point d'indice devrait suivre celle, prévisionnelle, des prix. Les gouvernements successifs en ont fait un principe depuis la désindexation des traitements de la fonction publique sur les prix, le point évolue moins que les prix; les mesures salariales organisent alors les aménagements chaque année nécessaires pour porter les plus basses rémunérations



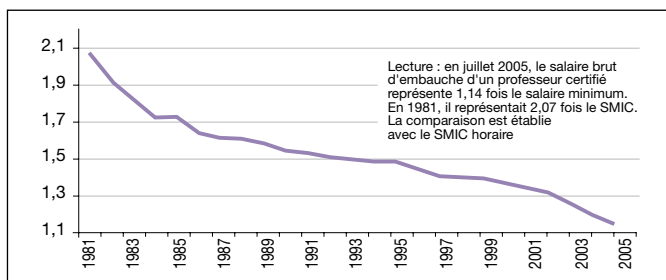
au niveau du SMIC et ciblent les secteurs qui bénéficieront d'indemnités revalorisées. Les retraités, jusqu'en 2003, et les collègues en fin de carrière ont donc vu leur pouvoir d'achat s'éroder régulièrement. Les plus jeunes profitent des changements d'échelons pour compenser cette baisse, mais leur situation progresse beaucoup moins qu'attendu. La dégringolade est manifeste: le point a perdu en net 25 % de sa valeur depuis 1982, 5 % depuis 2000. Le salaire d'embauche d'un certifié, CPE ou COP est désormais voisin du SMIC (graphique n° 1). Si la première promotion d'échelon intervient trois mois après le recrutement, il n'en reste pas moins que la situation salariale relative des enseignants s'est profondément dégradée. Elle est très en deçà de celle des cadres des secteurs privé et public (graphique ci-dessous).

Les conséquences en sont fortement ressenties par les intéressés, pour qui se loger, se rendre au travail, s'équiper, s'apparente à la quadrature du cercle. Elles sont aussi porteuses de risques majeurs pour le système éducatif. Une récente étude de l'INSEE⁽¹⁾ met en évidence le lien entre rapport salarial et sélectivité des concours de la fonction publique. On prévoit de fortes tensions pour le recrutement des diplômés en nombre insuffisant dans les toutes prochaines années. Pourra-t-on

convaincre les étudiants de choisir l'enseignement?

L'administration a sa réponse, celle des primes⁽²⁾, de la valorisation du « mérite ». Mais les indemnités, ce sont des revenus écartés des garanties sociales (maladie, maternité, pension de retraite), et fragiles tant on sait que ces politiques oublient un grand nombre d'agents qui assurent pleinement leur service, sans être remarqués pour autant. Assurément, la question salariale mérite que l'on s'y intéresse. ■

Salaire d'embauche et SMIC



La comparaison avec un SMIC 35 heures (référence depuis 2002) conduit à un rapport de 1,27

1. Comparaison Public/ Privé, Julien Pouget, Les salaires INSEE juin 2005.
2. Les « primes » regroupent heures supplémentaires et indemnités. Leur augmentation, c'est aussi « travailler plus pour gagner plus ».

« Mérite et investissement professionnel ? »

Trois questions à Karine Boulonne, commissaire paritaire qui participe au suivi des carrières dans la section académique du SNES de Lille.

Les collègues disent assez souvent que le mérite est peu pris en compte pour les promotions. Comment vois-tu les choses ?

C'est un fait que l'avancement suscite beaucoup d'interrogations et que les promotions sont très attendues, preuves que la baisse du pouvoir d'achat n'est pas un mythe.

Tout dépend de ce qu'on appelle « mérite » : quand on en discute en salle des profs, on s'aperçoit très vite que c'est une notion à géométrie variable, un des enseignants de mon lycée n'hésite pas, par exemple, à soutenir que les profs de lycée seuls devraient bénéficier d'une RTT ! Qui a priori est plus « méritant » : celui qui a 35 élèves par classe (et donc des paquets de 35 copies), avec des cours nécessitant un investissement disciplinaire important, ou le collègue en zone sensible, qui doit produire des trésors d'imagination pour construire ses séquences et sort épuisé nerveusement de sa journée de cours ? Le collègue de maths, de lettres, d'arts plastiques, d'EPS ? Celui qui va accepter de faire de la garderie pour un remplacement à l'interne ? Au fil de la discussion, des inégalités de traitement apparaissent souvent : untel n'a pas été inspecté depuis 16 ans, le TZR n'a pas d'augmentation de sa note administrative sous prétexte qu'il est... en remplacement, etc.

Au final, quand on creuse un peu, la promotion au mérite qui pouvait sembler attractive, n'est en réalité qu'un moyen de diviser la profession.

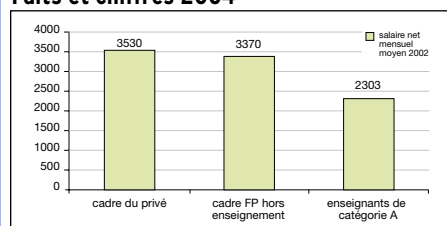
Faut-il recourir à l'individualisation pour mieux reconnaître l'investissement professionnel ? Toutes les politiques ministérielles et de nombreux experts le préconisent. Cela serait source de dynamisme pour les personnels et d'efficacité pour le service public...

Je ne crois pas que notre métier se prête à cette conception : un prof n'a rien à gagner à s'isoler, or l'individualisation conduit inévitablement à cela. Sans être une adepte du travail en équipe, je reconnais volontiers que les difficultés de gestion de classe se résolvent d'autant mieux qu'il y a une solidarité de l'ensemble des intervenants, et puis ça peut être rassurant d'échanger ses cours, ses évaluations... Les forums internet disciplinaires et d'entraide fleurissent, un besoin existe que ne peuvent nier les « experts ». Si l'administration pousse à la concurrence entre collègues, juste pour grimper plus vite quelques échelons, je ne vois pas comment l'école, les personnels et le service public en sortiraient gagnants. C'est vraiment ne pas connaître les réalités du métier.

Et le paritarisme, avec les CAPA ou CAPN, est-il utile et nécessaire ?

Les commissions ne sont pas des chambres d'enregistrement : le SNES y défend ses positions définies en congrès, lors des groupes de travail en amont, lors des CAP elles-mêmes. Les collègues peuvent ensuite vérifier que les promotions ont été attribuées sur des critères transparents, même si ces critères ne sont pas satisfaisants. Sans paritarisme, comment ne pas imaginer que la seule règle deviendrait l'arbitraire ?

Faits et chiffres 2004



Source : DGAFP, Fonction publique.

On me dit souvent : « pour une fille c'est bien... ça laisse du temps pour s'occuper de ses enfants... »

Quels dispositifs ?

Carrières, mobilité, évaluation

Nos métiers sont de plus en plus mal reconnus. Les rémunérations de débuts de carrière sont à classer parmi les bas salaires et le ministère voudrait mettre nos professions sous contrôle étroit des hiérarchies locales.

Le SNES défend une autre conception du métier et des carrières fondées sur la reconnaissance et l'amélioration des qualifications, la mobilité choisie.

Pour des carrières plus attractives

Nous voulons l'amélioration de nos rémunérations à toutes les étapes de la carrière. L'entrée dans le métier doit être plus attractive. Cela signifie de porter les débuts de carrière à l'indice 495 pour les certifiés, CPE et CO-Psy, et à l'indice 518 pour les agrégés avec répercussion sur l'ensemble de la grille indiciaire, la fin de carrière au 11^e échelon se situant pour tous aux indices terminaux actuels de la hors-classe, soit l'indice 782 pour les certifiés et 962 pour les agrégés. Il s'agit d'en finir avec une carrière qui se situe entre 1,3 SMIC et 2,5 SMIC ! Cela implique de combattre, comme nous l'avons fait l'an passé, les attaques ministérielles sur la hors-classe.

Nous voulons aussi un déroulement de carrière plus rapide en 20 ans pour tous. Dans l'immédiat nous proposons un avancement uniforme accéléré jusqu'au 6^e échelon et au-delà de supprimer le rythme à l'ancienneté.

Pour une amélioration des procédures de notation

Nombreux sont les collègues qui expriment le sentiment d'une insuffisante prise en compte de leur investissement professionnel dans leur promotion.

Ce qui est d'abord en cause, c'est l'insuffisance de nos rémunérations, l'écrasement général et la faible amplitude du déroulement de carrière. Ensuite, c'est l'insatisfaction devant le système d'évaluation et de notation. En matière de notation pédagogique notamment, un dispositif négocié sous contrôle paritaire qui résorbe les retards d'inspection et rende les procédures plus transparentes avec de réelles possibilités d'appel doit se mettre en place. Il s'agit aussi de doter toutes les spécialités et disciplines d'une inspection pédagogique (CPE, Documentation, Technologie). De même, il convient de clarifier les bases de la notation administrative et en faire régulièrement un bilan détaillé.

Pour une évaluation repensée

Le système d'évaluation et de notation doit être revu dans ses objectifs. Il doit être tourné vers l'aide et le conseil, favoriser la circulation des expériences et le travail en équipe. Pour être pleinement efficace, l'évaluation doit s'ap-

puyer sur une véritable formation continue irriguée par la recherche et soucieuse de prendre en compte les besoins individuels, l'indispensable mise à jour des connaissances et des pratiques. Cela nécessite de créer les inspections là où elles n'existent pas (technologie, éducation...), d'augmenter le nombre d'emplois d'IPR au rôle rénové. Notre métier exige plus de qualification, moins de prescriptions et plus de travail en équipe. La déconnexion entre avancement et notation est indispensable comme cela existe pour les chefs d'établissement et d'autres corps de même type. Les insuffisances professionnelles doivent trouver d'autres solutions plus efficaces que la sanction financière ! L'évaluation n'a de sens que pour améliorer l'efficacité du service public.

Individualisation ou gestion fondée sur des critères nationaux communs à tous ?

Condition de l'unité et de la qualité des enseignements de second degré sur tout le territoire, le droit à un même déroulement de carrière doit être garanti à tous. Il ne peut être soumis aux politiques rectorales et décisions locales. Nous sommes attachés à une gestion transparente de nos carrières avec des critères nationaux objectifs qui prennent en compte de façon équilibrée la diversité des situations en préservant les droits de tous. Nous récusons donc tout ce qui est facteur de division et d'individualisation, développe l'arbitraire. La reconnaissance indispensable des situations particulières (pénibilité, missions et fonctions) doit passer par des dispositifs complémentaires en décharges de service et en bonifications indiciaires, ce qui a pu partiellement être obtenu il y a quelques années (NBI pour les conseillers pédagogiques, les chefs de travaux...). C'est dans ce cadre que l'exercice en ZEP doit être enfin pleinement reconnu.

Pour de réelles possibilités de mobilité professionnelle

Les possibilités de mutation se sont dégradées du fait de la déconcentration et des suppressions massives d'emplois. Les mutations interacadémiques « en aveugle » et la volonté de laisser totalement la main à chaque recteur pour le mouvement intra-académique créent des conditions désastreuses pour les collègues. Source d'insatisfaction, la promotion interne est très

insuffisante et les conditions en sont souvent peu transparentes. Les possibilités de mobilité dans d'autres secteurs comme les dispositifs de respiration professionnelle sont quasi-inexistants et relèvent bien souvent du « parcours du combattant » !

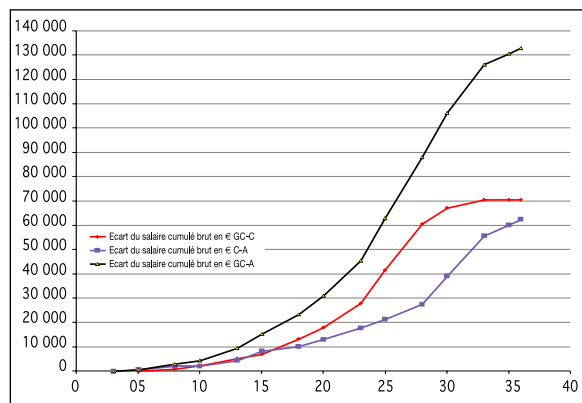
Le droit à des mutations choisies et volontaires doit être garanti dans le cadre d'un mouvement national rénové. Nous voulons développer l'accès au corps des agrégés par l'augmentation des postes à l'agrégation interne, élargir les listes d'aptitude, créer les agrégations dans toutes les disciplines et spécialités, doubler sans délai l'accès aux chaires supérieures.

L'accès aux missions et fonctions spécialisées que requiert l'évolution de nos métiers et du système éducatif telles que la formation, la responsabilité des réseaux informatiques... est à développer et à rendre plus transparents.

Nous avons besoin d'une formation continue ambitieuse, de possibilités d'accéder à la recherche, de solutions diversifiées de reconversion professionnelle.

Pour nos carrières, nous faisons le choix de développer les qualifications pour des métiers de conception épanouissants et attractifs au service de l'ambition éducative. ■

Comparaison du cumul progressif sur une carrière complète



Ce graphique illustre l'évolution, en euros, de l'écart cumulé de salaire sur une carrière de certifié entre les trois rythmes d'avancement. Le premier creusement entre 10 et 20 ans de carrière est essentiellement dû à la durée de séjour aux échelons 8, 9 et 10 pour une carrière au choix ou à l'ancienneté. En faisant l'hypothèse d'un accès à la hors-classe après 3 ans d'ancienneté dans le 11^e échelon, un collègue parcourant toute la classe normale au grand choix, atteint la hors-classe après 23 ans de carrière, contre 29 ans au choix et 33 ans à l'ancienneté. Le gain indiciaire résultant de l'accès à la hors-classe accentue alors les écarts. Ce graphique illustre donc assez nettement l'enjeu de l'avancement pour tous au rythme le plus favorable et d'un accès généralisé à la hors-classe.



Vous aussi !
Témoignez sur le site
www.lemetierdenseigner.fr

Formation, recrutement

Enjeux d'attractivité

Actuellement, un peu plus d'un tiers des personnels titulaires, cinquante ans et plus. D'ici à 2013, 180 000 d'entre eux (45 %) quitteront le système éducatif. D'après les estimations produites par le ministère, les départs seront sur la période de l'ordre de 18 000 à 19 000 par an. Compte tenu de l'évolution démographique des effectifs d'élèves, les besoins annuels moyens en recrutements nouveaux se situent un peu au-dessus de 17 000, alors qu'en 2005, il n'y a eu que 12 000 recrutements nouveaux, soit un déficit de 5 000 comme en 2004, ce qui risque de s'aggraver en 2006.

Le renouvellement de la profession est mal engagé pour l'instant. Le gouvernement entend poursuivre sa politique de sous-recrutement dans le second degré pour diminuer les effectifs de fonctionnaires. Dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation, il multiplie les attaques contre la profession. En d'autres termes, il multiplie les signaux dissuasifs en direction des étudiants qui envisagent de devenir enseignants, CPE ou CO-Psy. Pour assurer les recrutements nécessaires, il propose une autre politique de recrutement et de formation; l'urgence est d'abord de rétablir massivement des prérecrutements (inspirés des IPES) à toutes les étapes du cursus universitaire afin d'assurer des viviers de candidats suffisants, de démocratiser l'accès aux emplois statutaires et de contribuer à ré-

sorber la précarité. Dans le même temps, les aides aux étudiants doivent être améliorées.

Reconnaître nos qualifications

Actuellement recrutés à un niveau Bac +3 (Bac +4 pour les agrégés) les enseignants ont en fait une formation de niveau Bac +5 (Bac +6 pour les agrégés) non reconnue, ni en terme de rémunération, ni en terme de considération. Articulé avec notre objectif d'élévation du niveau de recrutement et notre exigence de revalorisation, il s'agit d'obtenir une reconnaissance du niveau réel de nos qualifications. Elle doit permettre d'ancrer solidement notre profession parmi les statuts les plus élevés de la fonction publique, et de réaffirmer notre statut de fonctionnaire concepteur de notre métier et non simple exécutant de directives ministérielles, rectorales voire locales. Dans le cadre du nouveau dispositif L-M-D dans les universités, nous nous plaçons dans la perspective d'un recrutement au niveau du master (Bac +5) avec pour étapes intermédiaires l'attribution du master avec le succès au concours pour les agrégés, avec la titularisation pour les certifiés.

Améliorer la formation initiale et l'entrée dans le métier, relancer la formation continue

Une formation initiale plus cohérente, plus pertinente, mieux articulée avec la pratique, contri-

bue nécessairement à améliorer l'attractivité de nos métiers. À condition de préserver la spécificité de la formation des enseignants, le potentiel humain et matériel des actuels IUFM, leur intégration dans les universités doit contribuer à améliorer la dimension universitaire de la formation des enseignants et des CPE, conçue comme de haut niveau, à la fois universitaire et professionnelle, inscrite dans une progressivité, de la préprofessionnalisation à une entrée dans le métier facilitée notamment par des compléments de formation adaptés dans le cadre d'une décharge de l'ordre d'un demi-service, par des aides financières à l'installation.

La formation continue est un droit et doit donc être accessible à tous. Elle fait partie intégrante du métier. Organisée sur le temps de service, elle doit répondre à la fois aux besoins institutionnels et aux attentes des personnels. Il faut donc faire le choix de la transparence des contenus, ce qui suppose consultation des collègues, contrôle à tous les niveaux par les CTP de l'élaboration des plans de formation, des critères de choix des stagiaires. La formation continue peut donner accès à des qualifications, y compris par la VAE, à condition que celles-ci soient reconnues, validées par un diplôme délivré par l'Université. Elle doit permettre de participer à des groupes de recherche, dont les travaux sont susceptibles d'être validés de la même façon. ■

RENDRE NOS MÉTIERS PLUS ATTRACTIFS, LES FAIRE ÉVOLUER POUR QU'ILS RÉPONDENT MIEUX AUX MISSIONS DU SERVICE PUBLIC

1. RENFORCER LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- Améliorer les conditions d'exercice, réduire la charge de travail ;
- pour une meilleure prise en compte de la charge réelle et de la pénibilité des situations de travail : réduction des effectifs et du nombre d'élèves à prendre en charge, développement des possibilités de travail en groupes, classes dédoublées... ;
- extension et adaptation des décharges statutaires prenant en compte les nouvelles activités, réduction des maxima de service et suppression des majorations pour effectifs faibles ;
- dispositifs spécifiques pour les débuts et les fins de carrière (entrée dans le métier à demi-service par exemple et aides financières à l'installation).

2. REVALORISER NOS MÉTIERS ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

- Développement de la promotion interne ;
- augmentation des salaires, avec réindexation sur les prix et refonte de la grille indiciaire ;
- amélioration de l'évaluation et de l'accompagnement pédagogique des enseignants ;
- financements pour revenir sur la réforme des retraites, aide au rachat des années d'études, et rétablissement des bonifications pour enfant pour toutes les mères ;
- droits améliorés à congé de maladie, pour une politique de santé.

3. RENFORCER LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- Élever le niveau de recrutement, développer les prérecrutements ;
- améliorer la Formation Initiale, développer la Formation Continue sur temps de travail ;
- donner du temps pour le travail en équipe ;
- faciliter l'entrée dans le métier par des compléments de formation adaptés dans le cadre de la décharge de l'ordre d'un demi-service que nous demandons.

Le 6 décembre, se faire
entendre avec le SNES

01 40 63 29 00 - www.snes.edu



Ceux qui font l'école
ont la parole

www.lemetierdenseigner.fr

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Un rapport de plus ?

Après le rapport Juppé qui proposait une « optionnalisation » des enseignements artistiques en troisième et celui du Conseil économique et social qui prétendait que les enseignements étaient « trop centrés sur des aspects théoriques », un nouveau rapport a été publié en juillet dernier (téléchargeable sur <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2424.asp>): « la politique des pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation et de la formation artistiques ». Il a été conduit par une mission présidée par Mme Marland Militello, députée UMP.

Le rapport affirme l'importance de l'obligation des arts plastiques et de l'éducation musicale jusqu'en troisième. Il dénonce le caractère « austère » des programmes, l'empilement des dispositifs actuels et fait de nouvelles propositions. Certaines mériteraient un débat : rendre obligatoire l'enseignement d'une matière artistique pour tous les lycéens, permettre aux professeurs d'édu-



© Nicole Joye

cation musicale et d'arts plastiques d'intervenir en école primaire par exemple. D'autres sont plus beaucoup plus problématiques : formation des enseignants de toutes les disciplines à l'art et à la culture, introduction d'une certaine souplesse dans les cours d'éducation musicale et d'arts plastiques en mettant par exemple en place 2 heures de cours tous les 15 jours. Enfin la proposition de regrouper « dans le cadre de la LOLF des crédits consacrés à l'éducation artistique par les deux ministères (éducation nationale et culture) en créant une mission interministérielle » mériterait développement tant les conséquences en terme de

statut des enseignants et d'organisation des enseignements peuvent être lourdes !

Il passe sous silence les questions formulées par la FSU lors de son audition : quelle place pour les enseignements artistiques dans le socle commun ? Quels moyens pour les chorales, ateliers, classes à PAC ? Quelle évaluation des disciplines artistiques au brevet des collèges ? Rappelons que les projets ministériels prévoient que l'éducation musicale et les arts plastiques ne seraient plus évalués obligatoirement au brevet des collèges... ■

Hélène Davit,
Sandrine Charrier
ens.artistiques@snes.edu

BTS SANITAIRE ET SOCIAL

Élaboration en cours

Si ce BTS n'a toujours pas de « nom », son élaboration se poursuit.

Le projet est piloté par l'inspectrice générale, et un groupe de travail associant représentants de l'Éducation nationale et des milieux professionnels a été mis en place dans le cadre des travaux de la vingtième Commission Professionnelle Consultative.

La méthodologie suivie est celle de la création de tout diplôme professionnel. Il s'agit tout d'abord de définir le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP). Ce document doit présenter les secteurs d'emploi, les fonctions et activités, il se construit à partir de l'analyse de situations réelles, mais doit être prospectif.

À partir du référentiel d'activités professionnelles, un référentiel de certification devra définir les compétences à construire nécessairement au cours de la formation. Lorsque les compétences néces-

saires et les niveaux attendus seront bien cadrés, un règlement d'examen pourra être construit dans le cadre existant des BTS. Ceci suppose un travail de longue haleine et, au plus tôt, le BTS pourrait ouvrir à la rentrée 2007. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement en 2004/2005, et les travaux ont repris en septembre. De nombreux professionnels représentant différents secteurs de différentes régions ont été auditionnés et la construction du RAP est en bonne voie.

Parmi les principaux secteurs d'emploi, on note les organismes de protection sociale dont les métiers évoluent rapidement vers des fonctions de gestionnaire conseil en contact avec les publics et les partenaires. Ce profil professionnel est également recherché par les structures publiques ou privées qui développent des services à caractère sanitaire ou social, souvent dans le cadre de partenariats (associations, collectivités territo-

riales...), comme par exemple le secteur de l'aide à domicile, les centres locaux d'information et de coordination gérontologiques. Les services et établissements sanitaires, sociaux, socio-éducatifs et médico-sociaux constituent également des débouchés.

Ce professionnel devra avoir une grande connaissance des publics, des structures et des dispositifs. Ses principales fonctions s'organiseront autour de la relation et la communication, la gestion administrative et technique, la coordination d'équipe, la qualité et le suivi de projets. Un vrai cadre du domaine « sanitaire et social ». ■

Anne-Marie Verneret,
Mireille Schön



© Thierry Neveux

Première STI, STL, STM

Tout sur les modules

La réforme des STI n'étant pas encore passée, les modules sont toujours d'actualité dans les horaires de Première STI, STL, SMS.

Il semble que les chefs d'établissement aient tendance, dans le cadre de la DHG, à interpréter les textes et à ne pas les appliquer correctement. Le dédoublement de ces heures est de droit et voici les textes disponibles pour le faire respecter. Une circulaire sur les modules rappelle que le principe de l'organisation de ceux-ci en classe de Seconde est conservé en Première. Elle rappelle aussi les références du texte des modules en Seconde notifiant que l'effectif des groupes est inférieur à celui de la classe entière. N'hésitez pas à les faire appliquer. **BO n° 14 du 8 avril 1999.** Circulaire 93.211 du 24/05/93 textes sur le site du SNES.

STG

Mise en œuvre difficile

Déjà, la mise en place de la réforme en Première STG pose de nombreux problèmes. Outre le fait qu'elle a servi de prétexte dans certaines académies à des fermetures de sections et à des regroupements de spécialités « par pôle », ce qui a encore dégradé les conditions d'enseignement, des difficultés d'ordre pédagogique apparaissent :

- la suppression des modules, qui permettaient de pallier les difficultés des élèves, reste inacceptable ;
- l'organisation de l'enseignement des mathématiques, sans dédoublement, rend impossible l'approche par l'outil informatique ;
- les contenus des enseignements technologiques, notamment l'enseignement de communication, demande davantage de cadre afin d'éviter certaines dérives.

La formation des collègues, indispensable en particulier sur des contenus nouveaux doit être assurée efficacement dans toutes les académies. Pour le SNES, il est fondamental de suivre la mise en œuvre de cette réforme. Nous ouvrirons sur le site un espace spécifique, mais dès à présent nous incitons les collègues des disciplines générales et technologiques à nous communiquer leurs premières impressions sur enseignements.technologiques@snes.edu

Projet de programmes

Technologie collège

Le SNES a protesté contre les projets de programmes du cycle central qui dénaturent cette discipline et a demandé à être reçu au ministère. La mise en place du programme de Sixième, que nous avons contesté à de nombreuses reprises, se révèle très difficile. Le groupe Technologie du SNES lance une grande enquête auprès des collègues afin d'avoir des éléments pour argumenter face au ministère. Nous demandons un bilan de la mise en œuvre des programmes de Sixième et une remise à plat des programmes du cycle central.

LANGUES VIVANTES

État des lieux

Plusieurs notes d'information sur les LV ont été mises en ligne en septembre 2005 sur www.education.gouv.fr/stateval. La note sur un état des lieux dans le second degré en 2004 confirme la prédominance de l'anglais (92 % des effectifs de première langue) qui se renforce avec une progression de deux points sur la période 2000-2004. L'allemand comme première langue tend à régresser dans toutes les classes, sauf en Sixième où l'étude de deux langues vivantes s'est développée depuis 2000 (classes bilingues). En LV2, la prédominance de l'espagnol s'est accrue au détriment des autres langues, italien excepté. L'apprentissage d'une troisième langue vivante (italien : 45 %, espagnol : 20 %) ne concerne que 6 % des lycéens. La diversification continue donc de s'effriter au fil des ans, ce que nous condamnons.

Deux notes évaluant les compétences en anglais et en allemand en fin d'école soulignent que les élèves maîtrisent mieux la compréhension de l'oral que les autres compétences, ce qui correspond aux objectifs prioritaires fixés à cet enseignement. Mais comment va-t-on passer au niveau A1 du CECR (Cadre Européen Commun de Référence) demande la

note ? Bonne question car il n'y a pas de miracle sans plan massif de formation des enseignants qui interviennent dans le premier degré.

De même les trois notes évaluant les compétences en fin de collège en allemand, en anglais et en espagnol, montrent que les compétences de compréhension orale sont satisfaisantes mais qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre le niveau B1 du CECR en LV1 et le niveau A2 en LV2.

Ces notes font des constats. Les mesures annoncées par le ministre vont hélas pas améliorer l'enseignement des LV dans le premier et le second degré, ni l'apprentissage des élèves. ■

Thérèse Jamet-Madec,
therese.madec@snes.edu



© Thierry Neveux

BTS INDUSTRIEL

Anglais certes, mais...

Dans les Brevets de techniciens supérieurs des domaines industriels, l'anglais apparaît de plus en plus comme discipline obligatoire. Une seconde langue vivante peut être prise uniquement en option.

Cette évolution répond à une demande des employeurs et correspond à une évolution des situations professionnelles, l'échange d'informations avec des entreprises ou des services étrangers se faisant quasi exclusivement en anglais.

Dès lors se pose la question du statut de la langue vivante dans les bacs STI. Pour le SNES, il n'est pas question d'accepter que le « tout anglais » règne. La diversité des langues doit être conservée et même développée, en par-

ticulier jusqu'au baccalauréat. Cette diversité impose deux corollaires :

- que les étudiants puissent réellement conserver d'autres langues, sous forme de LV2, et donc qu'elles soient présentes dans les établissements ;
- qu'un horaire renforcé en anglais soit proposé à tous les étudiants qui en ont besoin et en particulier à ceux qui n'ont pas suivi, dans cette langue, un enseignement de LV1 au lycée.

Même si l'anglais s'impose professionnellement, conserver et renforcer la richesse des enseignements de toutes les langues contribue également à favoriser la réussite des élèves dans ce domaine. ■

Thierry Reygades

NOTES DE LECTURE

Jaurès, de l'éducation

Syllepse/Nouveaux regards

Ce livre est une anthologie des textes de Jaurès sur l'éducation. Il rassemble des discours, certains célèbres, d'autres beaucoup moins, et de très nombreux articles de journaux et de revues, pour la plupart inédits. La lecture de ces textes est enthousiasmante. À chaque ligne ou presque, on est surpris et ravi de la pertinence des propos, et de ce qu'il faut bien appeler son extraordinaire modernité. Les questions soulevées sont toutes au cœur de nos expériences et questions présentes : définir les missions de l'école, comprendre ce qu'est la laïcité, construire une culture qui permette au peuple de vivre libre...

Pour Jaurès, l'éducation n'est absolument pas une question annexe, bien au contraire : pas de socialisme sans penser l'éducation. Le socialisme n'est possible

que si les travailleurs ont la culture nécessaire pour maîtriser leur destin. La préoccupation permanente de Jaurès, dans ses activités politiques et syndicales, est de penser les conditions d'une authentique démocratisation culturelle. À ces textes extraordinaires s'ajoute une introduction limpide de l'historien Gilles Candar, qui montre ce que signifiait pour Jaurès être professeur. Enfin, dans une passionnante postface, Guy Dreux et Christian Laval, de l'Institut de recherches de la FSU, analysent le lien profond qui existe chez Jaurès entre éducation et socialisme, à travers les questions du sens de l'histoire, de la laïcité, ou du syndicalisme enseignant par exemple. ■ **Évelyne Rognon**



L'école en France

Critiques, pratiques, perspectives

Sous la direction de J.-P. Terrail, Ed./ La Dispute

Constatant que le système éducatif a réussi une certaine massification mais que les inégalités sociales y persistent, les auteurs situent d'emblée le débat : pour réussir la démocratisation, qu'est-ce qui fait obstacle dans l'école ? La méthode choisie consiste à interroger les transformations pédagogiques à l'œuvre dans l'école d'aujourd'hui, à examiner les conséquences de ces transformations sur les parcours des élèves, et à présenter enfin des propositions pédagogiques de « spécialistes ». Mais le dispositif annoncé d'une expertise « purement sociologique à base d'enquêtes » ne semble pas au rendez-vous. Dès les premières pages, les auteurs se lancent dans une accusation sans nuance : « les pédagogies actives douces et concrètes qui devaient démocratiser l'accès aux savoirs se sont avérées particulièrement élitistes ». Ils vont condamner « l'adhésion de la masse des professeurs d'école aux principes du constructivisme pédagogique » en faisant en permanence un amalgame entre « pédagogie d'évitement » et constructivisme. La deuxième partie qui s'attache

aux parcours des jeunes n'est pas plus nuancée. L'indicateur de réussite scolaire qui est utilisé en permanence est « avoir le bac général sans redoublement » ! Fort heureusement les « nouvelles pratiques » proposées dans la dernière partie, si elles restent assez vagues, échappent à cette caricature. Elles consistent à revaloriser la place et le statut de la difficulté intellectuelle, à former les enseignants à reconnaître cette dimension normale des apprentissages, à la gérer, à redonner le plaisir de s'y affronter...

La conclusion de cet ouvrage propose de s'appuyer sur les enseignants et la force collective qu'ils constituent pour « affronter la question des limites actuelles de l'action scolaire, évaluer la pertinence des consignes de l'institution et des recommandations d'experts, expérimenter d'autres solutions, valider collectivement les plus efficaces... ». Tout le monde adhérera. ■

Sylvie Nony



UNE NOUVELLE OPTION a vu le jour en cette rentrée: la découverte professionnelle, dont les orientations pédagogiques sont présentées dans l'arrêté du 14/2/2005 (BO n° 11 du 17 mars 2005).

Option « découverte professionnelle » en Troisième

Le SNES en a dénoncé les contenus flous et peu formateurs (compétences et activités trop liées au projet d'orientation, au détriment d'une approche culturelle...) et l'absence de formation des enseignants. Cette nouvelle option de 3 heures s'inscrit en outre dans un contexte de saignée budgétaire. Tous ces éléments ont nourri notre réflexion au congrès du Mans (cf. mandat ci-contre).

Qu'en est-il à cette rentrée? Les stratégies suivies par les IA semblent très diverses, qu'il s'agisse des critères d'implantation dans tel ou tel collège ou de l'attribution éventuelle de moyens. La confusion sur le « public » visé n'a pas toujours été dissipée (option trop souvent réservée aux élèves en difficulté, parfois même regroupés dans une même classe, en totale contradiction avec les textes). La DP semble trop souvent servir de variable d'ajuste-

MANDAT DU SNES

« Il s'agit d'un enseignement nouveau pour lequel les enseignants n'ont pas été formés, qui nécessite une concertation sur le temps de travail. Cette option risque de se réduire à une variable d'ajustement des services ou à servir à constituer des classes à profil. Dans l'état actuel des choses, le SNES demande que cette option ne soit mise en place qu'à titre expérimental et sous réserves de conditions précises : volontariat des élèves, dotation spécifique, maîtrise de la conception du dispositif et des partenariats éventuels par une équipe pluridisciplinaire volontaire et formée, accès à toutes les possibilités d'orientation pour les élèves. Si ces conditions ne sont pas réunies, le SNES appelle les équipes et les CA à ne rien se laisser imposer et à refuser toute mise en œuvre de cette option. »

ment des services : on est loin d'une équipe pluridisciplinaire, volontaire et formée ! Enfin, on voit se développer des partenariats avec des sociétés voire des clubs privés qui cherchent à vendre clé en main leur conception libérale de l'entreprise. Ces problèmes n'entament en rien la volonté du ministre de promouvoir cette option qu'il veut généraliser à tous les collèges pour la rentrée 2006, sans toutefois la

financer (il faudrait environ 1 000 emplois).

Avant toute généralisation, un bilan sérieux s'impose. Merci de nous faire parvenir vos témoignages pour nous aider à dénoncer toutes les dérives constatées. ■

Ingrid Huet,
Monique Parra-Ponce
college@snes.edu



© Thierry Nectoux

RENCONTRES

Le SNES y était

Congrès des CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes actives)

Le SNES était invité comme de nombreuses organisations à la séance de clôture de ce Congrès d'Amiens, le 29 août. Plus de 650 congressistes ont travaillé collectivement à l'élaboration de leur projet associatif. Traditionnellement ancrés dans la formation d'animateurs (30 000 jeunes par an), les CEMEA ne se préoccupent pas moins des questions liées à l'école, la laïcité, la mixité sociale et la parité, à partir de réflexions et de pratiques originales. Ce congrès était aussi celui des inquiétudes puisqu'un nombre important de mises à disposition (MAD) par le ministère de l'Éducation nationale auprès des mouvements pédagogiques complémentaires de l'école publique est menacé pas les réductions

de subvention de ces dernières années et par la mise en place de la LOLF. Le SNES et la FSU sont intervenus à plusieurs reprises sur ce dossier.

Stage de rentrée du GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle)

Le SNES était invité à la séance de clôture du stage de rentrée du GFEN : en cette veille de rentrée, en plein cœur de Paris, plus de soixante enseignants s'attelaient à la difficile question de l'égalité dans l'accès au savoir. Un stage d'échanges de pratiques dynamisant, autour de questions volontairement provocatrices : J'enseigne mais qu'apprennent-ils ? Ils se demandent à quoi ça sert d'apprendre... Comment penser et élaborer des situations d'apprentissage ? Derrière le titre d'une leçon, quels contenus ?

Comment analyser et prendre en compte leurs difficultés ? Du savoir à la culture, quels chemins ? Des interpellations et des contributions pédagogiques certes, mais qui interrogent de plein fouet les dramatiques réductions d'ambition pour notre système éducatif qui se mettent en place aujourd'hui. ■

Nouveaux retraités

Consignes pratiques

Vous recevrez désormais une seule fois par an votre bulletin de pension. Les ancien(ne)s retraité(e)s le reçoivent en février, au moment de l'ajustement annuel. Au verso du bulletin est indiquée la date mensuelle de l'envoi de votre pension par le Trésor public de votre département de domicile, dans la quasi-totalité des cas. Cette pension est versée à terme échu ; vous n'aurez plus de prélèvement pour la retraite, ni pour la contribution solidarité.

Vous avez reçu votre titre de pension, votre carte de pensionné(e) : vérifiez-le ; si vous constatez des erreurs ou des oublis dans le calcul des trimestres validés, des bonifications éventuelles, du taux qui vous est attribué, vous avez un an en principe pour alerter le service des pensions. Respectez les dates limites indiquées. La loi d'août 2003 a créé des situations nouvelles qui ne sont pas encore toutes réglées. Tel est le cas pour la validation des services de non titulaire à temps incomplet, de la reconnaissance de bonifications pour enfant liée à cette validation. N'hésitez pas à nous écrire si tout n'est pas clair pour vous. Une fois ces situations réglées, prévenez le Service des Pensions afin que la modification de votre taux de pension intervienne rapidement.

Vous relevez d'autres régimes : certains trimestres n'ont pu être validés pour votre pension ; ils relèvent du régime général (CNAVTS) ou d'autres et de régimes complémentaires comme l'IRCANTEC. N'oubliez pas d'accomplir les démarches nécessaires, soyez attentifs(ves) aux informations syndicales concernant l'IRCANTEC.

Pensez à prévenir la MGEN de votre département de résidence, de votre nouvelle situation pour que les prélèvements et votre couverture mutualiste ne s'arrêtent pas à la retraite. Joignez le ou la trésorier(e) « Retraités » de votre département pour vous acquitter (prélèvement automatique ou autre) de votre cotisation syndicale.

ERRATUM

Dans le dernier US hebdo, on indiquait que les effectifs des syndicats de la FSU représentaient les deux tiers de ceux des adhérents syndiqués de la FGR (Fédération générale des retraités). En réalité, ce n'est qu'un tiers.

STI Ça s'accélère !

Selon nos informations, les groupes qui travaillent sur les contenus des futurs bacs STI, STL, SMS doivent remettre leurs copies à la fin du mois.

Les textes seraient mis en consultation jusqu'à la fin de l'année pour une écriture définitive et une signature vers le mois de mai 2006. Application à la rentrée 2007.

Cette démarche a été engagée sans aucune consultation préalable, ni sur les structures ni sur les contenus, alors que ces décisions engagent fortement l'ensemble des formations, notamment industrielles.

Agrégés

Attention notation pédagogique

Les nombreuses interventions des élu(e)s du SNES en CAPN et au ministère portent enfin leurs fruits : l'administration centrale a décidé de se saisir du dossier de la notation pédagogique des agrégés. Dans un premier temps, elle met en place un nouvel outil de « fiabilisation » de la note. En effet, les interventions des uns et des autres la rendaient instable. Ainsi de certaines inspections transformant les notes de collègues promouvables afin de déterminer, sans inspection et dans la plus totale opacité, qui serait promu au grand choix durant l'année scolaire. D'autre part, pour les collègues promouvables, des remontées trop tardives de leur note jouaient en leur défaveur pour le rythme d'avancement, même si l'on procédait par la suite à des rattrapages, suspendus cependant à l'accord du contrôleur financier (le budget). Il s'agit aussi d'obtenir une plus grande transparence dans les procédures de notation et plus particulièrement pour la détermination de la note d'entrée dans le corps. Premier effet : courant décembre nous disposerons de notre note sur l-I-Prof et les rectorats auront à charge de nous envoyer nos avis annuels de notation que nous recevions jusque-là en février ou mars. Deuxième effet : si la CAPN d'avancement d'échelon aura encore lieu fin mai cette année, elle sera par la suite avancée vers février et ainsi chaque promu verra l'effet financier de son avancement avant la fin de l'année scolaire. De plus, les arrêtés d'avancement automatique seraient pris dès le mois de décembre. Après les mesures obtenues ces dernières années, cela constituerait une nette amélioration d'ensemble.

Nous continuons d'intervenir sur ce dossier tout en restant vigilants pour que les modalités nouvelles – en particulier l'utilisation d'I-PROF – ne puissent favoriser la dilution des garanties statutaires. **Didier Pihoué**

Le ministère a publié dans le BO n° 36 du 6/10/2005 une note de service tenant de préciser les modalités de prise en compte des TPE dans le baccalauréat 2006. En revanche, rien n'a encore été publié sur l'organisation des TPE de Première... Nous reviendrons sur cette note de service dans la prochaine édition de L'US.

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

Faire prévaloir la carrière contre l'arbitraire

S'abritant derrière le Conseil d'État et les jugements administratifs, le ministère a abandonné toute référence au barème commun pour prononcer les nominations à la hors-classe. La bonification rectorale imposée dans la note de service a engendré des disparités extrêmement fortes entre académies et entre disciplines. Les inégalités de traitement de tous ordres rendaient inopérant le classement résultant de l'application du « barème bonifié ». Le dispositif choisi avait bien rempli son rôle : permettre au ministère de reprendre la main dans une promotion qui s'effectue statutairement toutes disciplines et second degré et supérieur confondus. Le ministère a alors établi une autre liste de propositions après consultation de l'inspection générale : à partir du classement « barémé », il a retiré des propositions sur la base des « critères » suivants : bonifications rectorales, note pédagogique détenue, « équilibre » entre les académies comme entre les types de voie d'accès au corps, dossiers soutenus plus particulièrement par l'inspection générale ou l'administration. Autant dire que le tableau d'avancement ne pouvait être fondé sur la transparence, ces « critères » pouvant jouer les uns contre les autres de façon variable ! Par contre,

étaient écartés *a priori* ceux qui avaient une note inférieure à la moyenne, voire avaient reçu la note moyenne (comme s'ils portaient la responsabilité des retards d'inspection !). Gare aussi à ceux jugés peu méritants parce que les accusés de réception pouvaient porter un avis laconique d'une autorité hiérarchique quelconque. À l'initiative du SNES, les élus unanimes ont d'abord refusé de siéger, demandant au ministère de revoir profondément ses critères de répartition des possibilités de promotion et de choix des collègues promus. Ils ont rappelé leur attachement à des critères clairs permettant d'assurer la promotion des collègues ayant plus de 4 ans dans le 11^e échelon, ancienneté requise pour un effet financier immédiat, favorisant l'accès de tous à la hors-classe.

La détermination des élus a ainsi pu faire revoir la situation de collègues dont c'était l'ultime chance de promotion, tout en conservant un équilibre entre concours et liste d'aptitude. Les déséquilibres entre second degré et supérieur et, partiellement, ceux entre disciplines ont pu être corrigés. Nos interventions, ciblées sur les collègues ayant 4 ans ou plus d'ancienneté dans le 11^e échelon, ont permis une réduction des écarts entre académies sur cette population. Il

nous a fallu pour cela opposer systématiquement l'ancienneté de carrière aux tentatives de l'administration de faire prévaloir des avis de chefs d'établissement ou d'inspecteurs qui, la CAPN l'a montré, n'avaient aucune pertinence. En même temps l'insuffisance des possibilités de promotion ne pouvait permettre de régler toutes les situations. Il y avait plus de 2 800 collègues répondant au critère de bénéfice financier immédiat de la hors-classe pour moins de 1 300 promotions possibles.

Au final, si notre action a permis un rééquilibrage global des promotions en faveur des collègues ayant l'ancienneté de carrière requise, le tableau, du fait des orientations ministérielles, reste très inégalitaire et n'offre aucune lisibilité pour l'avenir.

Double enjeu donc pour les prochaines promotions que de revenir à un barème commun basé sur des critères transparents et d'obtenir un nombre plus important de possibilités de promotions. Plus généralement, le blocage de la hors-classe qui pourrait résulter de la situation actuelle nous conforte dans notre revendication d'une reconstruction de nos carrières afin de les rendre à nouveau attractives.

Didier Pihoué
agreges@snes.edu



CPE : DES AVANTAGES EN NATURE PAS TRÈS AVANTAGEUX

Une note de service du 14 avril 2005 fait le point sur les avantages en nature et la fiscalité. Certains personnels, dont les CPE, peuvent bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service : c'est alors un « avantage » en nature (interprétation elle-même sujette à caution car ce n'est que la contrepartie d'obligations d'astreintes et de sécurité). Depuis le 1^{er} janvier 2005, cet « avantage » est soumis à la CSG, à la CRDS (Remboursement de la dette sociale) et aux retenues de la Caisse additionnelle de retraite : somme qui peut être coquette. Mais, une fois de plus ce sont les traitements les plus faibles qui sont le plus pénalisés. Alors qu'existait un plafond fixé par référence à celui de la Sécurité sociale et une estimation forfaitaire, elle disparaît. Pour tous les personnels (même de catégorie C), la somme à prendre en compte sera 70 % de la valeur locative servant au calcul de la taxe d'habitation. Cette somme sera ajoutée au traitement mensuel sur la fiche de paye et à la somme annuelle communiquée par les rectorats aux impôts. Comme le système se met en place de manière anarchique, l'administration ponctionne les salaires pour récupérer les sommes dues : parfois 600 € sans aucune indication préalable.

Pour les collègues concernés, le recteur doit indiquer les bases de liquidation de la créance (pourquoi on prélève des sommes) et pratiquer le respect absolu de la quotité insaisissable du salaire (la fraction insaisissable est de 425,40 € augmentée d'un peu moins de 100 € par enfant ou personne à charge).

En cas de difficultés, n'hésitez pas à saisir le secteur CPE : cpe@snes.edu ou l'action juridique : action.juridique@snes.edu
Gageons que l'équation, baisse des impôts = hausse des prélèvements, sera appréciée et comprise par les personnels visés.

Catherine Gourbier

Valeur professionnelle ?

« Nous expliquons souvent aux collègues qu'ils réagissent avant tout pour la reconnaissance de "leur mérite", dont la "mesure" n'est garantie par aucun critère connu et transparent. La hors-classe 2005 a malheureusement souligné combien les notions de valeur professionnelle et de mérite étaient injustes. De nombreux collègues ont été exclus des promotions au seul motif que leur chef d'établissement ou IPR les évaluait à 05/20. Comment peut-on prétendre résumer la carrière d'un collègue en une seule note ? Cela me choque profondément. En CAPA, nous avons interrogé le recteur, les IPR et les chefs d'établissements présents : aucun n'a pu dire en quoi les non-promus avaient démerité ! (...)

Devant les injustices que nous avons dénoncées (femmes sous-promues, disciplines ou fonctions surreprésentées, effets d'établissement...), le recteur a reconnu (bien tardivement) qu'il s'agissait d'un "raté", s'engageant à rouvrir des discussions sur le barème 2006. »

Gwenaël Le Pailh, commissaire paritaire SNES à Rennes

De l'utilité du paritarisme

« L'âpre bataille syndicale menée l'an dernier contre la modification du dispositif d'accès à la hors-classe a permis de mesurer plus que jamais l'utilité du paritarisme. Nous étions devant une administration déterminée coûte que coûte à en finir avec la hors-classe comme débouché de carrière pour la grande majorité des collègues. Nous avons su peser en initiant une riposte intersyndicale pour limiter les régressions, en faisant réintroduire notamment la prise en compte de l'ancienneté de carrière, les concours et l'ancienneté dans le 11^e échelon. Les dégâts ont ainsi pu être réduits. (...) On ne peut cependant passer sous silence les difficultés que nous avons eues à communiquer sur les promotions avec les collègues : traduire le barème en enjeux pour le respect de nos qualifications et de nos statuts, ou encore expliquer les modifications de promotions suite à nos interventions ne fut pas chose facile. »

Corinne Gianni, commissaire paritaire SNES à Nice

LES CAPA qui se sont tenues cet été ont confirmé l'ensemble des critiques que nous formulons sur les nouvelles modalités d'accès à la hors classe. Le ministère les a imposées en force, contre l'avis de l'ensemble des personnels et de leurs organisations syndicales. Il faut revenir à des critères objectifs et mettre en chantier la reconstruction de nos carrières.

Hors-classe des certifiés

Si dans quelques académies, (Lille, Limoges...) l'essentiel a été préservé, dans la plupart des cas, les tableaux d'avancement à la hors classe révèlent des inégalités de traitement massives, et l'exclusion, parfois définitive, de nombreux collègues de la fin de carrière à laquelle ils ont droit.

Les bonifications laissées à la libre disposition des chefs d'établissement et des IPR sont fréquemment incohérentes avec la notation. Loin de représenter la prise en compte d'une « valeur professionnelle » appréciée sur l'ensemble de la carrière, il s'agit essentiellement de la traduction de l'intime conviction d'évaluateurs généralement bien en peine de justifier les bonifications ou leur absence. Au delà, on relève incohérence et arbitraire : comment expliquer que dans deux lycées aux profils identiques, les chefs d'établissements aient pu distribuer des avis presque unanimement « très favorable » d'un côté de la rue quand on n'en trouve aucun en face ? Mêmes écarts d'une discipline à l'autre : dans une académie du sud-est, 19

des 41 promouvables au 11^e échelon en économie et gestion sont promus, ils ne sont que 18 en lettres modernes... sur 82 ! Plus sournoisement, même s'il faut tenir compte de la diversité académique, l'examen attentif des listes de promus laisse apparaître fréquemment des discriminations contre les femmes, ou les collègues exerçant en collège, voire ceux qui sont loin des villes-centres des académies.

Le résultat est un bouleversement des tableaux de promotion par rapport aux années antérieures. Dans certaines académies, pas un des collègues inscrits sur la liste complémentaire l'an dernier n'est promu. Il y a une perte de lisibilité totale des promotions et les collègues ne peuvent plus se situer dans leur carrière.

Plus grave encore, de très nombreux collègues – qui n'ont pourtant pas particulièrement « démerité », au sens que l'administration donne à ce mot – sont privés pour toujours de l'accès à la hors classe. Exclus au premier chef les collègues en difficulté, particulièrement ceux en CLM ou CLD, presque systématiquement privés de promotion.

Le rajeunissement des promus et la promotion de collègues moins avancés dans la carrière doivent inquiéter. C'est en effet la rotation rapide des personnes sur les emplois de hors classe qui est seule à même de permettre au plus grand nombre d'être promus. La promotion de nombreux collègues qui vont séjourner très longtemps à la hors classe, outre qu'elle leur est au final peu profitable, ne peut que créer un effet d'embouteillage, à terme nuisible à la promotion de tous, particulièrement dans un contexte où le nombre de possibilités de promotions est notoirement insuffisant.

La bataille menée tout au long de l'année dernière, notamment par

les élus du SNES dans les CAPA, a certes permis dans certaines académies de contenir la volonté de l'administration de reprendre en main les promotions. Il reste que le constat 2005 est très négatif et confirme toutes nos critiques. Il est urgent de remettre en discussion les notes de service tant ministérielle que rectorales et de revenir à des critères objectifs et communs à tous. Surtout, c'est la carrière tout entière qui doit être remise en chantier pour faire de l'indice 782, celui du dernier échelon de la hors classe, l'indice normal de la fin de carrière pour tous. Il en va de la reconnaissance de nos métiers.

Fabrice Giovanazzi

CPE et hors-classe

Avec des modalités différentes puisque les barèmes étaient académiques, l'avis des chefs d'établissement et surtout, l'avis des IPR vie scolaire sont devenus discriminants. Il est difficile de faire une photo globale. Dans une académie, les élus du SNES sont arrivés à un barème identique aux années précédentes. Dans d'autres, les points « promotionnels » des IPR ont été strictement encadrés et réservés à un faible pourcentage des promouvables. Pour les collègues affectés Hors-de-France, une même bonification a été attribuée à tous les promouvables, ce qui la vidait de pouvoir départageant et redonnait aux éléments objectifs tout leur poids. Dans au moins deux académies n'existent

que les points attribués par les chefs d'établissement.

Tous les candidats n'ont pas été valorisés de la même façon, il fallait parfois se connecter à I-Prof pour que soient comptabilisés les diplômes, par exemple. Encore fallait-il le savoir, le peu de connexions prouve que les collègues ignoraient largement cette modalité.

Les oubliés des promotions sont systématiquement les collègues en congé longue maladie et en congé longue durée : frappés dans leur état de santé, pénalisés financièrement, ils sont partout écartés des promotions.

Nous sommes un corps fortement féminisé, le recrutement sexué reste stable depuis plusieurs années : un peu moins de 80 % de femmes

contre un plus de 20 % d'hommes. Une de nos interrogations était la suivante : y a-t-il eu par le biais des bonifications une surreprésentation masculine par rapport aux promouvables potentiels ?

Une analyse partielle portant sur plus de la moitié des 30 académies ne permet pas de dégager une tendance nette. Pour autant, cette tendance existe mais elle s'est manifestée plutôt pour des collègues masculins à des échelons inférieurs au 11^e échelon pour booster leur candidature. La façon dont les IPR ont motivé leurs avis « exceptionnel » est éclairante : « X est connu ». « Il est formateur, il organise des voyages, il travaille avec des associations... ». Nous pouvons donc craindre que le collègue dans un

établissement à 150 km du rectorat et qui y reste en accomplissant scrupuleusement ses tâches n'ait que peu de chance d'être « connu ». Un autre effet pervers que n'ont pas perçu les collègues est la valeur identique (c'est-à-dire 0) donnée simplement aux avis défavorables ou sans opposition, voire aux avis favorables.

Pour autant, pour cette campagne précise, il n'y a pas eu de bouleversement général. Il y a là, comme cela est galamment exprimé, un effet de « stock ». On peut noter globalement, des modifications d'ordre et de promotion à l'intérieur du 11^e échelon. Mais certains collègues partiront à la retraite sans avoir été promus à la hors-classe. ■

Catherine Gourbier

AOÛT 2005: la première interview du nouveau directeur général du CNED, nommé le 20 juillet, est pour le journal *Les Echos*. Titre: « Le CNED doit se moderniser pour affronter la concurrence ». La formule peut choquer. Pour nous, il doit se moderniser pour mieux remplir sa mission de service public auprès de ses usagers, et plus globalement dans le service public d'éducation où il devrait être un intervenant parmi d'autres. Impossible cependant de se voiler la face: le CNED est d'ores et déjà en grande partie géré en fonction des impératifs du marché, avec la bénédiction de son ministère de tutelle, et il pourrait n'être qu'un banc d'essai pour de plus larges remises en cause dans l'Éducation nationale.

Le CNED, un service public

Le décret du 25 avril 2002 le définit comme un **établissement public national** à caractère administratif qui a pour mission de « dispenser un enseignement et des formations à distance dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente ». Il est doté de l'**autonomie financière**, et le décret précise qu'il doit mettre en place une comptabilité analytique distinguant les **activités commerciales** des autres activités.

Une position où il se trouve confronté à plusieurs évolutions de fond concomitantes:

- l'évolution technologique qui ouvre le champ de l'enseignement à distance à de nouveaux acteurs dans et hors de l'Éducation nationale;
- la mise de fait sur le marché concurrentiel de tout ce qui ne rentre pas dans le cadre de la formation initiale réglementée;
- le désengagement de l'État qui transfère de plus en plus aux collectivités territoriales ses responsabilités en matière d'enseignement et de formation.

Échanges et réseaux au CNED: les tuyaux ne suffisent pas

Plus de 60 ans d'expérience dans l'enseignement à distance donnent au CNED une compétence incontestable, d'une part dans la gestion à grande échelle d'échanges qui ont été d'abord postaux et téléphoniques, d'autre part dans la conception d'outils de formation adaptés au travail individuel et permettant à la relation pédagogique de s'établir à distance à partir de travaux écrits ou oraux (cassettes). Pourtant, le passage aux réseaux numériques ne se fait pas sans problème, et le CNED, malgré l'image de modernité qu'il affiche, peine à généraliser l'usage des réseaux numériques pour les échanges entre usagers et enseignants.

Le « CNED numérique », c'est d'abord une énorme machine qui organise tous les échanges nécessaires au fonctionnement quotidien de l'établissement. Comment faire en sorte que plus de 300 000 usagers disposent en temps utile du matériel pédagogique nécessaire à leur formation (sous forme de cours imprimés, de supports magnétiques ou de sites numérisés) et soient en relation avec les enseignants chargés de suivre leur travail (par la correction de devoirs, des échanges plus informels...)? Avec des limites et des pesanteurs, le système est opérationnel de ce point de vue. Tout se complique quand il s'agit de faire évoluer l'activité pédagogique elle-même: il faut à la fois maintenir la qualité des échanges « papier » (tous les

usagers, loin de là, n'ont pas un accès aisé à un ordinateur et encore moins à un réseau haut débit... sans parler de l'équipement des enseignants), et voir comment introduire à bon escient l'usage de nouveaux outils, de façon différenciée selon les niveaux. Le « tout réseau »



n'est pas une solution et il y a donc des choix à faire. Ce qui a été privilégié dans un premier temps, c'est la mise en ligne des contenus (utile pour les usagers isolés dans des pays où le service postal est défaillant, ou pour démarrer l'année), et la mise au point de quelques produits phares demandant de gros investissements et parfois démodés avant même d'être opérationnels. On a rempli les tuyaux.

Premier problème, le contenu « papier » de départ ne tient pas toujours suffisamment compte des particularités du travail à distance. Il s'agit trop souvent d'un décalque de cours en présence. Phénomène encore plus marqué lorsque les enseignants du CNED sont écartés de la conception des cours au profit d'enseignants vacataires exerçant en présence, alors qu'il faudrait conjuguer les compétences des uns et des autres.

Second problème, remplacer le devoir « papier » transmis par courrier postal (au minimum deux à trois semaines pour le retour) par un devoir « numérisé » transmis par courrier électronique (deux ou trois jours pour le retour) ne règle que la question des délais. Tutorats et forums divers progressent aussi, de façon inégale et pas toujours coordonnée. Or, c'est la conception même de l'ensemble des échanges pédagogiques qui devrait être revue, en fonction de la discipline et du niveau, pour intégrer à grande échelle le canal numérique. Il faut pour cela une réflexion pédagogique de fond et des choix politiques (et financiers) cohérents et suivis.

Troisième problème, ces échanges personnalisés demandent le concours de nombreux enseignants, équipés et formés. Or, le CNED ne prend pas en charge l'équipement et le coût des communications, comptant sur le fait qu'un nombre croissant de collègues sont équipés et souhaitent diversifier leurs tâches par intérêt personnel (et éventuellement pour faire la

preuve de leur implication dans la vie de l'établissement et obtenir un avis favorable pour le réemploi).

Il ne faudrait pas cependant croire que ces problèmes sont spécifiques au CNED. Son activité, massive et diversifiée à la fois, les rend seulement plus cruciaux. Il y a globalement des questions de coût (coût de mise en ligne de produits sophistiqués, coût d'une demande renforcée de suivi individuel...) qui se posent également dans d'autres structures d'enseignement à distance, en France comme à l'étranger. Ce qui ne fait que renforcer la tendance à faire peser ces coûts sur d'autres acteurs que l'institution, citoyens, entreprises, collectivités territoriales... dans une logique qui n'est plus celle de l'accès national égalitaire au service public.

Le CNED: « rentable » pour qui?

D'ores et déjà, le CNED est à la fois un service public national, dont les ressources proviennent en partie de fonds publics, et un service public qui intervient sur un marché concurrentiel. Sa politique tarifaire est en discussion depuis plusieurs années avec son ministère de tutelle, avec en toile de fond la plainte déposée de façon opportune par un organisme privé d'enseignement à distance (par ailleurs partenaire du CNED dans certains organismes) pour concurrence déloyale, au prétexte que certaines préparations pour adultes étaient subventionnées. Le principe de base qui transparaît est simple: pas de formations vendues à un tarif inférieur au prix de revient, sauf pour les scolaires résidant en France reconnus empêchés de fréquenter un établissement pour diverses raisons (santé, activités sportives, éloignement...) ou qui n'y trouvent pas certains enseignements et qui deviendraient les seuls bénéficiaires de la subvention ministérielle. Les autres usagers, et en particulier les adultes finançant eux-mêmes leur formation avec un tarif subventionné, seraient tous alignés sur le tarif actuel de formation continue (deux à trois fois plus élevé) et seraient priés de trouver des



LE CNED EN CLAIR

1. Le CNED

Une direction générale, qui a pris une ampleur démesurée en quelques années, implantée sur le site du Futuroscope près de Poitiers ainsi qu'une « École d'ingénierie de la formation à distance », un service de production audiovisuelle et un service d'accueil centralisé.

Huit instituts qui ont en charge chacun l'organisation et la gestion des différents secteurs d'enseignement : primaire et CRPE à Toulouse, 1^{er} cycle à Rouen, 2^e cycle général et technologique à Rennes, enseignement supérieur et concours enseignants à Vanves...

2. Qui travaille au CNED ?

1. Sur le budget du CNED

- environ 1300 fonctionnaires et contractuels (dont 173 enseignants détachés) travaillant pour la plupart sur site dans les huit instituts ou à la direction générale,

- plus de 4 000 enseignants vacataires, rémunérés « à la tâche », qui disposent d'un emploi à temps complet par ailleurs (ce qui évite au CNED de payer les charges sociales).

2. Rémunérés par l'État (septembre 2004)

- 820 enseignants en réadaptation (dont 443 de second degré long), affectations rectorales pour un an renouvelable 3 fois au plus en principe afin de préparer un retour en établissement ou une reconversion,

- 651 enseignants en réemploi (dont 412 de second degré long), affectations définitives en fin de réadaptation, qui sont de fait la forme de recon-

version principale pour les enseignants dont la réadaptation s'effectue au CNED. Les possibilités sont très inférieures aux demandes reconnues prioritaires sur le plan médical pour les collègues qui se sont bien adaptés à ce type d'enseignement pendant la réadaptation,

- 138 enseignants mis à disposition ou en délégation rectorale (dont une centaine de second degré long).

Vacataires, enseignants en réadaptation et enseignants en réemploi travaillent le plus souvent à domicile.

3. L'évolution récente de l'activité par grands secteurs

Il y a globalement une baisse d'activité, chiffrée dans l'interview aux Échos d'août 2005 à 50 000 usagers en cinq ans. La chute est incontestable,

due à de multiples facteurs : concurrence, certes, mais aussi augmentation des tarifs (voir tableau)...

4. Les ressources du CNED

En 2004, les ressources directement liées à l'activité de l'établissement (inscriptions individuelles, conventions de formation continue...) ont représenté environ 67 millions d'euros contre environ 26 millions pour les subventions du ministère de tutelle sur presque 99 millions au total. Il faudrait y ajouter la valeur du travail réalisé par les 1600 enseignants rémunérés sur le budget de l'État qui voient leur charge augmenter, ce qui permet de diminuer les dépenses de vacances. Paradoxalement, la diminution du nombre des inscrits n'entraîne pas obligatoirement une diminution des recettes, en raison des fortes augmentations de tarifs pour certaines inscriptions.

Inscriptions au CNED

Niveaux	2000	2004
Élémentaire au baccalauréat	123 085	103 662
BTS	28 044	18 826
DAEU, capacité en droit	6 004	4 719
Enseignement supérieur	19 177	17 620
Concours enseignants	73 418	63 459
Autres concours fonction publique	28 902	23 737
Formations professionnelles	24 282	17 232
Formations spécifiques (SNCF, armées...)	37 097	48 461
Formations « libres »	17 270	10 357
Produits sans suivi de formation (vidéo...)	10 884	9 723
Total	368 163	317 796

financements à titre individuel ailleurs (collectivités territoriales...).

Aucune décision d'ensemble n'a été prise, preuve indirecte que les prétextes « légaux » avancés ne sont pas si impératifs (le procès intenté en est d'ailleurs toujours au stade de l'instruction au bout de quatre ans), et que l'évolution prévue s'inscrit surtout dans un projet politique global de désengagement financier de l'État et de contractualisation. Les arbitrages se poursuivent sans doute dans l'ombre, au sein de l'Éducation nationale elle-même : sur la prise en charge au-delà de l'obligation scolaire réglementaire (jusqu'à quel niveau ? avec gratuité totale ou pas ? pour les Français résidant à l'étranger ou pas ? avec quel contrôle ?), sur la mission de service public du CNED en post-bac (BTS, enseignements universitaires, concours

des frais à la charge des usagers, éventuellement sous couvert de modernisation et de diversification de l'offre de formation. À la rentrée 2004, tout un ensemble de formations de soutien scolaire et de formations pour adultes a « bénéficié » d'un dispositif expérimental : trois niveaux de prestations et de prix pour chaque cours, prestation « moyenne » proche de celle de la rentrée 2003 en plus cher, prestation « basse » au prix de celle de 2003 avec moins de devoirs et prestation « haute » crevant le plafond mais offrant par exemple du tutorat internet. Pas de bilan précis pour le moment, mais peu importe qu'il y ait eu moins d'inscrits si l'opération est financièrement rentable.

Dans ce contexte, le CNED recherche plus spécialement des clients sur les marchés porteurs (quelques séances au conseil d'admi-

conventions avec des collectivités territoriales qui mettent en place des actions de soutien, avec appels d'offres lancés à différents organismes publics ou privés (le CNED a par exemple un marché pour une action en direction des lycéens en Aquitaine : opération Déclit). La formation professionnelle continue est un autre terrain de chasse, pas du tout gardée même dans le service public (certains GRETA commençant à proposer des formations en ligne, le CNED peut se trouver en concurrence avec eux), avec là encore recherche de « clients » auprès des grandes entreprises publiques ou privées (SNCF, EDF...) ou de collectivités territoriales.

Que le CNED, comme d'autres établissements publics, soit présent sur des actions de formation soumises de fait à la concurrence, c'est sans doute mieux que de les voir entièrement aux mains d'offices privées et patronales. Ce n'est pas une raison pour ne pas réaffirmer que tel n'est pas le service public d'éducation et de formation que nous voulons. À la logique de la concurrence, y compris dans le service public, opposons celle du partenariat et de la complémentarité, à celle de la rentabilité financière celle de la rentabilité sociale. Le CNED ne doit pas être un « modèle » pour une contractualisation et une individualisation du financement de la formation qui fragilisent le système éducatif tout entier. ■

Françoise Vénier et Marie-Noëlle Gilbert

À la logique de la rentabilité financière, opposons celle de la rentabilité sociale.

internes et externes de la fonction publique ? « rétribution » supplémentaire pour des formations déficitaires financièrement pour le CNED assurées à la demande de l'État ? modalités des partenariats avec les universités ou les IUFM ?...). Pendant ce temps, on constate une évolution par touches successives avec la disparition des préparations les moins « rentables » financièrement et une augmentation globale

nistration du CNED, et on se recycle vite côté vocabulaire). Il fonde de grands espoirs sur le soutien scolaire pour relancer son activité avec le développement des services en ligne pour deux types de « clientèles » : les inscrits individuels (mais les parents qui veulent un soutien pour leurs enfants préfèrent les cours à domicile, d'autant qu'ils bénéficient dans ce cas d'une déduction fiscale !) et les

Nouvelles Îles Tonga**Le directeur de l'Éducation veut renvoyer 865 enseignants, les enseignants demandent son départ**

Une école a été vandalisée dans les îles Tonga après que le ministre de l'Éducation eût recommandé à la Commission des services publics de renvoyer les enseignants en grève.

Le directeur de l'Éducation, Villiami Takau, a publiquement annoncé cette mesure, qui aboutirait à ce que les deux tiers des enseignants du royaume perdent leur emploi.

Colombie**Les meurtres d'enseignants doivent cesser immédiatement !**

Un affilié de l'IE, la Fédération colombienne des éducateurs (FECODE), a lancé un ultimatum pour que cesse la succession de meurtres d'enseignants. Depuis le début de cette année, une nouvelle vague de harcèlements, d'arrestations et d'assassinats d'enseignants colombiens a fait trembler le secteur de l'éducation déjà en proie aux difficultés.

La déclaration faite le 18 août demande que la communauté internationale condamne les attaques perpétrées contre les syndicalistes du pays. 27 enseignants ont été assassinés en 1999. Depuis lors, le bilan augmente brutalement chaque année. Depuis trois ans, 83 enseignants au total ont été assassinés.

Congo**Mobilisation**

Le SNES est régulièrement en contact avec le SYECO (Syndicat des Enseignants du Public du Congo Démocratique). Son secrétaire général Jean-Pierre Kimbuya nous a informés de la situation déplorable des collègues (salaires très insuffisants pour vivre, infrastructures défectueuses, etc.). Le SYECO, après plusieurs interventions auprès des autorités sur la condition des enseignants, a lancé un appel à l'arrêt de travail dans les écoles depuis la rentrée. Dans tout le pays, le SYECO a été rejoint par le syndicat du privé. La revendication principale est la mise en œuvre des engagements du gouvernement, notamment la modification de la grille salariale des fonctionnaires (208 à 2080 dollars) et la titularisation des enseignants « journaliers » qui sont plus de 230 000.

Le SNES entretient avec le SYECO des relations de coopération pour le renforcement et le développement du SYECO. Il intervient auprès des autorités du pays et au niveau international pour soutenir la lutte de nos collègues de la République du Congo Démocratique.

République Centrafricaine**Salaires bloqués**

Noël Ramadan, secrétaire général de la FESEC, a déclaré que les négociations pour le paiement des salaires sont bloquées. Le syndicat exige le paiement des 9 derniers mois. Le SNES reste en contact avec nos collègues de RCA (République Centrafricaine).

LE PROJET DE RÉÉQUIPEMENT des bibliothèques de six établissements, et leur place progressivement. Trois écoles ont reçu leur dotation, deux ont déjà un

Le Sri Lanka après

Mardi 12 septembre, 14 heures : direction Trincomalee avec Angela Wijisinghe, présidente du comité syndical d'aide aux victimes du tsunami, et Basil Da Siva, coordinateur financier du projet. S'extraire de Colombo et de sa banlieue, saturés par une circulation automobile anarchique, exige une grande patience. Puis c'est la route bosselée et parfois étroite pour 300 km. Notre minibus chargé des livres et de l'unité informatique du lycée d'Abhayapura se fraie un chemin entre camions, autobus, motos, bicyclettes et voitures à cheval. À la nuit tombée, les cent derniers kilomètres sont ponctués de points de contrôles : chicanes, militaires armés et casqués, policiers suspicieux. Nous sommes en pays Tamoul. L'assassinat le mois précédent du ministre des Affaires étrangères, lui-même Tamoul, a ravivé les tensions. Le LTTE (Liberation Tigers of Tamil Eelam), montré du doigt par le gouvernement et l'opinion, clame son innocence. Les accords de répartition équitables de l'aide aux victimes du tsunami supervisés par la Norvège sont en danger.

22 heures : nous sommes accueillis par les responsables du syndicat des enseignants Tamouls, l'une des cinq composantes du comité syndical.

Le lendemain matin, nous découvrons la beauté de la baie de Trincomalee ; en même temps les traces du 26 décembre sont bien visibles. Ici, la côte rocheuse et découpée a partiellement cassé les vagues destructrices qui n'ont atteint « que » 5 mètres de hauteur ; les maisons situées en bord de mer ont été balayées : il ne reste souvent qu'une dalle

de béton nue. Cabanes et tentes dominent au milieu de quelques rares signes de reconstruction. Le lycée d'Abhayapura étant situé sur un léger monticule à près d'un kilomètre de la côte, le niveau de l'eau n'y a pas dépassé un à deux mètres. Si le mur d'enceinte a été emporté, les bâtiments en dur ont résisté. L'école a donc accueilli des centaines de rescapés pendant plusieurs mois. Il a fallu tout nettoyer avant de reprendre les cours.

Les élèves des niveaux collège et lycée sont rassemblés dans une grande salle ouverte au vent : uniformes blancs et cravates bleues pour les grands, chemisette blanche, short ou jupe bleue pour les plus jeunes. Après l'allumage rituel d'une bougie sur la colonne de la fraternité par chaque visiteur, la proviseure et l'inspecteur d'académie adjoint, deux jeunes filles prennent les choses en main : elles annoncent les chants et danses, présentent les intervenants ; j'apprends que l'une d'elles, particulièrement talentueuse dans son rôle de présentatrice, a perdu sa mère et ses deux frères dans le tsunami. Elle se retrouve seule. Cette omniprésence du drame derrière des scènes en apparence joyeuses me frappera tout au long de mon voyage.

Dans la grande salle qui sert de bibliothèque, les étagères et les armoires attendent les livres que nous avons apportés et qui s'empilent sur les tables. Sur un bureau trônent l'ordinateur flambant neuf et son imprimante. Le professeur d'informatique a préparé une affiche de remerciement qu'il me demande d'imprimer sous les applaudissements des enseignants et des représentantes de la communauté des parents.

Madame la proviseure est fière de sa nouvelle bibliothèque



© DR

appariement avec des lycées et collèges (cf. *US-Mag* du 6-05-05) se met en établissement partenaire en France. Récit.

le tsunami



Le comité d'accueil est à la porte (Ahamgama)

13 heures : c'est la fin des cours ; les élèves quittent l'établissement et nous nous séparons sur la promesse de poursuivre notre projet de jumelage avec le lycée Jean-Marc Boivin de Chevigny-Saint-Sauveur. Il faut maintenant affronter les huit heures de route du retour.

Mercredi 13 septembre, 9 heures : en route pour Ahamgama, près de Galle (prononcer gôle) à 150 km au sud de Colombo. La route, plus large mais tout aussi encombrée, longe la côte ainsi que la voie ferrée. Nous ne faisons qu'une courte halte à l'école de Panadura pour constater que le mobilier, les livres et l'ordinateur sont bien arrivés, et nous poursuivons notre route. Ici, les vagues ont atteint 8 à 10 mètres : tous les débris et les gravats ont été nettoyés, mais c'est le même spectacle de dalles nues, d'arbres arrachés ; parfois un pan de mur subsiste ; là, ce sont les WC extérieurs construits en parpaings plus solides qui restent. Beaucoup de familles vivent encore sous les tentes fournies par les ONG, omniprésentes, ou dans des cabanes de fortune faites de planches et de bâches. Il est théoriquement interdit de reconstruire à moins de 300 mètres du bord de mer ; mais en cette période préélectorale et vu la pénurie de terrains, la loi n'est plus appliquée et quelques reconstructions ont commencé dans la zone interdite. C'est peu après Abalangoda que 1 300 personnes ont trouvé la mort dans un train ; il est toujours là : les épaisses tôles enfoncées et déchirées rappellent la violence du flot qui a tout emporté sur son passage. L'école de Welhengoda, qui scolarise des enfants de 5 à 15 ans, est bâtie à flanc de colline sur de petites terrasses, ce qui lui a per-

mis d'échapper à la fureur des flots. Comme à Trincomalee, elle a servi à accueillir des réfugiés. Le comité d'accueil est à la porte : colliers de fleurs et fanfare de jeunes filles en uniformes écossais, hérités de la présence britannique ; des élèves nous font une haie d'honneur jusqu'au bâtiment où sont rassemblés tous leurs camarades. Le même cérémonial qu'hier précède le programme culturel et les interventions. Nous nous rendons ensuite dans la bibliothèque. L'ordinateur n'est pas encore déballé, mais les professeurs se pressent autour des tables et des chaises neuves pour feuilleter les livres tout juste sortis de leurs cartons. Ils ont pu faire leur choix sur une liste proposée par l'éditeur de Colombo partenaire du projet. Les trois jeunes professeurs d'anglais viennent me parler de la lettre qu'ils ont reçue de leur partenaire français, le collège Olympique de Grenoble. Petite difficulté pour la correspondance qui s'amorce : l'école n'a pas encore de ligne téléphonique, mais cela devrait être réglé dans un ou deux mois. L'optimisme reste de rigueur au moment de se séparer.

Retour vers Colombo à la tombée de la nuit avec en tête tout ce qu'il reste à faire : doter les trois dernières écoles, trouver quatre établissements français partenaires⁽¹⁾, organiser la communication horizontale entre eux, étendre si possible le programme de jumelage comme le souhaitent les enseignants Sri Lankais. ■

Jean-Marie Maillard

(1) Si vous êtes intéressé par ce programme, faites-vous connaître au secteur international internat@snes.edu.

Lettonie

Enseignants dans l'action



Forte mobilisation des personnels de l'éducation et de la recherche à Riga le 6 septembre. Plus de 2 000 enseignants ont participé au rassemblement organisé par LIZDA (Syndicat du préprimaire à l'enseignement supérieur) afin d'exiger du gouvernement la réouverture immédiate de négociations sur les salaires. Il faut savoir que les propositions avancées par les ministres de l'Éducation et des Finances au cours de l'été n'ont pas permis d'aboutir à un accord. LIZDA revendique une augmentation salariale de 60 lats soit 85 euros, sachant qu'un enseignant letton perçoit en moyenne un salaire de 170 lats soit 240 euros pour 21 heures de cours. La mobilisation se poursuit avec un autre rassemblement programmé le 20 octobre. Le SNES qui a établi depuis 2 ans des relations de coopération avec LIZDA a adressé un message de soutien aux collègues.

Kosovo

Rapprocher les communautés

L'ouverture prochaine d'un centre syndical multiethnique au Kosovo est l'aboutissement de longues années de travail syndical de rapprochement des communautés albanaise et serbe. L'Internationale de l'Éducation coordonne également un programme de réconciliation à Vukovar, en Croatie. Au Kosovo, l'IE travaille avec deux syndicats d'enseignants : le SBASHK qui regroupe les enseignants des communautés albanaise, turque et bosniaque du Kosovo, et le SOK, qui est l'antenne kosovare du syndicat serbe des enseignants. Le SOK représente les enseignants des enclaves serbes du Kosovo.

Turquie

Non à la dissolution du syndicat turc des enseignants

À l'appel de l'Internationale de l'Éducation, les organisations syndicales enseignantes se sont mobilisées en mai et juin 2005 contre une décision de la Cour suprême de Turquie. La Cour estime que le syndicat turc de l'éducation Egitim Sen ne doit pas revendiquer le droit à l'éducation dans la langue maternelle.

Les autorités turques doivent respecter l'exercice de tous les droits de l'homme, notamment le droit syndical : c'est un signe fort de démocratie.

Taiwan (Taipei)

Pour un droit syndical

Depuis 1991 nos collègues enseignants luttent pour avoir le droit de se syndiquer. Le 1^{er} mai est l'occasion utilisée par le syndicat national Teachers' Association de manifester et revendiquer un ensemble de droits dont le droit de se syndiquer. Le conseil national du travail (Council of Labor Affairs) estime que les enseignants pourraient avoir droit à se syndiquer sans avoir le droit de grève.

À LIRE

Notre sélection

► "FAIRE" DE L'ÉCONOMIE



Trois petits livres pour éclairer ce monde qui semble bien peu lumineux. L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques, après une vue conjoncturelle de l'année 2004, « une reprise entravée », nous offre une fresque (rapide) des

50 dernières années. De quoi s'apercevoir des transformations profondes vécues par l'économie française. Les « dossiers » sur la place de l'État, le marché du travail et le tissu productif offrent une mise en perspective, comme « la stratégie de Lisbonne » et la précarité des femmes. Le CEPII, lui, nous présente un panorama de l'économie mondiale en insistant sur « la croissance à crédit » qui ne saurait durer. Tous les continents sont passés en revue. On retiendra le dossier sur le « choix de localisations des entreprises ». Enfin, en guise de synthèse, Franck-Dominique Vivien rend compte des débats autour du « développement soutenable », argumentant sur la nécessité d'un autre développement respectueux de l'équilibre écologique tout en présentant les différentes théories dont celle de la « décroissance », montrant que ces théoriciens ne rompent pas avec le monde décrit par Schumpeter.

• *L'économie française 2006*, OFCE; *Économie mondiale 2006*, CEPII; *Le développement soutenable*, Franck-Dominique Vivien, Collection Repères/La Découverte.

► A PROPOS D'ÉDUCATION ET D'ÉCOLE...



On fête Jaurès, tout comme le centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État... Les deux ont quelque chose à voir comme le montre ce recueil de

textes publié par Nouveaux Regards. Des textes qui disent son espérance d'une libération des préjugés par l'École et d'une École émancipée. Ses articles dans la « Revue de l'enseignement primaire et secondaire supérieur » permettent de comprendre les enjeux renouvelés de notre combat. Le sociologue Smaïn Laacher a voulu inverser les questions pour trouver des réponses quant à la résolution de la crise de l'École réfractant la crise de l'ensemble de la société en s'intéressant à la population qui a réussi ses études dans une catégorie sociale considérée comme partie prenante de l'échec scolaire, les enfants d'immigrés. À lire pour se rendre compte des efforts nécessaires pour permettre à l'école d'être « libératrice ». Les portraits de ces jeunes sont attachants... Les « temps scolaires » font l'objet de débats récurrents. Les auteurs ont voulu l'éclairer à travers les expériences tentées dans différentes localités de la



semaine dite de quatre jours. Ils développent un point de vue plutôt favorable sans s'interroger sur les possibilités de transformer l'école.

LE GENRE POLICIER AU SERVICE DE LA RÉVOLTE

Voyages dans l'espace et dans le temps

Ronald Wright est un spécialiste des récits de voyage, mêlant tous les genres, archéologie, politique, sociologie pour permettre de connaître des civilisations oubliées. Là, avec cette Sagaie, qui sert de fil conducteur à ces histoires, il se lance dans la fiction pour trouver les moyens de décrire à la fois l'Angleterre victorienne, via les carnets retrouvés d'un certain Frank Henderson, et les îles Marquises incluant la Polynésie française, ses essais nucléaires détruisant la faune et la flore comme les habitants. Une dénonciation tout en douceur, de cette douceur mortelle qui fait les plus beaux poèmes.

Henderson est un jeune lieutenant, navigateur, engagé aux côtés des fils de la reine Victoria dont on saura petit à petit le terrible secret. La narratrice ne dévoilera le sien qu'à la fin de son récit adressé à sa fille, qu'elle ne connaît pas. Elle l'a abandonnée

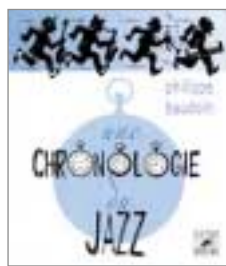
et elle voudrait la retrouver, prétexte à cette double confession. Pourquoi recopie-t-elle les carnets d'Henderson ? Pourquoi a-t-elle conservé cette sagaie qui la conduit dans les geôles françaises de Tahiti ? Va-t-elle retrouver son père ? Quel est le lien qui unit les deux récits qui semblent n'avoir comme point commun que les paysages ? Une sorte d'intrigue policière permettant au lecteur de découvrir ces régions, ses habitants, ses paysages – un vrai talent de coloriste –, ses mœurs, ses cultures, comme les effets de la colonisation. Superbe.

Nicolas Bénéès

• *La Sagaie d'Henderson*, Ronald Wright, traduit par Henri Theureau, Actes Sud/cabinet de lecture d'Alberto Manguel, 433 p., 24 euros.



Livre non identifié (LNI)



Philippe Baudoin est spécialiste de jazz et collectionneur invétéré, de disques bien sûr, mais aussi d'affiches et d'autres choses ayant un rapport avec le jazz. Sa maison ressemble à un musée. Il a voulu faire un livre sur le jazz pour faire connaître ses collections.

Devant l'impossibilité de rendre compte de cet ensemble mouvant, il a choisi le degré zéro – pour citer Roland Barthes –, la chronologie. *Une chronologie du jazz* est un travail de titan, que le lecteur pourra goûter pour en ruminer le goût. Il se délectera d'abord des

illustrations, reproduites avec soin. Il faut en remercier l'éditeur. Il trouvera des erreurs, des approximations, des oublis – notamment celui, incompréhensible de Sim Copans, le créateur des émissions de jazz à la radio nationale après la deuxième guerre mondiale – mais tout sera balayé par cette jouissance suprême de s'y retrouver dans les différents éléments qui secouent le monde, mêlant histoires du jazz et Histoire. Un index par rubriques permet de faire semblant de s'y retrouver. Ce « manuel », « dictionnaire » – comment l'appeler ? le *Baudoin* tout simplement – vous deviendra vite indispensable.

• *Une chronologie du jazz*, Philippe Baudoin, 300 pages et 309 documents dont des inédits. Outre mesure, 32 euros.

Une démarche par trop pragmatique. La formation professionnelle est un enjeu d'importance. Des sommes colossales sont en cause. Dominique Alunni fait le point des différentes lois qui structurent ce terrain pour montrer les dérives liées au remplacement de la notion de qualification – une construction sociale qui induit l'intervention de l'État – par celle de compétence qui laisse la part belle à l'entreprise pour un recrutement au rabais. Cette partie de la formation révèle les attaques futures contre tout le système éducatif...

• *De l'éducation*, Jean Jaurès, Nouveaux Regards/Syllepse; *L'institution scolaire et ses miracles*, Smaïn Laacher, La Dispute; *Autres temps, autre école*, Roger Sue et Marie-Françoise Caccia, Retz; *Démocratiser la formation professionnelle*, Dominique Alunni, Éd. de l'Atelier.

► **SARTRE, 100° (SUITE SANS FIN)** « Pourquoi Sartre ? » interroge ce livre. Réponses attendues, bizarres, biscornues, superbes se succèdent, s'emmêlent, veulent dire et se rétractent dans le même mouvement comme si par-

ler de Sartre c'était parler de soi, de son itinéraire... Citons Andrea Rödig qui, sous le titre *Il n'y a pas de bon père, c'est la règle (Les Mots)*, écrit « ce que j'appelle philosophie serait bien plus pauvre sans vous – sans ce mélange obscur de risque pur et d'insolente imposture ». Une bien belle définition convenons-en qui serait reprise par tous ces participants venant du monde entier, des États-Unis en particulier où les études sartiennes sont en pleine expansion. Mauricio Electorat est chilien vivant à Paris depuis la dictature de Pinochet. Il mêle les souvenirs de ce temps – et les souvenirs supposent une part d'oubli disait justement Blanchot – rapportés comme une farce, et on rit beaucoup avec le sentiment du pathétique malgré tout, la mort de sa mère, le départ de sa compagne et Paris qu'il fréquente en amoureux à bord de sa « Citroneta ». Son style se balade entre le parlé-écrit et la voix intérieure, celle qui morigène. Que vient donc faire Sartre dans cette galère ?

• *Pourquoi Sartre ?* Vincent Von Wroblewsky (sous la direction de), Le bord de l'eau éditions, 352 pages; *Sartre et la Citroneta*, Mauricio Electorat, Métailié, 328 pages.

► VOIR LA BANLIEUE

La banlieue, en ces temps reculés, était « rouge ». On parlait même de « ceinture rouge » comme si Paris était pris en otage, en oubliant le Paris révolutionnaire, toujours en avance d'une révolution et quelque fois d'une révolution. Peut-on la décrire comme « douce » ? Les temps ne l'étaient pas, comme le rappellent justement les auteurs. Mais la solidarité liée à la place du mouvement ouvrier synthétisé par le « Parti » était une réalité. Les descriptions prennent la forme du papier jauni de photographies ici réunies. Un rien de nostalgie. Pas trop cependant.

• *Douce banlieue*, Gérard Mordillat et Frédéric Jacquet, avec un CD où quinze témoins racontent, Éditions de l'Atelier, 255 p.

► UNE LECTURE NÉCESSAIRE

L'Allemagne unifiée suscite des commentaires. La crise politique est profonde – tout comme en France mais ici elle est dissimulée. Ce petit livre arrive au bon moment. Il permet de visiter son histoire, ses questions sociales, économiques et démographiques, et sa culture.

• *Allemagne, peuple et culture*, Anne-Marie Le Gloannec (sous la direction de, La Découverte/Poche).



Notre sélection

► RACONTER L'HISTOIRE

Un recueil bizarre, étrange, qui parle de l'évolution des modes de vie, des mœurs, bien mieux que bien des manuels de sociologie. À travers « les chefs-d'œuvre de la BD », c'est le film d'un siècle qui se déroule sous nos yeux, de 1830 à 1930. Le dessin se transforme comme l'environnement économique, politique et social. Le plus curieux, c'est que certaines de ces bandes nous fassent encore rire ou sourire. C'est la source d'une nouvelle interrogation.

• *30 héros de toujours*, Claude Moliterni, Omnibus, 280 pages.



Polar

► CHRONIQUE ÉTASUNIENNE

Joe R. Lansdale a trouvé un ton, un phrasé pour parler comme les jazzmen et c'est ce qui fait le prix de ses enquêtes dans les univers texans remplis de racistes et d'homophobes. Il a dédoublé la figure du « détective privé » en un blanc hétéro, Hap Collins, et un noir cogneur Leonard Pine – je le soupçonne de ne pas avoir choisi ce patronyme par hasard – lui permettant de traiter de toutes les oppressions et il ne s'en prive pas. La révolte gronde dissimulée derrière l'ironie et le comique des situations. On rit beaucoup et on réfléchit plus encore devant cette Amérique complètement déboussolée abandonnant les Noirs parce qu'ils sont noirs et pauvres. À la lire, on comprend pourquoi la Nouvelle-Orléans a été abandonnée à son triste sort. Une charge.

• *Bad Chili*, Folio/Policiers.

► POLAR NORVÉGIEN

L'Europe du Nord propose une nouvelle vision du polar. Jo Nesbo forge un drôle de type d'enquêteur, le jeune inspecteur alcoolique responsable de la mort d'un de ses collègues et que la police protège tout en se protégeant. Résultat, un énorme sentiment de culpabilité. Harry Hole est exilé à Sydney – Australie – pour rechercher le meurtrier d'une jeune norvégienne aux cheveux blonds. Il va se trouver aux prises avec les différentes cultures composant ce pays et la découverte des Aborigènes. La référence évidente est Arthur Upfield, le créateur du polar ethnologique (œuvre complète rééditée chez 10/18) et le roman noir. Paradoxalement, le seul personnage qui émerge de ce fatras est l'inspecteur lui-même. Les autres n'ont pas vraiment de consistance, y compris le meurtrier. Un talent naissant pour ce roman plutôt initiatique et qui, comme tel, retient l'attention.

• *L'homme chauve-souris*, Folio/Policiers.



AUX CRÉATEURS DU POLAR

Passé et présent d'un genre

Successivement – les mois de juillet sont, au moins, aussi meurtriers que les mois d'avril – Salvatore Lombino (plus connu sous le pseudo d'Ed McBain ou Evan Hunter pour l'état civil) et Edward Bunker ont disparu. Deux époques du polar. Ed McBain avait forgé ce commissariat du 87° district dont les personnages ne vieillissaient jamais mais, vers la fin – pour *Le Frumieux bandagrippe* (Presses de la Cité) –, avaient perdu de leur profondeur. Ils ne correspondaient plus ni à leur époque ni à l'auteur. Pour faire connaissance avec ces inspecteurs et l'ensemble des personnages qui reviennent d'enquêtes en enquête, Jacques Baudou avait constitué, pour le tome 8 et dernier des aventures de Steve Carella republié dans la collection « Omnibus », un dictionnaire absolument essentiel pour s'y retrouver et se perdre tout à la fois. L'ordre alphabétique permettant la réalisation de cet oxymore bien dans la façon de cet auteur étrange.

De sept ans son cadet, Bunker inaugurerait une autre manière de se raconter et de témoigner de son temps. Son long séjour derrière les barreaux le poussait à la fois à la description de ce système pénitentiaire inhumain et à un désespoir qui pointe dans toutes les phrases. En même temps, une rage de vivre poussée par la révolte et la nécessité de dire, d'écrire. Dans son autobiographie, *L'Éducation d'un malfrat*, il voudra se comprendre, comprendre aussi son environnement. Un parcours étrange permettant d'apercevoir son monde.

Un autre créateur de monde qu'il faut redécouvrir pour le 10^e anniversaire de sa mort, Jean-Patrick Manchette. Cette édition de ses *Romans noirs* est présentée avec des extraits de son « journal » et une « vie et œuvre » due à Méliissa Manchette, permettant de se retrouver dans cette actualité qui l'avait toujours inspiré. On dit beaucoup de bêtises sur le polar. Que Manchette ne s'est pas enfermé dans le genre par exemple. Alors pourquoi avoir choisi d'écrire des polars, des romans noirs ? Peut-être, et toute la littérature américaine et la littérature française récente sont là pour le montrer, parce que ce genre est à même de sublimer tous les autres. Si ses romans peuvent se relire – et son chef-d'œuvre incontestable est bien *Le petit Bleu de la côte Ouest* inspiré par les jazzmen dits de la « west-coast » – en tant que tels (en tenant compte du contexte c'est est plus drôle), c'est par ses intrigues et par son style qui s'inspire des grands du polar, à commencer par Hammett et Chandler.



Folio Policiers vient de rééditer, pour en juger, *L'Introuvable*, l'un des derniers Dashiell Hammett, une sorte de farce whiskifiée sur une enquête policière. Un chant du cygne.

Aujourd'hui, après la chute du Mur de Berlin et les attentats du 11 septembre, les auteurs se cherchent, cherchent une nouvelle forme pour habiller nos angoisses, notre révolte contre ce monde qui marche sur notre tête. Les auteurs de l'autre Amérique tracent peut-être une voie. Paco Ignacio Taibo II creuse ses racines entre Espagne et Mexique dans *Adios Madrid* qui voit Belascoaran poursuivre ses enquêtes entre passé et présent sans arriver à se fixer, tandis que Roberto Ampuero raconte, via son « privé » Cayetano Brulé, le Chili et Cuba d'aujourd'hui. *Le Café azul profundo*, quatrième opus, se veut rébus littéraire et dénonciation de l'OMC...

Le passé ne peut offrir que des pistes – et celles-là restent fréquentables –, pas des solutions.

• *87° district*, Ed McBain, 8 tomes, Omnibus, 2003 ; *Aucune bête aussi féroce, la Bête contre les murs, la Bête au ventre*, Edward Bunker, Rivages comme son autobiographie ; *Romans noirs*, J.-P. Manchette, Gallimard/Quarto ; *L'Introuvable*, Dashiell Hammett, Folio/Policiers ; *Adios Madrid*, Paco Ignacio Taibo II, Rivages/Noir ; *Le café azul profundo*, Roberto Ampuero, 10/18, « Grands détectives ».



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LA PHILOSOPHIE EST-ELLE ENCORE POSSIBLE ?

Jacques Ducol, à travers l'étude des textes de Paul Valéry, et sans se laisser arrêter par les frontières des classements – essais, poésie... – dessine à la fois un Valéry, et s'interroge sur le matérialisme historique et sur la philosophie en général. Peut-on être philosophe, et à quel prix ? Le dialogue qu'il met en scène entre Valéry et Spinoza ne manque pas de sel et de conviction. Les concepts forgés par Valéry – dans leur ambivalence – peuvent servir à construire une méthode d'analyse de notre monde en les insérant dans les fondements mêmes du matérialisme. Une thèse bien défendue qui aurait mérité une autre présentation.

• *La philosophie matérialiste de Paul Valéry*, Jacques Ducol, L'Harmattan, 256 pages.

► LES ÉTATS-UNIS SI PROCHES ET SI LOINTAINS

Un dictionnaire pour parler des États-Unis, pour les découvrir au travers de cet ordre curieux, l'ordre alphabétique. Le passage d'Alamo – une toute petite localité – à Andersonville (premier camp de concentration) laisse une curieuse sensation, donnant à réfléchir. Roger Martin, auteur de scénarios de BD et de « polars », est un fin connaisseur de ce pays multiple. Ce dictionnaire ne se veut pas seulement dénonciateur des mythes, il se veut aussi informatif sur les révoltes qui l'ont marqué.

• *L'Empire du mal ? Dictionnaire iconoclaste des États-Unis*, Roger Martin, Le Cherche Midi, 321 p.

UN PLAIDOYER PRO DOMO

Claude Thélot se donne le beau rôle. Il prétend donner des conseils pour la mise en œuvre d'un débat démocratique. Comme tout mauvais pédagogue, il oublie les prérequis et les non-dits. Qui étaient légions dans sa grande enquête. Il ne dit pas non plus que la manière de poser les questions oriente les réponses... Bref, il persiste et signe. Nous aussi.

• *Débattre pour réformer ? L'exemple de l'École*, Claude Thélot, Dunod, 233 p.

HISTOIRES DE LÉGENDES

Peut-on croire aux vampires ? Quelle est la frontière entre l'Histoire, l'imagination donnant naissance à des personnages de légende représentatifs de nos angoisses. Pascal Croci et Françoise-Sylvie Pauly veulent à la fois rendre compte de la barbarie de toute dictature – et celle de la Moldavie du x^e siècle est particulièrement sanglante – comme des envolées imaginaires des populations construisant des mythes éternels. Les dessins, dans la suite logique d'*Auschwitz*, disponible chez le même éditeur, illustrent des paysages à la fois réels et fantastiques. Même Polanski est sollicité. Un hommage aussi à Brian Stockes. **N. B.**

• *Dracula*, P. Croci et F.-S. Pauly, Emmanuel Proust Éditions, Collection Atmosphères.



CINÉMA ET ARTS PLASTIQUES

Instants vénitiens

A Venise, cette année, en passant de la Biennale à la Mostra, on pouvait méditer sur ce que deux « Lion d'Or » en apparence antinomiques nous apprennent des rapports entre cinéma et arts plastiques. Côté Biennale, le *Casino* d'Annette Messager, avec sa profonde et cocasse interprétation de Pinocchio, occupe l'espace du pavillon français en trois étapes qui allient rêve, sublime et grotesque : le visiteur est libre d'errer entre les salles, mais la pièce centrale l'arrête, le suspend, attentif et ému pendant un cycle de treize minutes, au rythme d'un flot de soie sanglante, respirant sur des poumons lumineux. Côté films, nulle liberté pour le spectateur de *Brokeback Mountain* d'Ang Lee. Ce bel exemple d'intimisme épique déploie une histoire d'amour sur un récit de vingt ans, accordant la splendeur des paysages à l'intensité des sentiments. Que les héros soient deux rudes cow-boys qui peinent à se dire leur amour ne change rien à l'affaire :

le film construit le spectateur classique des grands mélodrames, rivé à son siège, traversé par les frissons ordinaires du cinéma, vibrant de la compassion que fait naître le spectacle des amours tragiques. Ailleurs à la Mostra, on rencontrerait d'autres émotions, de celles qui vous font trépigner dans votre siège, de rire et de révolte : *Viva Zapatero!* est réalisé par la fantaisiste Sabina Guzzanti, dont l'émission politique satirique *Raiot* fut suspendue par la RAI après un unique épisode pour cause de censure berlusconienne. C'est un documentaire d'intervention bouillonnant, qui vise à réveiller les consciences en criant bien fort que la limitation du droit public à la satire politique est incompatible avec la démocratie. Dans un pays où les médias sont largement aux mains du pouvoir, ce sera un acte libre et militant que d'acheter son billet pour aller voir, en salle,



Casino, vous avez dit Casino ?

Viva Zapatero!, et sa dénonciation musclée des complicités actives ou passives. D'un artiste à l'autre, d'un spectateur ému à un spectateur révolté, Venise sait nous rappeler que s'exposer à l'art sous toutes ses formes, c'est toujours exercer sa liberté. ■ **J.N.**

- *Casino*, installation d'Annette Messager, 51^e exposition internationale d'art de la Biennale de Venise 2005.
- *Brokeback Mountain*, d'Ang Lee (E.U.).
- *Viva Zapatero!*, de Sabina Guzzanti (Italie).

CINÉMA

Filmer la peinture ?

Une des meilleures œuvres consacrées à l'acte artistique et à la peinture : *Edvard Munch de Peter Walking* (1973), un film traversé par le génie de l'artiste de *La Danse de la vie*. Le spectateur en est la matière avec ses propres douleurs et exigences. La destinée de Munch, désir sans issue, vie qui donne dès la naissance son baiser de mort, si bien exprimée dans *Le Vampire* ou *Le Cri*, est universelle. Les mystères inconscients comme les conditions matérielles de la création se retrouvent dans la « fiction » documentaire. On entre sans pouvoir s'en extraire dans le mouvement de la création artistique.

Florence Dursapt

- Diffusé par la coopérative Co-errances, www.co-errances.org
- Elle propose un coffret DVD des œuvres de Peter Walking pour le découvrir. Subversion de son écriture cinématographique entretenant la confusion entre reportage et fiction, conteste les conditions même de l'analyse historique et notre subordination aux médias. Impressionnant *Punishment Park* (1971), ou utilisant les techniques du reportage télévisé, il filme le procès et la course effrénée dans le désert, de marginaux, jeunes activistes réels ou supposés, après que le président américain ait décrété l'état d'urgence.

DVD

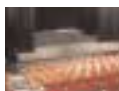
Un document

Les Acadiens, colonie française en Amérique du Nord, furent déportés en Louisiane et ont conservé dans les Bayous une langue française qui fleurit bon le siècle de Louis XV et une musique dansante. Ils sont devenus Cadiens puis Cajuns par américanisation. Ce film-là veut à la fois faire œuvre historique et culturelle. C'est une branche spécifique du patrimoine mondial. D'autant que les Créoles ont transformé cette tradition pour en faire le Zydeco dont le personnage principal est Clifton Chenier... Un film nécessaire, devenu par le scandale « Katrina » un document et non plus un documentaire. Ce monde a sans doute disparu... **N.B.**

FESTIVALS

Jazz

Le petit Fauchoux, déjà connu comme un des lieux du jazz vivant, devient, à partir du 14 octobre, la plus grande scène de France consacrée au jazz, une scène « nationale ». Désormais, il faudra passer par Tours pour entendre les musiciens de jazz d'aujourd'hui.



- 12, rue Léonard-de-Vinci, 37000 Tours. Rens. : 02 47 38 29 34, www.petitfauchoux.fr



Les instituts culturels étrangers à Paris – tchèque, finlandais, hongrois, suédois, japonais –, pour la 3^e année consécutive, proposent *Jazzycolors* parrainé par Daniel Humair, batteur et peintre. Du 14 au 26/11, 16 pays, 17 concerts et 8 jazz clubs au FIAP Jean-Monnet, vous donneront rendez-vous. Du concert d'ouverture avec le Little big band de Daniel Humair, à la clôture avec Michel Donato et son groupe, se feront entendre Fugimundi (Hollande), Liviu Butoi Quartet (Roumanie), Vasil Hadzimanov Band (Serbie), Makoto Kuriya (Japon)... et beaucoup d'autres à découvrir.



GRCFBBMTRNB



La Champagne illumine ses nuits du 23 au 29/10 en invitant Michel Jonasz pour un feu d'artifice mêlant gospel, rock, chanson française, blues, bossa, musique tzigane, rhythm'n'blues (GRCFBBMTRNB), sous l'intitulé *Bienvenue Mister Swing*.

N.B.

- Rens. : 03 25 40 02 03, www.nuitsdechampagne.com

L'année du Brésil

Un acte d'amour de Pierre Barouh – oui, celui de « Cha ba da ba da »... – pour la musique brésilienne. Son premier film réalisé en trois jours, avec comme guide Baden Powell, en 1969. Film qu'il a visiblement vendu à la TV japonaise (les sous-titres en témoignent), tout en constituant un véritable document quoiqu'en pense l'auteur. Il est complété par d'autres expériences de Pierre Barouh sous l'égide de son label Saravah – quelque chose comme « sois béni » d'après le livret d'un autre amoureux de cette musique, Jean-Paul Delfino. **N.B.**

L'année du Brésil (suite)

Le musée Dapper organise une exposition autour de l'héritage africain du Brésil. On sait que sur ce territoire eut lieu une rencontre imposée par l'esclavage de l'Afrique, de l'Occident et des nations amérindiennes.



Dans la salle de spectacle auront lieu conférences, visites guidées, du cirque, de la musique et du théâtre.



- 35, rue Paul-Valéry, Paris 16^e, rens. : 01 45 00 91 75, www.dapper.com.fr

ENTRETIEN AVEC GILLES ZAEPFFEL, hommage à ce directeur du Théâtre Écarlate et responsable de l'Atelier du Plateau, 5, rue du Plateau, 75019 Paris, mort brutalement le vendredi 23 septembre à 54 ans.

Un théâtre dans les tuyaux

L'US: Pouvez-vous nous faire l'historique de votre théâtre ?

Gilles Zaepffel: Le Théâtre Écarlate existe depuis 1978 et a réalisé de nombreuses créations à l'étranger (surtout en Afrique et au Moyen-Orient) où se mélangent les genres artistiques, les langues, les cultures. En 1999, nous nous sommes installés dans une ancienne usine de tuyaux, près des Buttes-Chaumont, que je peux modeler au gré des créations. Celles-ci obéissent à ce que j'appelle mes « affinités éclectiques » c'est-à-dire une programmation ouverte à l'international, à la danse contemporaine, au théâtre, à la musique contemporaine et improvisée, et au cirque.

L'US: Quels sont vos choix de programmation ?

G. Z.: Une programmation axée sur la musique, le théâtre et le cirque. Cette année, il y aura trois créations théâtrales : la fin de l'intégrale (ou presque) des contes de Grimm où la magie du conte est portée par un décor de voiles et de drapés, dans lequel le spectateur est reçu comme s'il était chez lui et, pour parfaire l'illusion, abandonne ses chaussures pour des petits chaussons polaires, *Le moine* d'Antonin Artaud et une pièce d'une jeune auteure pour laquelle interviendra un plasticien marocain.

Je choisis avec mon équipe les spectacles de musique, car je connais de nombreux musiciens de jazz ou de musique contemporaine. Cette année, nous participons à *Jazz à La Villette*, mais nous avons aussi des partenariats avec la Fondation Royaumont et avec France Musique. Je cherche à mélanger de jeunes artistes et des musiciens plus confirmés. Cette année Marc Ducret jouera avec Jean-Pierre Drouet qui a près de 70 ans. Il y aura aussi dix

jours autour du piano et une soirée lyrique Schubert. Chaque année nous accueillons des rencontres circassiennes; pendant trois semaines nous faisons se rencontrer acrobates, musiciens et danseurs. Le décor du lieu d'accueil change, car nous faisons appel à des plasticiens qui réorganisent tout le lieu, notre salle étant ouverte à toutes les dispositions (nous referons appel cette année, avec l'appui de la Mairie de Paris, au plasticien congolais qui fut bloqué par la police des frontières l'an passé alors que ses papiers étaient en règle, ainsi que l'avait relaté *Libération*).

L'US: Comment se caractérisent votre public et votre théâtre ?

G. Z.: C'est d'abord un public de proximité, mais c'est aussi un public très parisien car nous sommes dans un réseau et le lieu est connu. On se voit plus comme une salle de spectacle que comme un théâtre. Nous avons un bar et même un restaurant qui entre en résonance avec nos spectacles. La structure du lieu permet une proximité avec les artistes très appréciée par notre public: 80 spectateurs pour le cirque, 140 pour les concerts.

L'US: Comment fonctionnez-vous ?

G. Z.: Nous sommes quatre salariés plus le cuisinier et nous attendons un emploi-tremplin par le biais du Conseil régional. Le directeur technique est lui intermittent. Nous recevons des subventions du ministère de la Culture, du Conseil régional et de la Ville de Paris, sans lesquelles, comme tous les théâtres, nous ne pourrions survivre. ■

Propos recueillis par Francis Dubois et Micheline Rousselet

EXPOSITIONS

MAC/VAL

Cet acronyme sera, en novembre, un événement dans le domaine des arts plastiques. Le Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne deviendra le premier musée national en banlieue avec pour ambition de faire découvrir la diversité et les filiations de l'art contemporain de 1950 à aujourd'hui. Implanté à Vitry-sur-Seine où l'art contemporain est particulièrement valorisé depuis plus de 30 ans avec un salon international d'arts plastiques *Novembre à Vitry* (rens., dépôt d'œuvres participantes: 01 46 82 83 22, www.mairie-vitry94.fr), un musée en plein air d'une centaine d'œuvres monumentales dont un grand Dubuffet érigé depuis 96 en face du bâtiment de 13000 m² du MAC/VAL. Les prochains numéros de *Pour* et de *L'US-Mag* présenteront son ouverture et ses projets. **Ph. L.**

Encore l'année du Brésil

La Halle Saint-Pierre accueille, jusqu'en février 2006, pour la première fois en France et dans le cadre de l'Année du Brésil, une exposition d'Art Brut *Images de l'inconscient*, avec des œuvres réalisées par des patients d'hôpitaux psychiatriques. L'histoire de l'Art Brut au Brésil est associée au travail de la psychiatre Nise da Silveira qui, à l'époque où Dubuffet définissait l'Art Brut comme le fait d'individus indemnes de toute culture, élaborait le concept nouveau d'images de l'inconscient... Pendant la même période, ce lieu situé au pied du Sacré-Cœur, propose aussi *Dessins pointus*, en noir et blanc et en couleurs, œuvres d'une vingtaine d'artistes venus de tous horizons dont Glen Baxter, Sophie Duterte ou Olivier Py... **F. D.**
•2, rue Ronsard, Paris 18^e, ouverture de 10 à 18 h; visites scolaires et ateliers autour des expositions: 01 42 58 72 89, www.hallesaintpierre.org

Jusqu'au 6/11 au Lucernaire (01 42 22 66 87 pour réserv. Réduc'snes 20 € au lieu de 30 € aux porteurs de cette US) avant tournée, « *Agatha* » par Jacques Kraemer, toujours aussi performant dans la mise en scène du travail de mémoire (cf. « *Le Home Yid* » en 2004), ciselée comme le texte de Marguerite Duras dans un environnement sobre et mouvant valorisant la puissance expressive des acteurs. Détails sur cette création et nombreuses autres créations de qualité sur le site www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3

Ph. L.

Lire en fête

Comme chaque année à la mi-octobre, des milliers d'initiatives publiques, gratuites, sont organisées par de nombreuses villes, bibliothèques, libraires, lieux culturels... Pour la 17^e édition, 4000 manifestations en France et dans une centaine de pays sont répertoriées (www.lire-en-fete.culture.fr). Parmi celles-ci, le CERAC^o, pour sa « 10^e rencontre », met en scène la poésie de Nâzım Hikmet avec *La Joconde s'ennuie au Musée* et *Ferhad et Sirin* (première lecture en langue française), jusqu'au 16/10 au Salon des Arts (5 bis, passage Piver, 75011) ainsi qu'en librairies (détails et réservations: 01 40 33 27 31, Joëlle Cousinaud et sur www.cerac.fr.st). Simultanément et jusqu'au 22/10, à Bordeaux, salle



Molière/Scène d'Aquitaine (33, rue du Temple; rés.: Olivier Desmesttre 05 56 96 71 86), le CERAC coorganise la mise en scène de la poésie anglaise de Dylan Thomas (1914-1953) *Cérémonie après un raid incendiaire* (en anglais dans le texte). La BPI^o organise plusieurs rencontres et débats (détails au 01 44 78 12 33 et sur www.bpi.fr) avec notamment un « Festival des littératures pirates » visant à faire découvrir plus d'une centaine de petites maisons d'édition indépendantes des grands groupes, qui, avec les auteurs qu'elles publient, contribuent à la diversité et à la vivacité de la littérature d'aujourd'hui... **Ph. L.**

(1) Centre d'études, de recherches, d'accueil et de création, 4, rue Jacques-Prévert, 75020, tél. 06 85 75 67 77. Association présidée par une de nos collègues.
(2) Bibliothèque publique d'information. Centre Pompidou, 75004.

Actualité culturelle sur Internet

Et toujours sur le site du SNES, avec une mise à jour hebdomadaire, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 (rubrique culture), de nombreux compléments à ces pages culture de *L'US-Magazine*, en particulier sur l'actualité théâtrale (la rentrée au théâtre du Rond-Point, de nombreux compléments sur la programmation de l'Atelier du Plateau, les partenaires Réduc'SNES...), cinématographique, musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, festivals... et, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » qui s'enrichit chaque mois de nouvelles références de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit...

Philippe.Laville@snes.edu

Gestion électronique de nos dossiers ad en ligne... deux aspects de la "modernis

DOSSIERS de mutations, demandes de stages, promotions et gestion de carrière, programmes scolaires, parfois même sujets de bac (évaluation des capacités expérimentales), pour les personnels, inscription au bac ou en université pour les élèves, gestion en ligne des notes et des bulletins, listes

de diffusion académiques ou d'établissement... l'informatique administrative s'impose. Progrès ? Souvent, mais pas seulement ou pas toujours. Forte pression pour investir chez soi dans du matériel de travail, avec prière d'être disponible et, tandis que de l'aca-

I-Prof, les débuts de la gestion de nos dossiers administratifs

Il faut connaître *I-Prof*, un dossier personnel qui existe même... sans vous ! Après avoir été expérimenté dans quelques académies il y a 4 ans, *I-Prof* est entré cette année dans sa phase opérationnelle. Cet outil s'inscrit dans le plan de modernisation de l'État et du développement de l'administration électronique. Ainsi, dans le cadre du programme ADELE, d'ici 2007, tous les agents publics devraient avoir accès à des services personnalisés conçus sur la base du modèle *I-Prof*.

I-Prof est maintenant accessible sur la quasi-totalité des sites académiques de métropole et des Dom-Tom, soit directement sur la page d'accueil, soit dans la rubrique consacrée aux personnels. L'implantation d'*I-Prof* se fait de manière académique. Il n'y a pas actuellement de centralisation nationale des dossiers. On y accède à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, que ce soit chez soi ou dans les établissements scolaires. C'est un service web sécurisé.

I-Prof est défini comme un « bouquet de services pour les enseignants ». Trois objectifs sont définis :

- mettre à la disposition de l'enseignant les informations dont l'administration dispose à son sujet, et lui donner accès aux textes juridiques de référence, aux résultats des actes de gestion le concernant ainsi qu'à la description des procédures de gestion ;
 - compléter son dossier ;
 - individualiser la relation avec l'administration, par l'intermédiaire d'un correspondant unique chargé d'informer et de conseiller de manière personnalisée.
- Dans les faits, *I-Prof* est encore assez loin d'avoir atteint tous ces objectifs. Chaque enseignant peut doréna-

QUID DES DROITS INDIVIDUELS ET SYNDICAUX

Vous devez connaître *I-Prof*, certes, mais savoir aussi à quoi sert cet outil ! En effet, l'administration le détourne au profit de sa politique de gestion basée sur le « mérite » et s'assoit par ailleurs sans vergogne sur les recommandations de la CNIL.

- **Confidentialité ?**
La confidentialité est loin d'être du niveau de celle des cartes bancaires. Le mot de passe peut être réinitialisé par toute personne qui a connaissance du NUMEN, qui a la particularité bien curieuse d'être à la fois identifiant et mot de passe. Le SNES revendique (conformément aux recommandations de la CNIL) un système d'authentification qui permette de garantir que c'est bien la personne concernée et autorisée qui se connecte au système. Il existe bien des systèmes : clé USB, carte à puce, etc.
- **Équité ?**
L'utilisation de *I-Prof* par l'Éducation nationale résulte d'un choix politique : individualiser la relation de l'agent avec sa hiérarchie et le laisser seul en privant les élus de moyens collectifs de défense des personnels. Ainsi, pour les promotions à la hors-classe, en 2005, il a fallu se battre dans les rectorats, parfois sans succès, pour obtenir les fichiers nécessaires au travail des commissaires paritaires. Les élus ont pu rattraper quelques collègues à la veille de la retraite qui rataient la H-C de quelques points, parce que leur IPR ou leur chef d'établissement n'avait pas donné un avis très favorable, mais la plupart des victimes du système n'ont pu être défendues faute de disposer des données. L'Éducation nationale voudrait cantonner les élus à une défense individuelle et a refusé la transmission des appréciations littérales des chefs d'établissement et des IPR. D'autre part, grâce aux fichiers collectifs obtenus, on a pu constater que les chances de H-C pouvaient varier de 1 à 3 à carrière identique, selon la discipline.
- **Que faire ?**
Votre dossier existe, il faut y aller voir, et pas dans l'urgence, car de nombreux collègues ont eu des difficultés à se connecter à leur compte dans des délais raisonnables au moment d'une demande de promotion. N'oubliez pas d'informer les commissaires paritaires du SNES des difficultés éventuelles et des demandes formulées.

avant consulter son dossier. La procédure permettant d'y accéder est expliquée sur la page d'accueil et, le cas échéant, les coordonnées d'un contact académique permettent d'obtenir identifiant (souvent le nom précédé de l'initiale du prénom) et mot de passe (le NUMEN par défaut, en respectant les majuscules). Attention : l'application est sécurisée ; donc si vous la quittez (par exemple en utilisant les flèches de la barre de votre navigateur web au lieu de celles de *I-Prof*), il faudra s'identifier à nouveau. Il est aussi possible de mettre à jour son dossier. En fait, toutes les

rubriques ne sont pas modifiables. Vous pouvez indiquer au gestionnaire une erreur (oubli d'un enfant

à charge par exemple) et il vous indiquera dans votre boîte à lettre *I-Prof* la procédure à suivre. Vous pouvez aussi mettre à jour librement votre CV (par exemple en indiquant votre participation à des projets innovants, une fonction de conseiller pédagogique, une mission particulière...).

Vous trouverez enfin les informations relatives aux promotions, aux mutations. Ainsi, les avancements d'échelon et autres promotions apparaissent (normalement) en temps réel. Attention toutefois : l'an passé, il n'y avait pas d'interconnexion entre *I-Prof* et *Siam* (gestion des demandes de mutation), par exemple. À terme, le ministère voudrait y parvenir, mais ce n'est pas encore opérationnel. Il faudra se renseigner pour la campagne de mutations 2005-2006. *I-Prof* est donc un nouvel outil qui n'a pas encore atteint son développement maximal. L'an passé, il a servi pour les promotions à la hors-classe et il est appelé à être de plus en plus présent dans notre vie administrative.

Rappel : les mêmes codes donnent accès à I-Prof et à votre courrier sur l'adresse institutionnelle. Utiliser celle-ci évite de diffuser une adresse privée et ouvre éventuellement sur une liste de diffusion disciplinaire (académique souvent).

DES NOUVELLES DES LOGICIELS ALTERNATIFS

- Le Parlement européen a enterré la directive sur le brevet des logiciels. C'est un revers pour la Commission européenne et pour les entreprises les plus puissantes de l'informatique qui, prétextant un soutien à l'innovation, pensaient ainsi s'accaparer le marché du logiciel en écrasant facilement la petite concurrence. C'est au contraire un soulagement pour les PME et les défenseurs des logiciels libres qui craignaient de se voir laminés à coups de procès et ainsi empêchés de développer leurs propres produits. Rappelons que les logiciels (libres ou non) sont actuellement légitimement et suffisamment protégés par les droits d'auteurs.
- Un des reproches fait à *Linux* est le manque de solutions adaptées à l'éducation. Saluons l'initiative de *Hachette* qui a mis son encyclopédie 2005 en version multi-plateforme (*Linux*, *MacOS X* et *Windows*). Le SE au pingouin prend chaque jour plus d'importance.

ministratifs et carnets de notes ation" de l'État

démie au ministère on économise, l'utilisateur final doit imprimer ce qu'il recevait jadis sur papier. Utilisez les ordinateurs de la salle des profs ! Oui, certes, là où ils sont en nombre suffisant et si le collègue qui en assure l'évolution et maintenance fait beaucoup de bénévolat...

Sécurité, confidentialité ? En principe... si tout va comme prévu. Des outils donc sur lesquels il y a beaucoup à dire et que les personnels doivent connaître pour définir quand et comment les utiliser, sans se laisser imposer des options non souhaitées.

Gestion des notes et livrets à l'échelle de l'établissement

Le nombre d'établissements invitant à la saisie informatisée des moyennes et appréciations trimestrielles augmente. Il est essentiel que les personnels soient impliqués dans la décision, le choix des logiciels et de leur paramétrage. Il est bon aussi d'être conscient que la mise en place d'un système efficace et souple représente un énorme travail pour le gestionnaire de réseau. Que font donc ces outils ? Nous prendrons, assez arbitrairement, l'exemple de *Pronote*, mais n'en déduisez pas que c'est le bon choix. Trois possibilités (mais on peut ne pas les mettre toutes en place) !

Cas 1. *Pronote*, logiciel installé dans l'établissement, récupère les listes d'élèves. L'administration de l'établissement configure classes et services (disciplines et professeurs pour chaque classe). Vous pouvez vous procurer un fichier pour votre service (vos classes, votre ou vos matières dans chacune). Avec un logiciel individuel gratuit, *ProfNote*, vous gérez votre carnet de notes de façon assez classique : créer des devoirs, leur attribuer des coefficients, fixer les règles de calcul des moyennes (des possibilités diverses, comme la possibilité de ne prendre en compte un devoir de « rattrapage » que s'il améliore la moyenne, d'introduire des bonus/malus...). *Profnote* est installé chez vous ou/et sur votre lieu de travail. Vous devez avoir rangé votre fichier en un endroit unique sûr (disquette, clé USB...) ce qui n'empêche pas les sauvegardes. Le moment venu, vous préparez vos appréciations et réintégrez votre fichier dans la base. Dans ce cas, vous êtes sans fil sauf pour les transferts, vous pouvez donc travailler sur votre portable sans connexion...

DES LOGICIELS POUR LE PROFESSEUR "INDÉPENDANT"

Vous pouvez utiliser un logiciel individuel pour gérer notes et moyennes. Faute d'avoir pu réaliser recension et comparaison méthodiques des logiciels disponibles, nous ne citons que quelques références. Voyez les notices des auteurs ou diffuseurs pour vérifier l'adaptation à vos exigences car les possibilités (classement par groupes, diversité des paramétrages de notes et moyennes, affichage de graphiques, saisie de données diverses, trombinoscope, récupération de listes...) varient beaucoup.

Un Tableur ? Dès lors qu'on est familiarisé avec son utilisation, tout tableur permet de concevoir son propre carnet de notes (*Excel* chez MS, *Calc*, de la suite libre *OpenOffice.org*). Des collègues diffusent, parfois gratuitement, leurs carnets de notes ainsi conçus, certains étant très élaborés et conviviaux.

Parmi les logiciels : *Profilio*, *Carnet de notes*, *Baryenne*, *Canoé*. Ce dernier, distribué par *Chrysis* pour 40 euros, paraît cher mais est très agréable à utiliser, très performant et offre la possibilité de fiches élèves avec photo... Notez qu'on peut télécharger gratuitement *Profnote*, utilisable indépendamment de *Pronote*. Vous en saurez un peu plus sur notre site (adresses). Aidez-nous à compléter.

Cas 2. Avec le passage par un « client », vous n'utilisez pas de logiciel vraiment individuel. Toute saisie suppose de se connecter au réseau de l'établissement. Ainsi de chez vous vous passerez par une connexion Internet, si vous en avez une et si votre forfait n'est pas limité. Vous pouvez aussi travailler de tout poste en réseau dans l'établissement. Selon les autorisations supplémentaires qui vous sont accordées, vous pouvez créer des sous-services (TP, DST...), consulter et/ou saisir des absences, des punitions, des actualités... Dans ce cas, on peut se déplacer

d'un ordinateur à l'autre mais une installation cliente est néanmoins nécessaire. On ne peut donc pas travailler depuis un poste sur lequel le programme « client » n'est pas présent.

Cas 3. Vous passez par un site Internet sans avoir rien installé sur votre ordinateur. Il suffit de connaître l'adresse et VOS identifiants et mot de passe. Évidemment très souple. Attention, de tout ordinateur dans le monde l'accès est possible ! Rassurez-vous, c'est sécurisé comme pour un site d'achat en ligne... mais ne laissez pas traîner votre mot de passe

(dans la mémoire des ordinateurs du CDI, sur une table...).

Quelques précisions :

- Les appréciations peuvent, si on le souhaite, être sélectionnées dans une bibliothèque personnalisable.
- On peut envisager des systèmes, en conseil de classe, permettant de visualiser la progression...
- Le professeur principal peut se voir doté d'autorisations supplémentaires : appréciation de synthèse, voire modifier les appréciations des collègues !
- Ne rêvons pas : il faut une grande rigueur pour éviter différentes difficultés (oublis ou vol de mot de passe, fichier égaré...).
- On peut décider de limiter la saisie (ou l'importation automatique) sur le serveur de l'établissement aux moyennes et appréciations de fin de trimestre. On

AVIS DE RECHERCHE

TESTS DE CÉDÉROMS

Adapt recherche d'urgence des collègues susceptibles de tester des CD concernant l'Éducation musicale et les Sciences de la vie et de la Terre. Écrire à sabiha@adapt.snes.edu (Tél. : 01 40 63 27 71 - Fax : 01 40 63 28 15).

peut réserver l'accès à des postes prédéfinis (exigez de ne pas avoir à faire la queue).

- C'est un marché. *Gep* a été fourni, semble-t-il, à tous les établissements mais beaucoup ont fait le choix d'utiliser d'autres logiciels. *Pronote* est un logiciel payant.
- Ces systèmes peuvent enregistrer les absences, assurer une communication professeurs-établissement-classes-familles.
- En conclusion, un outil technique sert une politique d'établissement : les personnels doivent intervenir dans les choix.

Pages réalisées par **Claude Micouin**, pour la rubrique « logiciels alternatifs », logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu

Jean-François Clair, SNES, secteur contenu, groupe TICE
et **Alain Prévot**, Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à une licence « libre » Creative Commons, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

L'école à l'épreuve de la question sociale

L'ouvrage que vous venez de publier avec Daniel Thin s'appelle Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale (PUF, coll. Le lien social). Quelle a été votre démarche ? Quel terrain d'enquêtes ?

Notre objectif était de travailler sur les ruptures scolaires de collégiens de milieux populaires parce qu'ils sont les plus touchés par les scolarités avortées, dix fois plus que les enfants de cadres. Nous voulions reconstruire leurs parcours et comprendre les enchaînements qui les conduisent à ces situations. Les explications évoquent souvent comme causes des ruptures scolaires soit les problèmes familiaux, soit les difficultés scolaires, soit les relations de quartier. Nous pensons pour notre part qu'il fallait restituer les connexions entre ces dimensions et les différents événements biographiques des collégiens. Ce qui nous intéressait, c'est l'enchevêtrement des difficultés familiales, d'apprentissages scolaires, des conflits et des malentendus avec les enseignants, des décisions institutionnelles, ou encore des sociabilités juvéniles. Nous avons donc mené une enquête qui, parce qu'elle s'attachait aux processus, se voulait intensive, auprès d'une vingtaine de collégiens. Nous les avons rencontrés par l'intermédiaire de classes-relais qui présentaient l'avantage d'offrir un accès direct à ces populations. Nos analyses s'appuient sur l'étude des nombreux dossiers, d'une centaine d'entretiens avec les collégiens eux-mêmes, leurs parents, leurs enseignants, les travailleurs sociaux qui sont en lien avec leur famille. Et puis nous avons passé beaucoup de temps à des observations dans les classes-relais pour regarder « vivre » ces collégiens dans les classes.

Quels processus conduisent à des ruptures scolaires ? Qui touchent-elles ? Quel rôle l'école, les familles jouent-elles ?

Les parcours de ruptures scolaires se situent au croisement de deux grands problèmes, la question sociale et la question scolaire. La question sociale, parce que ces parcours trouvent une part de leur explication dans la fragilité grandissante qui affecte une large partie des familles populaires et aggrave l'écart entre ce que vivent les jeunes hors de l'établissement et ce que l'on attend d'eux comme élèves. Les familles des collégiens



en ruptures scolaires comptent parmi les fractions inférieures des milieux populaires. Leur histoire se caractérise par de grandes périodes d'instabilité professionnelle et par une forte précarité, qui affectent gravement les conditions de socialisation et de scolarisation des enfants. La question scolaire ensuite, parce que l'ouverture du secondaire à partir des années 70 aux enfants des milieux populaires a non seulement importé durablement dans l'école une série de contradictions inédites entre les exigences scolaires et une partie du public accueilli (postures et codes contraires aux règles scolaires, rapports aux savoirs différents...), mais surtout n'a pas créé les conditions qui auraient permis à ces enfants d'y réussir. Cela se solde aujourd'hui, pour une partie importante de ces élèves, par des situations d'exclusion intérieure à l'école, des sorties sans qualification plus pénalisantes aujourd'hui qu'hier, l'accès à des titres dévalués propres à susciter amertume et désillusions collectives. L'omniprésence des difficultés

d'apprentissage des collégiens étudiés montre que la question des parcours de ruptures scolaires n'est pas dissociable du problème de l'« échec scolaire » en milieu populaire. Ces difficultés sont le terreau d'un fréquent sentiment d'indignité scolaire. Elles sont au principe de multiples pratiques d'évitement qui s'aggravent rapidement quand, à côté de l'école, d'autres problèmes (sociaux, économiques, familiaux) viennent se greffer et fragiliser un peu plus les collégiens et leurs familles. Dans ce contexte d'interconnexion des difficultés, les pratiques d'évitement et les divers manquements scolaires des collégiens finissent par être la source de signalements et de procédures disciplinaires qui accélèrent à leur tour les processus de ruptures scolaires.

Qu'apporte de nouveau votre travail à la question des inégalités scolaires et des inégalités sociales ?

Il apporte d'abord une connaissance des effets de la dégradation des conditions d'existence d'une large partie des familles populaires sur la socialisation et sur la socialisation familiale, et ouvre à de nombreuses questions sur la précarité et ses conséquences sociales. Nous montrons aussi que les dimensions culturelles (capital scolaire, pratiques d'écriture et de lecture, activités culturelles) ne peuvent être dissociées dans leurs effets scolaires des conditions sociales et matérielles d'existence, et les effets pratiques, symboliques et cognitifs, que les difficultés économiques ou l'instabilité professionnelle ne manquent pas d'avoir sur les pratiques familiales et scolaires (rapport à l'avenir, temporalités, rythmes). Il éclaire également plusieurs problèmes liés aux formes scolaires d'apprentissage, comme ce qui touche au rapport entre performances scolaires des élèves et contextes d'apprentissage, entre difficultés scolaires d'apprentissage et comportements perturbateurs, entre postures des élèves (corporelles, cognitives, temporelles) et prérequis scolaires, entre malentendus socio-cognitifs et conflits dans la classe, entre stigmatisation scolaire et autocensures. Sur tous ces points qui ont leur place parmi les mécanismes scolaires d'inégalisation, notre travail apporte des éclairages originaux.

Mathias Millet est maître de conférences en sociologie à l'IUFM de Poitiers, chercheur au Groupe de recherche sur la socialisation (CNRS-Lyon II-ENS LSH).

Il a publié :

- *Les étudiants et le travail universitaire*, Lyon, PUL, 2003.
- *Classes-relais et familles. Accompagnement ou normalisation ?* (avec Martine Kherroubi et Daniel Thin), Vauresson, CNFE-PJJ, 2005.



Comment peut-il nous aider à mieux comprendre ce que l'on appelle le collège unique ?

Il permet surtout de rappeler, au moment où le collège unique est de plus en plus critiqué, que les difficultés qui sont les siennes ne datent pas d'aujourd'hui et remontent aux années 70, mais qu'elles sont loin également de pouvoir toutes lui être imputées. Il y a des facteurs sociaux, économiques et historiques qui travaillent et dont il hérite bien malgré lui. Cela dit, nombre de collégiens étudiés décompensent leur scolarité au moment où ils entrent au collège. Le passage dans le secondaire constitue souvent ce moment où les maigres ressources familiales ne parviennent plus à se mobiliser efficacement. Mais il cristallise aussi toutes les difficultés accumulées antérieurement. La succession des cours, la multiplication des enseignants, l'enchaînement des tâches, le morcellement disciplinaire, la taille et l'organisation des établissements, le caractère plus impersonnel des relations entre enseignants et élèves, comme la culture scolaire qui y est pratiquée et qui, je le rappelle, est celle de « petits lycées »

initialement pensés pour les enfants des milieux favorisés, sont la cause de difficultés récurrentes pour les collégiens enquêtés. Pour eux, le collège est source d'injonctions incompréhensibles, et l'ensemble de ces éléments qui rompt souvent radicalement avec les fragiles habitudes scolaires acquises dans le primaire contribue à déclencher ou à amplifier les ruptures des élèves les moins acculturés scolairement. En même temps, il faut dire que la discontinuité entre le primaire et le collège, et ses conséquences sur les scolarités des élèves les plus fragiles, interroge au moins autant l'école primaire que le collège.

Vous semble-t-il possible de résoudre certains problèmes que vous mettez en évidence ?

L'impact de la précarité est très fort. Donc lutter contre les facteurs de pauvreté et d'instabilité sociale et économique qui font le terreau de la désespérance sociale, c'est lutter contre une des causes les plus importantes de ces parcours. Tout ce qui contribuera, économiquement ou symboliquement, non pas à affaiblir mais à renforcer les collégiens et leurs familles, fourbir des armes qui leur permettront de faire face plus efficacement, c'est-à-dire en étant moins fragilisés, aux malheurs de l'existence qui peuvent survenir ou aux difficultés de scolarisation. Côté scolaire, tout ce qui renforce la vulnérabilité symbolique des collégiens étudiés et de leurs familles (exclusions, convocations, relégations...) renforce leur vulnérabilité scolaire, donc les risques de les voir décompenser scolairement. L'école fragilise parfois un peu plus des élèves et des familles qui croulent déjà sous le poids des difficultés. L'éclairage des processus institutionnels contribuant aux parcours de ruptures scolaires montre que toute stigmatisation ou tout ce qui frappe d'infamie aggrave les choses. ■

Propos recueillis par Gisèle Jean



Inscrivez-vous au colloque

(avant la fin octobre) - tél. : 01 40 63 29 13 - courriel : pedago@snes.edu

Adresse : Colloque Difficultés scolaires des élèves :
46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

Publicité

LOCATIONS

Drôme provençale, 7km Buis-les-Baronnies, 3 gîtes confortables, 4 pers., pleine campagne, vue panoram., 295€/sem. Tél. 06 20 92 01.

Paris 20°. Coll. loue 2 p. Tél. 01 43 70 54 56.

Réunion. Coll. loue maison 4p., prox. St-Pierre/Plages, calme, 20 déc.-28 janvier, 320€/sem. Tél. 02 62 49 85 40.

Tignes, Val-Claret, pd pistes, studio 4 p. du 18 au 25/12/05. Tél. 02 43 53 26 94.

Londres. Loc. ch. simple av. s.-de-bains (poss. cuis. léger), rés. verd. £25, sem. £120, mois £450. Appt 2ch. sur dem. Tél. 0044 20 87 88 66 04.

(74) Châtel, loue duplex 6pers., gd conf., vac. févr. : 600€/sem., autre : 400€/sem. Tél. 04 94 24 90 44.

Paris 11°. Collège loue grand studio meublé, calme, clair, confortable, libre au 01/11 : 680€ + charges. Tél. 06 87 04 80 44.

Collioure, loue F3 semaine, week-end. Tél. 06 15 79 86 39.

(59) Vieux Lille, F2 meublé, vue jardin, imm. ancien, très calme, 500€/m. Tél. 03 20 31 89 54.

(84) Lubéron, Gordes, villa 4pers., tt cft, gd parc clos, chem., 420€/sem. Tél. 04 90 85 24 25.

Loue chalet Villard-de-Lans; vac. Févr., 2ch., mezzanine, 4/6 p. Tél. 06 15 16 45 34.

Guadeloupe. Studio tt confort, 150€/sem. Tél. 06 90 36 08 57, oceanes20032003@yahoo.fr

Venise, centre, loue meublés tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

(84) Provence, gîte neuf, 4 pers., 15km Avignon, 430€/sem. Tél. 04 90 33 90 03.

Chaîne de Belledonne. Chalet en vraie montagne, 12pers. maxi, très confort. Tél. 04 76 35 35 41.

(05) Briançon, T2, 4p., 230€ (Toussaint) et 400€/sem. (déc. à avr.). Tél. 06 07 72 21 05.

Val-d'Isère, 4/5 pers., 35 m², balc., prix avantageux. Tél. 04 73 35 93 61.

Les 2-Alpes, T2 30m², tt confort, 4/5 personnes, balcon, pied pistes, ttes saisons. Tél. 04 78 73 24 30.

(34) Palavas près Montpellier. Loc. P2 équipé, mai inclus. Tél. 04 66 81 49 54 / 06 74 75 09 81.

(38) 7-Laux, Pleynet. St. 4 p., pd pistes, Noël 400€/s., févr. 450€/s., mars 250€/s. Tél. 03 84 48 76 13.

Montmartre. Loue F2, 22 oct. au 6 nov., 290€/sem. Tél. 06 85 75 67 14.

Autrans, Vercors. Location été-hiver. Gde maisons plain sud, terrain, 8/10p. enits@hotmail.fr. Tél. 04 76 75 04 68.

Paris 15°. 75 m², 3 personnes, vacances 300€/sem. Tél. 01 43 06 63 79.

Paris 5°, chambre, 180€/sem., mois. Tél. 04 76 43 15 85 ou 06 83 83 95 92.

Paris-Marais, loft 38 m² luxe, sem.-mois. Tél. 06 23 79 63 23.

Cannes. Loc./sem., 2p., cuis., s.-de-bs, wc ind. Terr., vue mer, 2 pers. Phot. : odile_leon@yahoo.fr. Tél. 04 93 39 074 46.

Marseille, T3, Jard, garage, 5pers., 330€/sem., vac. Tél. 04 91 47 69 42.

Paris. Studios, 2p. meublés, équipés, tt confort à partir de 295€/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

Andalousie, prov. Grenade, collège loue appart. face à la mer. Tél. 03 81 56 86 25.

DIVERS

Vend 2 bibliothèques blanches Ikea, modèle « Expédit », 50€ chacune. État neuf. Tél. 01 42 09 21 30.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds te la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12 ouv. 7/7.